|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C25/41-F** |
| **2 juin 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'UIT POUR 2024 | |
| **Objet**  On trouvera dans le présent document le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers vérifiés de l'UIT pour 2024.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **examiner** le rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers vérifiés de l'UIT pour 2024, établi par le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni (NAO).  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Règlement financier*](https://www.itu.int/en/council/Pages/Financial-Regulations.aspx) *(Édition 2022): Article 28 et mandat additionnel.* | |

**Rapport soumis au Conseil**

**Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume‑Uni**

**Mai 2025**

**Union internationale des télécommunications**

Rapport du Vérificateur extérieur des comptes sur les états financiers de l'UIT pour 2024

La vérification des comptes vise à donner une assurance indépendante aux Membres, à apporter une valeur ajoutée à la gestion financière et à la gouvernance à l'UIT et à appuyer les objectifs définis grâce au processus de vérification extérieure des comptes.

Le Contrôleur et Vérificateur général est le directeur du Bureau national de contrôle des finances publiques (NAO), institution supérieure de contrôle du Royaume-Uni. Le Contrôleur et Vérificateur général et le Bureau de contrôle des finances publiques sont indépendants du gouvernement du Royaume-Uni et veillent à l'utilisation appropriée et efficace des fonds publics et à ce qu'il en soit rendu compte devant le Parlement du Royaume-Uni. Le Bureau fournit des services de vérification extérieure des comptes à un certain nombre d'organisations internationales, indépendamment de son rôle d'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni.

Table des matières

Page

[**Résumé 5**](#_Toc200983308)

[Contexte 5](#_Toc200983309)

[Principales observations 5](#_Toc200983310)

[**Partie 1 10**](#_Toc200983311)

[Gestion financière 10](#_Toc200983312)

[**Partie 2 20**](#_Toc200983313)

[Gouvernance et contrôle interne 20](#_Toc200983314)

[Déclaration sur le contrôle interne 29](#_Toc200983315)

[**Partie 3 30**](#_Toc200983316)

[Programme de transformation 30](#_Toc200983317)

[Projet de nouveau bâtiment 32](#_Toc200983318)

[Présence régionale de l'UIT 35](#_Toc200983319)

[**Partie 4 37**](#_Toc200983320)

[Recommandations antérieures 37](#_Toc200983321)

[Remerciements 39](#_Toc200983322)

[**Appendice 1: Recommandations des années précédentes 40**](#_Toc200983323)

[**Appendice 2: Recommandations ouvertes de la Corte dei Conti 50**](#_Toc200983324)

Résumé

# Contexte

**1** L'Union internationale des télécommunications (UIT) est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication (TIC). Fondée en 1865 pour faciliter la connectivité internationale des réseaux de communication, l'UIT attribue dans le monde entier des fréquences radioélectriques et des orbites de satellite, élabore les normes techniques qui assurent l'interconnexion harmonieuse des réseaux et des technologies et s'efforce d'améliorer l'accès aux TIC pour les communautés mal desservies partout dans le monde.

# Principales observations

Gestion financière

**2** Nous avons, à l'issue de notre audit des états financiers de l'UIT pour 2024, émis une opinion d'audit sans réserve. Nous n'avons constaté aucune lacune ni erreur significative qui compromette l'exactitude, l'exhaustivité ou la validité des états financiers, lesquels ont été établis conformément aux normes IPSAS et aux dispositions du Règlement financier de l'UIT. Nous avons relevé une amélioration de la présentation et de la qualité des rapports financiers, les problèmes de transparence étant moins nombreux que les années précédentes. Il sera essentiel de continuer d'ajuster les processus de clôture et d'examen au moment où l'UIT s'apprête à adopter de nouvelles normes IPSAS. Dans l'ensemble, l'UIT continue de garder une situation financière globalement stable; toutefois, certaines difficultés à long terme persistent, notamment des engagements non capitalisés importants au titre des prestations dues au personnel, qui demeurent le risque financier le plus important pour l'Union.

**3** L'UIT a déclaré, pour 2024, un déficit global calculé selon les normes IPSAS de 27,9 millions CHF, avec une dépréciation importante des coûts capitalisés des projets, à hauteur de 21,0 millions CHF, et une augmentation des provisions à la suite du retrait d'un parrainage pour le nouveau bâtiment, pour un montant total de 5,0 millions CHF, ces éléments ayant contribué de manière significative au déficit. Des difficultés subsistent en matière de prévision, et pour ce qui est du recouvrement des coûts, particulièrement dans les activités liées aux satellites. L'UIT continue de déclarer une position nette négative de 318,0 millions CHF, qui tient en grande partie aux engagements non capitalisés au titre des prestations après la cessation de service. Nous soulignons l'importance d'une prévision plus efficace des produits, d'une gestion active des créances et d'une réévaluation de certains fonds de réserve pour étayer la viabilité financière, eu égard en particulier au passif de 415,8 millions CHF enregistré par l'ASHI et à la conjoncture économique plus incertaine.

Gouvernance et contrôle interne

**4** L'UIT a pris des mesures pour améliorer sa gouvernance interne et son environnement de contrôle en adoptant le cadre intégré de contrôle interne de 2013 du COSO et en instaurant le Modèle et cadre de responsabilité de l'UIT, approuvé par le Conseil en 2022. Ces initiatives ont apporté une structure fondamentale pour le contrôle interne en clarifiant les rôles et les responsabilités des trois lignes de défense, et témoignent d'une volonté de renforcer les mécanismes de contrôle interne et d'assurance. Toutefois, ces cadres restent inégalement appliqués au sein de l'Union et dans le fonctionnement des réseaux des bureaux régionaux, et il est nécessaire de mieux développer des éléments essentiels comme la délégation de pouvoir et le pilotage des risques pour en garantir l'efficacité.

**5** Des progrès ont été faits au niveau institutionnel avec l'adoption de politiques et d'outils révisés, notamment d'une version révisée de la Charte du contrôle interne, de systèmes améliorés de gestion de la performance et d'une formation obligatoire sur les questions d'éthique. Ces mesures témoignent d'une volonté renforcée de la direction de promouvoir l'exemplarité. Cependant, à l'occasion de notre examen, notamment des observations de terrain auprès du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, nous avons constaté un décalage entre la conception et l'exécution. Dans plusieurs cas, notamment en ce qui concerne la délégation de pouvoir et les mécanismes de contrôle financier, les responsabilités continuent de ne pas être explicitées ou de ne pas concorder avec les structures effectives de pouvoir et de contrôle, ce qui compromet la responsabilité et l'efficacité au niveau des fonctions de contrôle de la première ligne de défense. Le processus des lettres de représentation, s'il constitue un mécanisme d'assurance essentiel, n'est pas adapté non plus aux réalités opérationnelles et n'est pas encore étayé par une validation et un examen critique suffisants.

**6** Dans une large mesure, les processus de gestion des risques à l'UIT demeurent axés sur la conformité, et cloisonnés par rapport à la planification stratégique et à la gestion de la performance. Il n'existe de registres des risques que dans certains domaines, et si un Responsable de la gestion des risques liés aux activités de l'Organisation a été désigné, peu d'éléments indiquent qu'une information sur les risques soit utilisée pour éclairer la prise des décisions ou l'élaboration de contrôles. Au niveau régional, on constate des lacunes dans les ressources et l'intégration des systèmes, et l'absence de mesures adaptées de formation et de contrôle interne constitue un autre facteur qui empêche des activités fondées sur les risques. L'absence d'évaluation systématique du risque de fraude, en dépit des problèmes survenus par le passé au Bureau pour l'Asie et le Pacifique, constitue une lacune majeure dans les contrôles et il convient d'y remédier en priorité.

**7** Si les politiques continuent d'évoluer, les activités de contrôle continuent de manquer de cohérence et de rigueur. Le Cadre de responsabilité prévoit une organisation précise des responsabilités de contrôle et un suivi cohérent par un contrôle de gestion de deuxième ligne. Les activités ne sont pas encore menées selon une approche systématique fondée sur les risques. Les mécanismes de contrôle de l'UIT continuent de reposer largement sur l'auto‑évaluation et sont dépourvus de toute assurance structurée et fondée sur les risques pour la deuxième et la troisième ligne. Nous approuvons l'adhésion de la direction au cadre du COSO, mais davantage doit être fait pour remédier aux problèmes que nous avons soulignés et concrétiser les avantages en matière d'assurance. Pour donner tout son sens à l'application du Cadre de responsabilité et offrir une assurance fiable aux Membres, il est essentiel d'améliorer la rigueur et de prévoir des moyens supplémentaires pour la deuxième et la troisième ligne de défense, en exerçant un suivi ciblé et permanent, en procédant à des évaluations et en organisant des audits indépendants suffisants et axés sur les risques.

Transformation

**8** Le Programme de transformation de l'UIT, lancé avec la Feuille de route 2023, offre une occasion importante et bienvenue de moderniser les fonctions d'appui de l'Union et d'améliorer la performance. Structuré en cinq piliers thématiques – gouvernance; systèmes, processus et outils; personnes et culture; optimisation des ressources; et Membres et Partenaires, – le programme a lancé plusieurs initiatives clés et projets fondamentaux, appuyés par des outils comme le tableau de bord de la transformation et le réseau interne des Acteurs du changement.

**9** Le Programme en est encore à un stade précoce, le modèle opérationnel et les cadres de mesure complets détaillés n'étant pas encore complètement intégrés. Les contraintes de ressources persistent, bon nombre d'initiatives étant subordonnées à une intégration dans les plans de travail existants des Départements. Si des dispositions ont été déjà prises pour étudier d'autres modèles d'exécution, nous estimons important d'étudier plus avant les possibilités afin de garantir une utilisation efficace des ressources et de libérer le potentiel de transformation. Pour obtenir des résultats durables, l'accent devra être mis sur le changement culturel, la mesure de la performance et la définition des priorités. Nous soulignons l'importance des éléments essentiels que sont le contrôle interne régulier de la gouvernance, l'assurance et l'alignement des initiatives sur les objectifs stratégiques pour atténuer les risques liés à ce type de programme de changement.

Projet de nouveau bâtiment

**10** À la suite de l'arrêt du projet initial en 2024, le Secrétariat de l'UIT a déprécié et amorti des coûts d'un montant total 22,2 millions CHF et a engagé un projet réévalué pour le bâtiment Varembé, conformément à la Décision 640 du Conseil. Un cahier des charges révisé a été établi et la consultation des utilisateurs a débuté, mais le dossier détaillé du projet et la liste de ses avantages précis n'ont pas encore été établis. Le Secrétariat a lancé un nouveau processus de présélection et d'appel d'offres, et l'évaluation des offres était en cours au moment de l'établissement du présent document. Des consultations sont en cours avec le pays hôte au sujet de la réaffectation du prêt et les accords de parrainage sont activement gérés.

**11** Si certaines améliorations ont été apportées à la gouvernance, nous considérons que l'activité de bilan menée à cet égard a manqué d'indépendance et n'a pas examiné à fond certains problèmes de gouvernance et de contrôle interne, ce qui aurait permis de repérer les faiblesses à un stade plus précoce et de réduire l'échelle des pertes. Il demeure fondamental que l'UIT veille à ce que des mécanismes d'assurance robustes et indépendants soient en place et garantisse une information exacte. Ces mesures seront essentielles pour rétablir la confiance des parties prenantes et faciliter la bonne exécution de ce programme d'équipement majeur. Nous avons renouvelé les observations déjà formulées dans nos rapports précédents.

Stratégie de l'UIT pour son campus à Genève

**12** Le Plan stratégique pour le campus de l'UIT à Genève présente un cadre prospectif pour l'alignement des infrastructures physiques de l'Union sur ses objectifs stratégiques, l'accent étant mis sur des principes comme la viabilité financière, la durabilité et une conception souple et centrée sur les personnes. La proposition de regrouper les espaces de travail et les fonctions de conférence traduit l'évolution des modèles d'activité du secteur public en général et s'appuie sur des études d'occupation des locaux et une analyse financière préliminaire. Toutefois, le plan n'aborde pas encore suffisamment la question du coût structurel élevé du maintien d'un siège central à Genève. À notre avis, il conviendrait d'étoffer la stratégie par une analyse rigoureuse de scénarios de décentralisation, pour évaluer la faisabilité et la rentabilité du transfert de fonctions non essentielles vers des sites à moindre coût. Cela renforcerait les bases objectives des décisions d'investissement et consoliderait les engagements de l'Union en ce qui concerne l'efficacité opérationnelle et la viabilité financière à long terme.

Présence régionale de l'UIT

**13** L'UIT a débuté un examen de sa présence régionale, sous la houlette du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et humaines et comme il était prévu dans la Décision 25 de la Conférence de plénipotentiaires. Cet examen est l'occasion d'évaluer l'efficacité des activités décentralisées et leur contribution aux objectifs stratégiques de l'Union. L'examen est guidé par un cahier des charges complet, centré sur la performance, l'efficacité et l'alignement sur le Plan stratégique, le Plan d'action de Kigali et plus généralement les cadres définis par l'ONU en matière de développement. Lors de notre audit, nous avons examiné les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, et constaté qu'en dépit d'une volonté manifeste de mener à bien les activités de projet, il existait des problèmes systémiques au niveau de la gouvernance, de la planification et de la responsabilité.

**14** À l'heure actuelle, les bureaux régionaux ne produisent pas individuellement de plans de travail formels où soient précisément définis les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de performance. À notre avis, l'absence de tels outils de planification entrave la capacité de suivre les résultats, de rendre compte de l'alignement sur les priorités à l'échelle mondiale et de vérifier l'utilité des activités décentralisées. La publication d'orientations provisoires sur la méthode d'établissement de plans de travail structurés et s'accompagnant d'indicateurs mesurables, renforcerait la gouvernance et la transparence pendant l'examen en cours et aiderait la présence régionale de l'UIT à améliorer sa contribution stratégique.

Recommandations antérieures

**15** Depuis le début de notre mandat, nous avons adressé 21 recommandations au Conseil, dont cinq ont été clôturées, quatre ont été appliquées, une a été clôturée sans avoir été appliquée, neuf sont en cours d'application et deux, concernant le projet de nouveau bâtiment, restent en suspens et inappliquées.

**16** Cependant, l'examen en question a mis au jour des lacunes importantes, notamment en ce qui concerne le suivi et l'examen des recommandations formulées par nos prédécesseurs dans leurs rapports "spéciaux" antérieurs, notamment celles relatives à la présence régionale et à un cas de fraude, qui ont été omises du tableau de bord de la conformité et n'ont pas été activement suivies.

**17** Au début de notre mandat, nous avons hérité de nos prédécesseurs 121 recommandations non encore appliquées. Si des progrès ont été faits, un certain nombre de ces recommandations restent en suspens. En particulier, des questions soulevées il y a déjà un certain temps dans ces rapports spéciaux continuent de ressurgir dans nos propres conclusions. Pour remédier à ces lacunes, il conviendrait de mettre en place un processus plus structuré et plus systématique afin de garantir un suivi rapide des recommandations en suspens, et le Secrétariat devrait dialoguer régulièrement avec le CCIG pour rendre compte des progrès accomplis et maintenir la transparence.

Partie 1

# Gestion financière

Résultats d'ensemble de l'audit

**1.1** Notre audit des états financiers de l'UIT pour 2024 n'a révélé aucune lacune ni erreur que nous jugeons significative du point de vue de l'exactitude, de l'exhaustivité ou de la validité. L'opinion d'audit confirme que ces états financiers donnent une image fidèle, pour tous les points essentiels, de la situation financière de l'UIT, et de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice correspondant. Elle confirme également que les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'audit a également confirmé que, à tous égards significatifs, les transactions sous-jacentes aux états financiers ont été réalisées conformément au Règlement financier et affectées aux fins prévues par les organes directeurs.

**1.2** L'audit a consisté dans un examen général des procédures comptables de l'UIT, pour évaluer les contrôles internes pouvant influencer nos opinions d'audit; en outre, nous avons vérifié des documents comptables et d'autres pièces justificatives selon que nous l'avons jugé nécessaire dans ce contexte. C'est principalement dans le but de former ces opinions que nos procédures d'audit ont été conçues. L'audit n'a pas examiné en détail tous les aspects des systèmes d'information budgétaire et financière, et on se gardera d'interpréter ses résultats comme une opinion complète à cet égard. Enfin, nous avons vérifié le point de savoir si les états financiers reflétaient exactement les documents comptables et étaient présentés fidèlement.

Présentation des états financiers

**1.3** Comme cela avait été collectivement planifié, l'UIT a présenté son projet de rapport de gestion financière et ses états financiers pour 2024 aux fins d'audit début mars 2025. Dans l'ensemble, la présentation et la qualité des états financiers ont marqué un progrès par rapport aux états présentés aux fins d'audit les années précédentes. Si certains points de présentation et de déclaration à prendre en considération par l'UIT ont continué d'être mentionnés dans notre examen initial, il s'agissait de points moins importants que les années précédentes. L'UIT est consciente de la nécessité de continuer d'améliorer les processus de clôture et d'examen pour continuer de progresser dans le domaine de l'information financière. Nous nous sommes entretenus des principaux points à améliorer avec la direction et le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG). Les points en question sont d'autant plus importants que de nouvelles normes IPSAS seront introduites ces deux prochaines années, ce qui imposera de faire encore évoluer les politiques et les processus comptables.

Commentaire financier

Performance financière

**1.4** L'UIT a déclaré un déficit global de 27,9 millions CHF (2023: 24,8 millions CHF), les produits atteignant au total 184,6 millions CHF (2023: 180,7 millions CHF), et les charges, 222,0 millions CHF (2023: 197,2 millions CHF). L'augmentation des charges à hauteur de 24,8 millions CHF s'explique par la dépréciation de la valeur capitalisée des biens en construction, et est liée aux dépenses précédemment engagées pour le projet de nouveau bâtiment (21,0 millions CHF), à une augmentation de la provision pour créances douteuses (6,4 millions CHF) et à la constitution d'une provision pour le remboursement d'un accord de parrainage du nouveau bâtiment. Ces dépenses ont été partiellement compensées par une baisse des charges de personnel (8,2 millions CHF), qui a tenu à une baisse des charges nettes liées aux services au titre de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI), à hauteur de 7,8 millions CHF en 2024 (2023: 11,6 millions CHF), et d'autres charges de personnel (3,4 millions CHF).

**1.5** Si l'UIT a enregistré des produits financiers nets d'un montant de 9,5 millions CHF, liés principalement aux intérêts de placements (4,6 millions CHF) et aux gains de change (5,7 millions CHF) ayant résulté de l'évolution des conditions de marché, contre des produits financiers nets de 8,3 millions CHF en 2023, le déficit global pour 2024 a dépassé de 3,1 millions CHF celui pour 2023.

Exécution du budget

**1.6** L'état de la comparaison des montants inscrits au budget ordinaire et des montants effectifs fait apparaître les produits et les charges par rapport au budget approuvé, avec des produits effectifs d'un montant de 161,5 millions CHF et des dépenses réelles d'un montant de 155,8 millions CHF par rapport au budget à l'équilibre d'un montant de 164,9 millions CHF. Alors que l'UIT a enregistré un excédent global d'un montant de 5,7 millions CHF par rapport à son objectif d'équilibre, les produits provenant du recouvrement des coûts ont été inférieurs de 6,1 millions CHF au montant budgétisé (contre 7,0 millions CHF en 2023). Ce manque à gagner est dû principalement à la baisse persistante des produits tirés du recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification de réseaux à satellite, et a été compensé en partie par des intérêts créditeurs d'un montant de 3,6 millions CHF, contre un montant prévu de 1,0 million CHF.

**1.7** Les prévisions des produits pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite pour 2024 s'établissaient à 14,0 millions CHF avec des produits effectifs d'un montant de 7,6 millions CHF, inférieurs de 45,7% aux prévisions. Ces prévisions s'établissent également à 14,0 millions CHF pour 2025, et compte tenu de la tendance récente, il est probable que l'UIT enregistrera à nouveau un manque à gagner pour les produits liés au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Selon l'UIT, la différence entre les montants inscrits au budget et les montants effectivement facturés résulte d'un basculement des soumissions de réseaux à satellite géostationnaire vers les soumissions de systèmes à satellites non géostationnaires. Les systèmes à satellites non géostationnaires sont soumis à des droits moins élevés, ce qui est à l'origine de ce manque à gagner.

**1.8** Comme nous l'avons déjà souligné, il est essentiel que l'UIT continue de mettre l'accent sur des prévisions exactes des produits, et adapte en conséquence son modèle opérationnel à ces activités. L'UIT devrait recenser les domaines dans lesquels les activités soumises au recouvrement des coûts ne donnent pas lieu à un recouvrement intégral des coûts. Ces informations devraient ensuite être utilisées pour déterminer si les activités doivent faire l'objet d'une subvention croisée pour atteindre les objectifs de l'Union ou pour éclairer les décisions relatives aux montants des droits. Nous avons relevé dans notre rapport de 2023 que la dernière évaluation des coûts afférents au traitement des fiches de notification des réseaux à satellite, communiquée par la Secrétaire générale dans le Document C24/16 du Conseil, s'établissait à 19,4 millions CHF en 2023. Cela faisait apparaître un sous-recouvrement considérable par rapport aux produits d'un montant de 10,6 millions CHF en 2023 et de 7,6 millions CHF en 2024. Nous prenons note de ce que le Conseil doit examiner des propositions visant à modifier la méthode de calcul des droits à acquitter pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite. Nous continuons de souligner qu'il importe de comprendre l'intégralité des coûts des services fournis et d'utiliser ces informations pour fixer le montant des droits comme il convient pour l'ensemble des activités.

**1.9** S'agissant des charges, des économies globales ont été réalisées par rapport au budget dans tous les Secteurs de l'UIT, les chiffres correspondants étant décrits plus en détail dans la Note 24 relative aux états financiers. Nous prévoyons d'examiner plus en détail les processus budgétaires de l'UIT lors de notre audit de 2025.

Situation financière

**1.10** Globalement, en raison de pertes actuarielles d'un montant de 32,7 millions CHF sur l'évaluation de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI) et compte tenu du déficit de produits par rapport aux charges, le déficit de l'actif net a atteint 318,0 millions CHF (2023: 257,4 millions CHF).

**1.11** Le total de l'actif a augmenté de 14,2 millions CHF pour s'établir à 322,7 millions CHF. Ces actifs comprenaient une trésorerie et des placements s'élevant à 210,0 millions CHF (2023: 190,9 millions CHF) et des immobilisations corporelles et incorporelles d'une valeur comptable nette de 68,8 millions CHF (2023: 89,0 millions CHF), ce qui traduit la dépréciation importante des biens en construction. Les créances provenant des activités de base ont augmenté pour s'établir à 36,5 millions CHF (2023: 22,4 millions CHF) après dépréciation d'un montant de 43,3 millions CHF (2023: 35,0 millions CHF), ce qui indique que la direction considère que ce montant est actuellement irrécouvrable auprès des Membres et autres utilisateurs des services. Ce montant représente une réduction importante des actifs dont devrait disposer le Secrétariat pour mettre en œuvre les activités.

**1.12** Le total du passif a augmenté de 74,8 millions CHF et s'établit à 640,7 millions CHF. Il comprend les contributions reçues à l'avance, d'un montant de 47,1 millions CHF (2023: 50,5 millions CHF), les fonds de tiers (c'est-à-dire les bailleurs de fonds) de 73,2 millions CHF (2023: 41,5 millions CHF), les emprunts d'un montant de 53,3 millions CHF (2023: 53,0 millions CHF) et le montant total des engagements au titre des prestations accordées au personnel, d'un montant de 441,4 millions CHF (2023: 399,4 million CHF). Sur ce montant, 415,8 millions CHF concernent des prestations accordées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué dans la Note 16 relative aux états financiers.

**1.13** La santé financière globale de l'UIT est restée largement constante au cours des quatre dernières années, mais continue d'être caractérisée par un actif net négatif, principalement en raison du non-financement des engagements relatifs aux prestations dues au personnel. La Figure 1 présente une analyse des tendances de certains des principaux ratios utilisés pour illustrer la santé financière d'une organisation et comment ils ont évolué au fil du temps. Ces ratios rendent compte de la relation qui existe entre tel et tel poste. À titre d'exemple, à l'UIT, on compte 2,3 CHF d'actifs circulants pour 1 CHF de passifs courants, ce qui démontre que l'Organisation peut faire face à ses besoins immédiats de trésorerie.

**1.14** Si cela paraît encourageant, dans les politiques de gestion de la trésorerie de l'UIT, la trésorerie et les placements sont comptabilisés en actif circulant, même s'ils couvrent du passif à long terme, tels que les fonds des donateurs et les fonds de réserve, y compris les prestations accordées au personnel. Une mesure plus précise de la santé financière tient au fait que l'UIT ne compte actuellement que 0,5 CHF d'actifs pour couvrir chaque 1 CHF de ses passifs, valeur restée relativement stable au cours des quatre dernières années. Cela s'explique par le montant important des engagements non financés relatifs aux prestations dues au personnel, sur lesquels nous revenons plus loin dans la présente section.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Figure 1 | | | | |
| Analyse des principaux ratios de santé financière de l'UIT | | | | |
| **Ratio** | **2024** | **2023** | **2022** | **2021** |
| Ratio circulant  Actif circulant: Passif circulant | 2,3 | 2,2 | 2,2 | 3,2 |
| Total de l'actif: Total du passif  Actif: Passif | 0,5 | 0,5 | 0,6 | 0,5 |
| Ratio de trésorerie immédiate:  Trésorerie et placements à court terme: Passif circulant | 2,0 | 1,9 | 2,0 | 2,8 |
| Ratio des placements:  Trésorerie et placements:  Total de l'actif | 0,6 | 0,6 | 0,7 | 0,7 |
| Source: Rapport de gestion financière de l'UIT | | | | |

Gestion de la trésorerie

**1.15** En 2024, l'UIT a diminué son recours aux dépôts à terme et augmenté son volant de trésorerie. Comme il est indiqué dans la réponse de la direction à l'une de nos recommandations antérieures (2022, R4, version finale), de nouvelles orientations sur la trésorerie devaient être mises en place en 2025, qui prévoient notamment la création d'un Comité de la trésorerie et l'adoption de la politique de placements correspondante. Le Comité établira les paramètres selon lesquels l'UIT devra investir pour ses placements à court et à long terme. Nous analyserons l'efficacité de ces dispositions dans le cadre de notre audit de l'année prochaine.

Gestion des débiteurs

**1.16** Les états financiers (Note 8) font apparaître un solde important de contributions passées non recouvrées de Membres de Secteur. Ce chiffre correspond à l'évaluation par la direction des possibilités de recouvrement de ces créances à la date de clôture (31 décembre 2024). D'après les cycles antérieurs, on constate que souvent, les Membres conviennent de plans de paiement avec le Secrétariat au cours de l'année précédant la Conférence de Plénipotentiaires afin de rétablir leur droit de vote. Étant donné le niveau très élevé des créances impayées, la direction devrait procéder à un examen détaillé des soldes restants pour déterminer ceux qui sont irrécouvrables. Cela permettra de repérer les soldes qu'il convient de signaler à la PP pour qu'elle statue définitivement. Un tel tri des créances permettra au Secrétariat de privilégier celles dont le recouvrement a le plus de chances d'aboutir.

**L'UIT devrait:**

**R1: procéder à un examen détaillé des créances liées aux contributions passées non recouvrées de Membres et déterminer celles qui sont irrécouvrables afin que la PP prenne les mesures qui s'imposent.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: L'UIT a pris note de cette recommandation. Il est rappelé que les Conférences de plénipotentiaires (PP), par les Résolutions 41 et 152, définissent un cadre général pour le traitement des créances. Le Secrétariat et/ou le Conseil ne peuvent autoriser d'annulations de créances liées aux contributions mises en recouvrement des États Membres. Dans le cas des Associés, des Membres de Secteur et des établissements universitaires, le Conseil peut autoriser l'annulation de créances irrécouvrables. Un document est présenté chaque année au Conseil pour approbation concernant les créances irrécouvrables (*[*Document C25/11*](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0011/fr)*). Une analyse plus approfondie sera menée et des recommandations seront faites concernant l'annulation des créances irrécouvrables.*

Gestion des projets

**1.17** Dans le cadre de notre audit de 2024, nous avons examiné les activités de l'UIT au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique pour parvenir à une meilleure compréhension des activités hors siège de l'UIT et de sa conception de la gestion de projets et de programmes. Notre examen a mis en évidence des lacunes dans le contrôle financier de la gestion des projets de l'UIT. Les chefs et les promoteurs de projet[[1]](#footnote-1) n'ont pas systématiquement accès aux renseignements sur les opérations imputées à leurs projets. Cela s'explique par une insuffisance des fonctions de formation. Nous avons aussi constaté que les chefs de projet ne disposent pas d'une bonne visibilité sur les autres opérations en suspens qui intéressent leurs activités, par exemple les bons de commande, les contrats de consultants et les autorisations de voyage.

**1.18** S'il est surprenant que ces informations ne soient pas aisément accessibles, l'UIT a répondu favorablement à notre observation et, lors de la clôture de l'exercice 2024, a institué des mesures de contrôle supplémentaires. Il a ainsi été demandé aux chefs de projet concernés par 57 accords, représentant des dépenses d'un montant de 16,5 millions CHF pour 2024, de passer en revue toutes les dépenses enregistrées pour les dotations correspondantes, pour confirmer que les opérations étaient conformes aux accords passés avec les donateurs. Pour renforcer le contrôle financier et garantir une gestion financière transparente des projets, les mécanismes d'information et de validation devraient désormais faire partie intégrante des procédures de clôture régulières à la fin de chaque mois, jusqu'à temps qu'une solution systémique soit mise en place.

**L'UIT devrait:**

**R2: veiller à ce que les chefs de projet aient systématiquement accès aux données financières des opérations dans le tableau de bord de la situation financière des projets, afin de pouvoir examiner et valider en temps réel l'ensemble des charges imputées à leurs projets.**

**R3: établir l'obligation formelle pour les chefs de projet de confirmer expressément l'exactitude des charges financières à la fin de chaque période de déclaration. Il devrait s'agir d'une étape de contrôle obligatoire dans le processus d'analyse de la situation financière du projet.**

**R4: améliorer les processus d'information financière de fin d'exercice pour faire en sorte que les états financiers des projets soient intégralement validés avant leur adoption définitive, de façon à réduire le risque d'inexactitudes.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: L'UIT a pris note de ces recommandations. Des tableaux de bord en temps réel sont en voie d'achèvement, et seront adaptés à chaque rôle pour permettre un accès systématique à l'information, outre qu'il sera possible de consulter le détail des dépenses par rapport aux dotations correspondantes. La formation à ces outils et le futur mode de présentation des rapports seront déployés aux troisième et quatrième trimestres de 2025.*

*L'UIT veillera à ce qu'un examen annuel de l'ensemble des dotations extrabudgétaires soit effectué chaque année et à ce que la certification de ces informations soit demandée avant la publication du rapport financier. Cette étape sera intégrée dans le processus d'examen financier des dotations d'ici à fin 2025.*

Avantages du personnel

**1.19** En 2024, le total des charges de personnel comptabilisées dans les états financiers s'élevait à 142,5 millions CHF (2023: 150,7 millions CHF), soit 68,7% (2023: 76,4%) de toutes les charges au cours de la période, la diminution de la proportion des charges s'expliquant essentiellement par l'augmentation des coûts liés à la dépréciation du nouveau bâtiment en 2024, et non à une diminution fondamentale des charges de personnel. Le Statut et Règlement du personnel énoncent les conditions fondamentales d'emploi ainsi que les droits, obligations et devoirs essentiels des fonctionnaires de l'UIT. Cela comprend les traitements, les indemnités connexes ainsi que les prestations de sécurité sociale, y compris l'accès à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et à l'assurance maladie après la cessation de service.

Prestations après la cessation de service

**1.20** Les sommes les plus importantes comptabilisées par l'UIT au passif de ses états financiers sont celles qui correspondent aux avantages du personnel. Il s'agit notamment de l'assurance maladie après la cessation de service du fonctionnaire, des primes de rapatriement et des jours de congé annuel accumulés. Le montant global au titre de ces prestations a augmenté pour s'établir à 441,4 millions CHF (2023: 399,4 millions CHF).

**1.21** Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, d'un montant total de 415,8 millions CHF (2023: 375,3 millions CHF), sont calculés par un actuaire indépendant sur la base des données et hypothèses sous-jacentes. Ils rendent compte de la valeur des obligations contractuelles envers les fonctionnaires et les retraités, au 31 décembre 2024, en ce qui concerne les indemnités sous-jacentes attendues à l'avenir. La variation d'une année sur l'autre résulte de changements au niveau des hypothèses actuarielles, y compris celles relatives aux coûts des demandes de remboursement des frais médicaux.

**1.22** Compte tenu du niveau élevé d'estimation et de jugement dans l'évaluation, nous considérons que cela représente un risque considérable pour la vérification. Parallèlement, à travers l'examen des contrôles en place pour l'évaluation, y compris la validation par la direction des données de recensement utilisées par l'actuaire, nous analysons les moyens que la direction utilise pour déterminer que les hypothèses utilisées sont raisonnables et appropriées. Nous vérifions l'exactitude des données de recensement et mettons en œuvre des procédures pour être fondés à nous fier à l'expert de la direction. Notre équipe actuarielle évalue les hypothèses et la méthodologie utilisées pour s'assurer qu'elles sont appropriées, conformes aux normes IPSAS et alignées sur les comparateurs du secteur.

**1.23** L'UIT tient un compte distinct pour les fonds qu'elle a affectés au financement futur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, lesquels fonds s'élevaient au total à 15 millions CHF en décembre 2024 (2023: 14,0 millions CHF), avec l'allocation d'un montant supplémentaire de 1,0 million CHF pendant l'année, comme en a décidé le Conseil (Résolution 1417, § 9). Ces fonds proviennent essentiellement de transferts du Fonds de réserve. Malgré cela, on relève d'importants engagements non financés, estimés à environ 400 millions CHF, ce qui, en les combinant avec les autres actifs et passifs de l'Union, fait apparaître des réserves nettes négatives d'un montant de 313,0 millions de CHF.

**1.24** L'ampleur de ce déficit important représente un risque financier majeur à long terme pour l'UIT. Certes, ces engagements non financés sont courants dans le système des Nations Unies, mais il demeure important que les Membres déterminent et approuvent régulièrement la manière dont ils souhaitent prévoir le financement de ces engagements. Cela vaut particulièrement pour ceux qui découlent d'un financement extrabudgétaire. À notre avis, il demeure important d'étudier régulièrement les possibilités qui existent de réduire l'exposition en examinant la portée et le niveau de la couverture d'assurance fournie.

**1.25** Dans le [Document C25/46](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0046/fr) du Conseil, la Secrétaire générale fait le point de la situation concernant les passifs, de la façon dont le financement est géré actuellement et de l'évolution de la situation à l'échelle du système. L'UIT entend financer en partie les passifs au moyen d'une cotisation correspondant à 5,35% du traitement de base pour les nouveaux fonctionnaires recrutés à compter du 1er janvier 2026.

**1.26** Les engagements non financés demeurent le risque financier le plus important pour l'UIT et les Membres devraient examiner régulièrement les dispositions en vigueur concernant la fourniture des services pour vérifier que la stratégie de financement des coûts et des engagements reste la plus appropriée compte tenu de la situation de l'Union. Lors de notre examen, nous avons recensé plusieurs fonds, détenus dans d'autres réserves, qui présentent une activité limitée, notamment ceux de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT (6,5 millions CHF). La direction devrait examiner s'il conviendrait d'obtenir des Membres l'autorisation de réaffecter ces fonds afin d'accroître le niveau de financement de l'ASHI.

**1.27** Dans notre rapport de 2022, nous avons souligné qu'en dépit des pressions qui s'exercent sur les ressources de base, l'UIT disposait de plusieurs soldes de réserves et de fonds garantis par des liquidités. Si certains soldes sont réservés pour des usages spécifiques, nous restons d'avis que la direction devrait entreprendre un examen spécifique, notamment quant à la nécessité de revoir les conditions applicables pour déterminer si elles restent utiles et adaptées, et consulter les Membres en conséquence. Nous continuons donc de **rappeler notre recommandation antérieure (2022: R10) selon laquelle l'UIT devrait réexaminer les soldes actuels de ses fonds et de ses réserves**.

*Commentaire de la direction de l'UIT: L'UIT a pris note de cette recommandation et le Secrétariat de l'UIT soumettra au Conseil diverses propositions visant à accroître le financement des passifs de l'ASHI.*

**1.28** Les facteurs les plus importants qui ont influé sur l'évaluation de ces sommes au passif de l'ASHI sont les hypothèses actuarielles, qui ont entraîné une augmentation desdites sommes de 32,7 millions CHF (Figure 2). Ces facteurs sont les suivants:

• Une perte de 20,6 millions CHF liée aux modifications des hypothèses financières, d'après des données à jour concernant les taux d'actualisation, l'inflation et les tendances sur le plan médical. La perte est principalement attribuable au fait que le taux d'actualisation est passé de 1,9% à 1,4%, ce qui augmente le montant global au passif. L'UIT utilise une approche de courbe de rendement pondérée par les flux de trésorerie, qui tient compte des flux de trésorerie attendus du plan sous-jacent et des risques de change estimés.

• Une perte de 10,6 millions CHF liée aux modifications des hypothèses démographiques. Cela tient principalement à deux nouvelles études démographiques effectuées en 2024 pour actualiser les hypothèses relatives aux coûts des demandes de remboursement de frais médicaux et au taux de renouvellement du personnel. Ces aspects sont examinés plus en détail ci-après.

• Une perte de 1,5 million CHF liée à certains changements intervenus, qui concernent les ajustements nécessaires du fait de l'écart entre les hypothèses faites et les résultats effectifs, principalement en lien avec les frais médicaux effectivement encourus.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Figure 2 | | | | |
| Évolution de l'obligation au titre des prestations définies de l'ASHI | | | | |
|  | **2024** | **2023** | **2022** | **2021** |
| Obligation au titre des prestations définies au 1er janvier | 375,271 | 344,102 | 545,636 | 631,870 |
| Coût des intérêts | 7,046 | 8,489 | 2,703 | 1,254 |
| Coût des services courants | 11,095 | 10,165 | 19,685 | 25,171 |
| Contributions versées | –10,325 | –7,009 | –8,412 | –9,160 |
| Modifications des hypothèses actuarielles | –32,748 | –19,524 | –215,510 | –103,499 |
| Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre | 415,835 | 375,271 | 344,102 | 545,636 |
| Source: états financiers de l'UIT | | | | |

Coût du remboursement des frais médicaux

**1.29** Les obligations sous-jacentes de l'UIT correspondent aux demandes de remboursement qui seront soumises à l'avenir, que les fonctionnaires, les anciens fonctionnaires et les personnes à leur charge ont accumulées au titre des années de service au sein de l'organisation. Pour établir cette estimation, l'actuaire de l'UIT calcule les coûts prévus par demande de remboursement pour chaque tranche d'âge, comme indiqué dans la Note 16.1.2 relative aux états financiers.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Figure 3 | | |
| Coût du remboursement des frais médicaux | | |
| **Tranche d'âge** | **Coût des demandes de remboursement en 2024 (CHF)** | **Coût des demandes de remboursement en 2023 (CHF)** |
| 50 | 4 408 | 3 226 |
| 55 | 5 441 | 4 038 |
| 60 | 6 620 | 5 063 |
| 65 | 7 938 | 6 357 |
| 70 | 9 566 | 7 995 |
| 75 | 10 926 | 10 074 |
| 80 | 12 060 | 12 715 |
| 85 | 14 672 | 14 736 |
| 90 | 16 919 | 16 953 |
| Source: états financiers de l'UIT et rapports d'évaluation de l'UIT concernant l'ASHI conformément à la norme IPSAS 39 | | |

**1.30** Compte tenu des modifications apportées au plan, en particulier du passage à l'UNSMIS et de l'évolution générale des tendances mondiales en matière de soins de santé (notamment en raison de la pandémie de COVID-19), nous avons recommandé, dans nos rapports précédents (2022: R7), que l'UIT réalise une nouvelle étude complète des coûts des demandes de remboursement des frais médicaux, afin de mettre à jour le profil en cause et d'étayer ses évaluations futures. Les hypothèses antérieures étaient fondées sur le coût effectif des demandes de remboursement entre 2015 et 2017, et ont été ajustées sur la base de l'expérience acquise jusqu'en 2022, puis à nouveau en fonction de l'inflation médicale prévue jusqu'à fin 2023.

**1.31** En 2024, l'actuaire de l'UIT a réalisé une nouvelle étude fondée sur les données des demandes de remboursement effectives de l'UIT pour les années 2020 à 2023, segmentées par tranche d'âge. Dans cette étude, il a aussi été tenu compte de l'augmentation prévue des coûts des demandes de remboursement pour estimer les coûts par assuré et par âge à la date de publication. Cela marque une amélioration par rapport à la méthode de l'année précédente, exposée plus haut, dans laquelle l'actuaire avait repris une étude plus ancienne utilisant une hypothèse générale d'inflation des coûts médicaux.

**1.32** Dans notre rapport de 2022, nous avons également recommandé (2022: R8) que toutes les données de tiers utilisées dans l'évaluation des engagements relatifs aux avantages du personnel soient dûment validées. Compte tenu des dispositions prises cette année, nous sommes d'avis que la direction devrait renforcer davantage ces processus de validation et de rapprochement des données. Il conviendrait à cet égard de mettre en place des protocoles plus clairs pour la vérification et le rapprochement des données, de définir les attentes en ce qui concerne les délais de livraison et de validation, et de formaliser des examens périodiques des sources de données sous-jacentes. **Nous renouvelons donc notre recommandation de 2022 à cet égard** et invitons le Secrétariat à examiner les moyens par lesquels il obtient en temps utile des assurances suffisantes concernant les données critiques émanant de tiers.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

**1.33** L'UIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) par l'intermédiaire de ses employés. Toutefois, étant donné que le régime de retraite ne permet pas d'évaluer avec précision le risque correspondant supporté par chaque organisation participante, aucun montant actuariel au titre de la caisse des pensions n'apparaît au passif des états financiers de l'UIT.

**1.34** Les caractéristiques de la caisse de pensions des Nations Unies sont décrites dans la Note 17.3 relative aux états financiers et cette information est uniforme pour de nombreuses organisations participantes. À la dernière date actuarielle, le 31 décembre 2023, la CCPPNU a conclu qu'il n'était pas exigé de verser des paiements compensatoires en vertu de l'Article 26 des Statuts de la Caisse, son taux de financement s'étant amélioré depuis son dernier rapport actuariel pour s'établir à 111,0% (2021: 117,0%). Si cette situation venait à changer, l'UIT et d'autres entités participantes du système des Nations Unies pourraient devoir verser des contributions. Étant donné les incertitudes de financement que connaît actuellement le système des Nations Unies et le fait que le nombre de fonctionnaires bénéficiant de droits à pension, et donc le montant des cotisations connexes, pourraient sensiblement diminuer, il en résulte, pour l'Union, des risques financiers futurs plus importants qu'il sera nécessaire de suivre de près.

Partie 2

# Gouvernance et contrôle interne

Introduction

**2.1** Comme indiqué dans la Déclaration sur le contrôle interne, l'UIT a officiellement adopté le *cadre intégré de contrôle interne du COSO de 2013* comme fondement de son système de contrôle interne. Ce modèle est un processus largement reconnu dans le système des Nations Unies, conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs en matière d'opérations, de présentation de l'information et de conformité.

**2.2** En 2022, le Conseil de l'UIT a approuvé le Modèle et cadre de responsabilité de l'UIT, qui traduit dans la pratique les principes du COSO en clarifiant les structures de gouvernance interne, les responsabilités propres à chaque rôle et les mécanismes d'assurance. Ces mécanismes d'assurance fonctionnent sur les trois lignes (de défense), la première ligne (pilotage des contrôles), la deuxième ligne (surveillance et conformité) et la troisième ligne (audit et évaluation indépendants). Le cadre de responsabilité constitue la base structurelle au moyen de laquelle le COSO doit être intégré dans l'ensemble de l'UIT.

**2.3** Cette année, nous avons examiné comment le système de contrôle interne de l'UIT est actuellement aligné sur les cinq composantes du cadre du COSO:

• l'environnement de contrôle;

• l'évaluation des risques;

• les activités de contrôle;

• l'information et la communication; et

• les activités de suivi.

**2.4** Notre évaluation s'appuie sur l'évolution des politiques au niveau de l'organisation ainsi que sur les informations opérationnelles obtenues lorsque nous nous sommes rendus dans le Bureau régional pour l'Asie-Pacifique.

Environnement de contrôle

**2.5** Le cadre de responsabilité met l'accent sur la nécessité d'un environnement de contrôle solide, fondé sur les valeurs, étayé par une direction soucieuse de l'éthique, une délégation claire de pouvoir et une harmonisation des responsabilités. Au niveau de l'organisation, des progrès sont en cours: l'UIT a introduit une formation obligatoire à l'éthique, amélioré les outils de gestion de la performance et publié une Charte du contrôle interne révisée. Les organes de gouvernance, y compris le Conseil et le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), accordent de plus en plus la priorité au contrôle et à la surveillance internes.

**2.6** Cependant, nos travaux ont fait apparaître des situations dans lesquelles ces améliorations de conception n'ont pas encore été mises en œuvre efficacement ou intégrées de manière cohérente. La délégation de pouvoir, fondement de la responsabilité en matière de contrôle, n'est toujours pas documentée, bien que les travaux visant à codifier un cadre de délégation de pouvoir à l'échelle de l'UIT soient en cours. Ce point a été souligné dans notre examen du Bureau régional pour l'Asie-Pacifique où, par exemple, le Directeur régional exerçait ses fonctions sans délégation de pouvoir formelle, en s'appuyant sur des descriptions d'emploi et des précédents informels. Cette situation a créé une ambiguïté autour des responsabilités financières et affaibli la responsabilité opérationnelle, contrairement à ce qui est attendu concernant les rôles de la première ligne du cadre de responsabilité. L'absence de clarté en matière de délégation reste un problème systémique qui a des incidences sur la mise en œuvre effective de la responsabilité dans l'ensemble de l'Union.

**L'UIT devrait:**

**R5: établir la version finale d'un cadre de délégation de pouvoir, appuyé par la formation et le suivi, et le mettre en œuvre.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT est en train de mettre en place un cadre de délégation de pouvoir à titre de priorité pour laquelle les travaux doivent être achevés en 2025.*

**2.7** Les assurances en matière de gestion que la Secrétaire générale utilise pour étayer les conclusions de la déclaration sur le contrôle interne reposent sur le processus des lettres de représentation. Les fonctionnaires élus et les membres de la haute direction doivent à ce titre attester du bon fonctionnement de contrôles clés donnés dans leurs domaines de responsabilité. Il ressort des travaux que nous avons menés à l'échelle de l'UIT que ce processus devrait être mieux aligné sur les réalités opérationnelles. Les fonctionnaires ont certifié que les contrôles étaient efficaces, mais dans de nombreux cas, aucun outil financier propre à faciliter une analyse approfondie n'était en place. Nous avons également constaté qu'il était demandé aux responsables des budgets de faire des déclarations lorsque leur rôle en matière de contrôle n'incluait pas le pouvoir correspondant. On pourrait résoudre ce problème en alignant les représentations sur les pouvoirs et responsabilités définis dans le cadre de délégations claires. Notre analyse a révélé un manque d'autonomie des responsables de budgets en ce qui concerne les budgets qui leur sont attribués, les contrôles demeurant assurés par la division chargée du contrôle budgétaire au sein du Département FRMD.

**2.8** Nous estimons que le processus doit encore évoluer avant de trouver sa forme définitive et qu'il est nécessaire d'améliorer la formation et le soutien concernant le processus, et de mettre en place un processus d'examen, de vérification et de validation des réponses fournies. Il devrait également y avoir un mécanisme permettant de tester et de confirmer, à intervalle régulier, la qualité et les preuves des assurances fournies. La validation de ces assurance est une obligation selon le cadre du COSO. Faute d'instructions et de vérifications adéquates, le processus dans son mode de fonctionnement actuel ne permettra pas d'obtenir des représentations fiables et de qualité.

**L'UIT devrait:**

**R6: améliorer le processus des lettres de représentation, en mettant en place des procédures de validation qui peuvent éclairer l'évaluation de l'efficacité des contrôles.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT a pris note de cette recommandation et poursuivra ses travaux en vue d'améliorer encore le processus des lettres de représentation et de veiller à ce que des processus de validation soient en place pour évaluer l'efficacité des contrôles.*

**2.9** Dans l'ensemble, la situation au niveau de la haute direction s'est améliorée, mais l'environnement de contrôle doit être intégré dans les niveaux inférieurs. Il est impératif de préciser la clarté des rôles, la délégation et les responsabilités, en particulier dans les opérations décentralisées. Le Secrétariat devrait chercher à améliorer ce processus afin de renforcer la culture en matière de contrôle, de mieux repérer les contrôles inefficaces ou absents et de faire en sorte que les Membres aient davantage confiance dans le fonctionnement efficace de l'environnement de contrôle.

**2.10** Compte tenu des responsabilités de l'UIT, la capacité de démontrer l'existence d'un environnement de contrôle efficace autour de ses propres systèmes d'information est importante tant sur le plan opérationnel que sur le plan de la réputation. Dans le cadre de notre travail de vérification, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir des assurances concernant son environnement informatique. D'après notre expérience, de nombreuses organisations cherchent à obtenir une accréditation pour fournir des assurances aux parties prenantes concernant la mise en place, la mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration continue de leurs systèmes d'information. Cette manière de procéder donne confiance dans les dispositions établies et contribue à atténuer les risques informatiques. D'après les échanges que nous avons eus avec la direction, nous croyons comprendre que des travaux ont été menés pour évaluer dans quelle mesure l'UIT pourrait être prête pour demander une accréditation, mais qu'aucune mesure n'a été prise pour l'obtenir. Nous estimons qu'il est important que l'UIT envisage d'adopter formellement un cadre pour son environnement et que ce cadre fasse l'objet d'un examen externe régulier.

**2.11** D'après les échanges que nous avons eus avec la direction, nous croyons comprendre que plusieurs initiatives figurent dans le plan de travail 2025 du Département des services informatiques en vue d'améliorer la gouvernance et la sécurité informatiques. La direction informe régulièrement le CCIG de l'évolution de la situation, mais nous avons constaté qu'il n'existe aucun mécanisme de présentation générale des informations sur l'ensemble des assurances sur lesquelles le Département des services informatiques s'appuie pour protéger l'environnement des technologies de l'information. Nous sommes préoccupés par le fait que, compte tenu de la structure fédérale de l'UIT, le Département des services informatique ne dispose pas d'une visibilité totale sur les systèmes lui permettant d'identifier et d'atténuer les vulnérabilités. Comme indiqué dans la déclaration sur le contrôle interne, une base de données tenue par l'un des Secteurs qui présentait des vulnérabilités a été la cible d'une cyberattaque. L'UIT indique que cette violation a été rapidement maîtrisée et que des mesures correctives ont été mises en œuvre.

**L'UIT devrait:**

**R7: examiner les coûts et les avantages liés à l'adoption d'un mécanisme approprié d'accréditation pour les systèmes d'information afin de démontrer son engagement à respecter des normes élevées dans la gestion de ses systèmes d'information.**

**R8: présenter un rapport annuel récapitulant les activités menées au cours de l'année en vue de fournir des assurances concernant les systèmes d'information, afin que les parties prenantes aient confiance dans le fait que les risques et menaces visant le fonctionnement des systèmes d'information sont atténués de manière efficace.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT a pris note de ces recommandations et présentera le rapport annuel proposé, récapitulant les activités menées au cours de l'année en ce qui concernant les assurances relatives aux systèmes d'information, afin que les parties prenantes aient confiance dans le fait que les risques et menaces visant le fonctionnement des systèmes d'information sont atténués de manière efficace.*

Évaluation des risques

**2.12** Conformément au cadre de responsabilité, les risques liés aux objectifs de l'UIT doivent être recensés et remontés au moyen d'un système intégré de registres et d'examens. Dans le cadre du modèle COSO, l'évaluation des risques devrait éclairer à la fois la stratégie et les décisions prises dans le cadre des activités courantes.

**2.13** Au niveau central, l'UIT a établi un registre des risques institutionnels et désigné un responsable de la gestion des risques liés aux activités de l'organisation. Les discussions sur les risques sont devenues plus régulières dans le cadre du Conseil, du Groupe de coordination de la gestion et du CCIG. Des registres existent également pour certains domaines particuliers, notamment pour les TIC (aligné sur le cadre COBIT) et le nouveau bâtiment du siège.

**2.14** L'Union devrait redoubler d'efforts pour élaborer une approche systématique, aboutie et applicable au risque à l'échelle de l'organisation en ce qui concerne les risques. Les risques ne sont pas systématiquement liés à la planification, à la budgétisation ou à la gestion de la performance, et sont souvent considérés comme une obligation à laquelle l'organisation doit se conformer plutôt que comme un outil opérationnel. La direction de l'UIT doit faire plus pour veiller à ce que les produits soient utilisés pour la prise de décisions ou comme outil pour suivre les progrès accomplis dans la gestion des risques identifiés ou dans l'évaluation de l'efficacité de leur atténuation.

**2.15** L'UIT doit intégrer des registres des risques dans le réseau des bureaux régionaux et veiller à ce que les fonctionnaires en poste dans ces bureaux aient une formation adéquate et les capacités nécessaires pour utiliser efficacement les systèmes de gestion des risques institutionnels. L'identification des risques se fait uniquement au niveau du projet, les risques ainsi identifiés faisant l'objet d'un travail de consolidation au siège. Cependant, nous avons constaté que cette coordination n'était pas intégrée dans les rapports institutionnels et qu'il n'existait pas de mécanismes pour faire remonter les problèmes systémiques identifiés dans l'ensemble du portefeuille de projets. L'UIT nous a informés que des mécanismes avaient été mis en place pour les "Projets sous surveillance spéciale". Il s'agit d'un niveau supplémentaire de contrôle des projets dont la mise en œuvre est depuis longtemps difficile. Selon le COSO et les cadres de responsabilité, les informations sur les risques circulent dans l'ensemble d'une organisation afin d'éclairer la prise de décision et l'amélioration des processus. Les registres des risques régionaux sont importants pour appuyer un processus visant à recenser les risques dans leurs différents environnements opérationnels spécifiques.

**2.16** Nous estimons que les mécanismes actuels d'évaluation des risques à l'UIT doivent être renforcés et permettre un contrôle intégré, efficace et tourné vers l'avenir, afin d'identifier et de gérer les risques transversaux et émergents. L'Union devrait envisager de procéder à un examen de l'efficacité des processus actuels et de la valeur qu'elle en retire afin de s'assurer que le rapport coûts-bénéfices soit adéquate et que ces processus appuient

correctement la direction dans sa prise de décisions et ses activités de contrôle. Nous estimons que les processus actuels en matière de risques ne fournissent pas une assurance systématique et ne sont pas utilisés pour éclairer la prise de décision ou le contrôle.

**L'UIT devrait:**

**R9: examiner l'efficacité des dispositifs existants en matière de gestion des risques et veiller à ce qu'ils aident l'UIT à identifier et à atténuer systématiquement les risques pour les objectifs de l'Union.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT a pris note de cette recommandation et veillera à ce que ses dispositions en matière de gestion des risques donnent des assurances plus systématiques quant à la réalisation des objectifs de l'UIT, notamment en appuyant les processus décisionnels et opérationnels connexes.*

**2.17** Dans notre rapport sur les états financiers non vérifiés de 2023 (R1), notre recommandation était que l'UIT devrait mener une évaluation systématique de son exposition aux risques de fraude. En réponse, l'UIT a chargé l'Unité de contrôle interne d'intégrer cette activité dans son programme de travail pour 2025. Nous estimons que, compte tenu de l'histoire de l'UIT, le Secrétariat devrait accorder une plus grande priorité à cette évaluation. En outre, il sera important que cette évaluation et les mesures associées soient entièrement pilotées par la direction et les responsables des processus métiers dans l'ensemble de l'Union. Il n'appartient pas à l'Unité du contrôle interne de piloter et de gérer l'évaluation des risques de fraude, car cela pourrait compromettre leur objectivité. La direction devrait établir un plan pour tenir à jour et traiter les risques identifiés.

**2.18** Enfin, compte tenu des problèmes qui ont été rencontrés par le Bureau régional pour l'Asie-Pacifique, nous nous attendions à observer des contrôles internes renforcés et une plus grande sensibilisation aux risques de fraude. Or, aucun travail de communication ciblée ou d'évaluation des risques propre au contexte régional n'a été fait, et les fonctionnaires des bureaux régionaux n'ont toujours pas d'informations claires sur les mécanismes de signalement et les obligations en la matière. Si les programmes de formation interne de l'UIT existent, ils sont généraux et ne sont pas suffisamment adaptés aux réalités régionales et aux risques de fraude ou ne permettent pas de répercuter les enseignements tirés. La formation est essentielle pour développer la sensibilisation aux risques de fraude dans l'ensemble de l'Union et instaurer une culture qui encourage les fonctionnaires à faire part d'inquiétudes justifiées.

**L'UIT devrait:**

**R10: élaborer et mettre en œuvre une formation sur mesure en matière de lutte contre la fraude et de contrôle destinée aux fonctionnaires concernés au sujet des principaux processus opérationnels. Ce travail devrait s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des risques de fraude.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT a pris note de cette recommandation et, en réponse, une formation sur mesure sera assurée à l'échelle de l'organisation pour lutter contre la fraude et les risques connexes associés à l'éthique et à l'intégrité.*

*En 2024, dans le cadre de la politique de formation obligatoire, une formation intitulée "Éthique et l'intégrité à l'UIT" a été élaborée. Cette formation en ligne fournit des informations sur l'éthique et l'intégrité. Elle a été conçue pour les fonctionnaires de l'UIT,*

*afin de renforcer la culture de l'éthique dans l'ensemble de l'organisation. D'autres formations sur mesure sont nécessaires pour veiller à ce que les personnes ayant certains rôles déterminés soient sensibilisées aux risques associés à la fraude dans l'avenir.*

Activités de contrôle

**2.19** Les activités de contrôle sont les politiques et les procédures qui aident garantir que les réponses aux risques sont mises en œuvre efficacement. Conformément au cadre de responsabilités, les activités de contrôle sont principalement de la responsabilité de la première ligne, appuyée par la deuxième ligne avec des lignes directrices relatives à la mise en œuvre et une surveillance de la conformité.

**2.20** Au niveau des politiques, l'UIT a pris des mesures pour renforcer son environnement de contrôle. La révision du Règlement financier et des Règles financières, l'introduction d'un Manuel sur la passation de marchés et l'amélioration des procédures opérationnelles normalisées pour les fonds extrabudgétaires témoignent de progrès importants. La création d'un Comité de la trésorerie et une politique plus structurée en matière de placement renforcent encore la gouvernance financière.

**2.21** Néanmoins, des progrès sont nécessaires au vu du décalage entre les politiques adoptées et l'exécution. Les responsabilités en matière de contrôle, en particulier celles des responsables de projet, des sponsors et des responsables des finances, devraient être davantage exprimées en des termes opérationnels, et il n'y a pas de formation formelle pour appuyer ces rôles. Dans le cadre de nos travaux dans les bureaux hors siège, comme nous l'avons souligné plus haut dans le rapport, les responsables de projet n'avaient pas accès aux données financières au niveau des transactions et n'étaient pas tenus de valider les dépenses du projet.

**2.22** Des délégations de pouvoir claires sont nécessaires pour garantir davantage l'efficacité de l'environnement de contrôle et préciser les responsabilités. Faute de textes clairs sur les responsabilités en matière de contrôle, et sans une deuxième ligne qui appuie activement l'efficacité des contrôles et fait des retours à ce sujet, on peut attendre des fonctions de première ligne qu'elles permettent la mise en œuvre de contrôles proportionnés et tenant compte des risques.

**2.23** En résumé, bien que la définition des activités de contrôle progresse, il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre. En l'absence de rôles mieux définis, d'un accès en temps réel aux données et d'un appui et d'une analyse renforcés en matière de surveillance, la mise en œuvre des contrôles ne peut pas protéger l'organisation de manière fiable contre les risques opérationnels ou financiers. Dans les années à venir, nous étudierons comment le Secrétariat cherche à améliorer et à renforcer les processus opérationnels, travail que nous considérons comme important pour accroître l'efficience et l'efficacité du contrôle.

Information et communication

**2.24** Un contrôle interne efficace passe par la transmission immédiate de l'information à ceux qui en ont besoin. Cette transmission immédiate est aussi le mécanisme clé dont dispose le Secrétariat pour montrer l'exemple et démontrer son engagement actif en vue d'aider le personnel à appliquer et à faire respecter une culture de contrôle. Il s'agit également d'un mécanisme essentiel dont dispose l'organisation pour illustrer les mesures qu'elle prend pour garantir la mise en œuvre de la conformité et les responsabilités en la matière. Le COSO insiste sur la nécessité d'une communication verticale et horizontale pour s'assurer que le personnel comprend ses obligations et que la haute direction a conscience des insuffisances en matière de contrôle. Une communication claire est essentielle pour démontrer l'engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité et renforce la confiance que les parties prenantes et le personnel peuvent avoir dans l'application et la mise en œuvre des processus et des règles.

**2.25** L'UIT a amélioré son infrastructure de communication interne. Elle a recours à des tableaux de bord, publie des messages d'information sur l'Intranet et tient des réunions à l'intention de l'ensemble du personnel pour communiquer les modifications apportées aux de politique et des informations sur la performance. La mise en place de modules de formation obligatoires a également permis de sensibiliser l'ensemble des fonctionnaires aux attentes en matière d'éthique et aux normes de conduite. L'UIT nous a informés que ce système avait également été introduit dans le processus d'intégration des nouveaux fonctionnaires.

**2.26** Néanmoins, il conviendrait d'examiner l'efficacité de cette communication à l'appui des contrôles internes. Les messages restent de nature globale et générique, faisant peu de distinctions selon le rôle des fonctionnaires ou l'exposition aux risques. Ce problème est particulièrement marqué dans le contexte régional. Dans le cadre du Bureau régional pour l'Asie-Pacifique, par exemple, les fonctionnaires manquait de clarté n'avaient toujours pas une connaissance claire des procédures de signalement des fraudes ou des fautes, et nous avons constaté que, malgré les problèmes de contrôle antérieurs, les fonctionnaires n'avaient pas l'impression d'avoir bénéficié d'un appui et d'une formation adéquats. Malgré la mise en place d'une formation obligatoire, le Secrétariat devrait faire davantage d'efforts pour cibler et adapter la formation et la sensibilisation à la fraude, en particulier dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone, et dans d'autres domaines clés exposés aux risques de fraude.

**2.27** Le cadre de responsabilité exige que les trois lignes interagissent efficacement et échangent des informations pour renforcer le contrôle interne. À l'heure actuelle, cette attente n'est pas satisfaite dans la pratique.

Activités de suivi

**2.28** Les activités de suivi permettent d'évaluer si les systèmes de contrôle interne fonctionnent dans le temps. Dans le cadre de responsabilité, ces responsabilités sont réparties entre les deuxième et troisième lignes. La deuxième ligne s'occupe de la conformité et de l'assurance de la qualité, tandis que la troisième ligne, par l'intermédiaire de l'Unité du contrôle interne, s'occupe actuellement de l'audit interne et des enquêtes.

**2.29** Néanmoins, le suivi continue de reposer en très grande partie sur des mécanismes d'auto-évaluation, notamment les lettres de représentation. Ces lettres doivent être étayées par des éléments de preuve supplémentaires et devraient faire l'objet d'un examen et d'une vérification structurés. Dans Bureau régional pour l'Asie-Pacifique, plusieurs affirmations figurant dans la lettre n'ont pu être étayées lors de notre visite de vérification.

**2.30** En outre, il conviendrait d'assurer plus systématiquement un suivi des contrôles de deuxième ligne, tels que des examens de conformité et des vérifications du respect des politiques. En l'état, la capacité de l'UIT à détecter les insuffisances en matière de contrôle avant qu'elles ne s'aggravent ou à améliorer systématiquement la performance sur la base de données factuelles est limitée. Pour traduire dans la pratique la vision définie dans le cadre de responsabilité, l'UIT devra créer une deuxième ligne axée sur les risques qui puisse compléter les fonctions de vérification et garantir que les assurances soient données en temps réel avec une valeur permanente, et ne découlent pas uniquement d'activités d'audit cycliques et de mécanismes d'auto-déclaration sans vérification. Nous savons que le Secrétariat mène des travaux sur cette question, notamment en envisageant l'application d'outils GRC (gouvernance, gestion des risque et conformité). Quels que soient les mécanismes choisis, nous encourageons vivement le Secrétariat à mettre en place des mécanismes de deuxième ligne à titre de mesure de premier plan pour améliorer l'efficacité de l'environnement de contrôle, ce qui renforcera la confiance des parties prenantes dans les processus de contrôle de l'Union.

**L'UIT devrait:**

**R11: établir une deuxième ligne de contrôle structurée et basée sur les risques pour assurer de manière systématique le suivi de la conformité, en fournissant une assurance continue sur les contrôles internes les plus significatifs et importants.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: un suivi assuré par la deuxième ligne de l'UIT des activités de contrôle a été mis en place en 2024, et l'Union continue de s'employer à améliorer et à intégrer pleinement ce travail de suivi.*

*Des travaux complémentaires sont nécessaires dans le cadre du suivi assuré par la deuxième ligne, mais plusieurs activités sont en place ou en cours pour renforcer cette fonction. Il peut s'agir, par exemple, de vérifications périodiques de la conformité, de processus de certification des primes et de surveillance des prestations versées aux fonctionnaires.*

*La recommandation additionnelle du Vérificateur extérieur des comptes sur cette question aidera l'UIT à renforcer les fonctions visant à faire en sorte que le suivi assuré par la deuxième ligne tire s'appuie sur les compétences spécialisées d'autres fonctions de la deuxième ligne à l'UIT (par exemple planification et contrôle financiers, sécurité de l'information, éthique et résilience organisationnelle) et soit ciblé sur des processus opérationnels clés.*

**2.31** La création de l'Unité de contrôle interne et l'adoption d'une charte du contrôle interne en 2023 sont des étapes majeures dans le renforcement de la troisième ligne de l'UIT. La fonction d'audit interne est maintenant mieux structurée et des rapports continuent d'être communiqués au CCIG, à la haute direction et au Vérificateur extérieur des comptes. Globalement, les mécanismes révisés de contrôle interne sont en début de mise en place, sachant qu'ils ne sont pas encore dotés de toutes les ressources nécessaires, et que les nouveaux mécanismes sont très loin d'être aboutis. Il est important qu'à mesure qu'ils évoluent, ces mécanismes visent avant tout à continuer de fournir une assurance de qualité, indépendante et objective.

**2.32** Nous notons que l'Unité du contrôle interne a prévu une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne, conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes (IIA). Nous estimons que cet examen est à la fois important et opportun à ce stade, afin de faire en sorte que les nouveaux mécanismes ainsi que les outils et les capacités pour leur mise en œuvre puissent faire l'objet des assurances requises au regard des normes professionnelles en matière d'audit interne. Pour qu'elle soit pleinement utile, l'évaluation doit prendre la forme d'un examen complet de la qualité effectué par un acteur extérieur, plutôt que d'une auto-évaluation avec validation par un acteur indépendant. On obtiendra ainsi une évaluation objective de la conformité aux normes de l'IIA et des possibilités d'amélioration. Il est essentiel qu'alors que l'organisation connaît des changements, que des menaces continuent de viser les systèmes d'information et que d'importantes dépenses d'investissement sont entreprises, l'Unité concentre ses efforts sur les principaux risques auxquels l'Union est exposée.

**2.33** Nous avons déjà noté l'absence d'évaluation au sein de l'UIT, qui constitue une insuffisance importante concernant la fourniture des assurances aux Membres et aux donateurs. Une fonction d'évaluation a été officiellement créée au sein de l'Unité du contrôle interne. L'UIT nous a informés qu'elle comptait pourvoir le poste vacant associé à la fonction d'évaluation d'ici à la fin de 2025. Pour appuyer la prise de décisions fondées sur des éléments factuels, la formation et la responsabilité conformément aux attentes du système des Nations Unies, il est indispensable que cette fonction soit effectivement mise en place et dotée de ressources adéquates. Nous encourageons le Secrétariat à continuer de travailler en priorité afin de mener à bien la création de cette capacité, ce qui permettra de se concentrer davantage sur les activités visant à tirer les enseignements des évaluations et d'appuyer plus efficacement l'amélioration continue de l'efficacité des opérations. Nous considérons que le fonctionnement efficace de la fonction d'évaluation est un outil important pour fournir des assurances aux Membres et aux donateurs et donne à la direction des informations permettant une amélioration continue des opérations.

Cadre de responsabilité

**2.34** L'UIT a pris des mesures concrètes pour établir les principes du système de contrôle, conformément au cadre de 2013 du COSO, étayés par le modèle et le cadre de responsabilité approuvés par le Conseil en 2022. Ces mesures ont permis de préciser les fondements structurels du contrôle interne, d'améliorer la cohérence des politiques et de renforcer le contrôle de la gouvernance au plus haut niveau.

**2.35** Le système de contrôle interne fondé sur le COSO est encore loin d'être abouti sur le plan opérationnel; il n'y a pas de délégation claire concernant les responsabilités en matière de contrôle, les risques ne sont pas pleinement intégrés dans la planification ou la prise de décisions, le contrôle financier n'est pas homogène au niveau des projets et la communication interne n'appuie pas encore l'amélioration attendue des attentes en matière de contrôle. Les conclusions de nos travaux de vérification ont mis en évidence la façon dont ces insuffisances se manifestent dans la pratique.

**2.36** En l'absence d'une définition plus précise des pouvoirs, d'un accès amélioré aux données, d'une formation plus complète et ciblée ou d'un appui adapté, les fonctions composant la première ligne auront du mal à jouer efficacement les rôles qui leur incombent conformément au COSO et au cadre de responsabilité. Sans contrôles efficaces de détection ou de surveillance au niveau de la deuxième ligne, la direction ne disposera pas d'une vue d'ensemble de l'efficacité de l'environnement de contrôle et ne sera pas en mesure d'avoir des informations pour concentrer les efforts sur les contrôles clés et améliorer leur conception. Au fur et à mesure que la troisième ligne renforcera les capacités et tirera les enseignements de l'examen externe prévu, il sera important de disposer des capacités suffisantes pour mettre en œuvre un programme fondé sur les risques afin de relever les défis importants auxquels l'organisation est confrontée en vue de donner des assurances aux membres concernant l'efficacité de la fourniture des produits.

**2.37** La réalisation de tous les objectifs visés avec le cadre de responsabilité exigera non seulement d'apporter des améliorations structurelles, mais aussi de se concentrer durablement sur l'intégration opérationnelle, le renforcement culturel et le suivi fondé sur des données probantes. Ces éléments sont essentiels si l'UIT veut démontrer un contrôle interne fiable et répondre aux attentes des États Membres et des parties prenantes extérieures

# Déclaration sur le contrôle interne

**2.38** La déclaration de la Secrétaire générale sur le contrôle interne pour 2024 marque une étape positive dans la formalisation et la communication des engagements en matière de contrôle interne dans l'ensemble de l'UIT. Suivant la structure du cadre du COSO, la déclaration témoigne d'un alignement sur les normes internationales plus clair que les années précédentes, et elle reconnaît les principales initiatives en cours pour renforcer le contrôle interne, améliorer la gouvernance financière et ancrer une culture de la responsabilité.

**2.39** Toutefois, nous estimons qu'il reste d'importantes améliorations à apporter en ce qui concerne la maturité des pratiques sous-jacentes en matière de contrôle à l'échelle de l'organisation. La déclaration souligne les progrès accomplis, mais devrait reconnaître plus clairement les lacunes qui doivent encore être comblées, en particulier dans des domaines tels que la délégation de pouvoir, l'intégration des risques opérationnels et l'application systématique de la surveillance et du contrôle financiers au niveau régional. Les affirmations concernant l'efficacité du contrôle sont présentées sans référence à une vérification indépendante ou à des limites reconnues de mise en œuvre.

**2.40** En tant qu'élément clé des assurances au niveau de l'organisation, la Déclaration sur le contrôle interne devrait fournir une perspective équilibrée et factuelle reconnaissant les progrès accomplis, mais identifiant également les insuffisances qui subsistent en matière de contrôle et les mesures en cours de mise en œuvre pour y remédier. Nous avons recensé des domaines au sujet desquels il pourrait être fait preuve de plus d'autocritique, ce qui donnerait davantage de valeur à la déclaration en tant qu'outil permettant à la haute direction de rendre compte de sa gestion et au Conseil d'exercer une surveillance.

**2.41** À l'avenir, les futurs déclarations sur le contrôle interne devraient tenir compte des observations formulées dans le présent rapport et mentionner de manière plus claire les problèmes de mise en œuvre connus, s'appuyer sur des sources d'assurance de deuxième et de troisième ligne et établir un lien explicite entre les insuffisances sur le plan des risques et du contrôle et les domaines à réorganiser. Cette transparence renforcera la crédibilité de la déclaration et la confiance des États Membres dans le système de contrôle interne de l'UIT.

Partie 3

# Programme de transformation

**3.1** Lors du Conseil de juin 2023, la Secrétaire générale a pris l'engagement d'un programme de transformation pour l'UIT. Dans notre rapport de 2022, nous avons souligné la nécessité de disposer d'un modèle bien défini de fonctionnement cible, de créer une unité spécialement chargée de coordonner l'exécution et le suivi des projets et de garantir des mécanismes de gouvernance efficaces, objectifs et indépendants.

**3.2** Depuis, la Secrétaire générale a établi formellement le programme de transformation avec la publication d'une feuille de route ([Document C24/73](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0073/fr)), qui énonce les activités prévues de mi-2024 à fin 2027. Le programme est axé sur l'amélioration des grandes fonctions d'appui, qui s'articule autour de cinq piliers thématiques: gouvernance; systèmes, processus et outils; personnes et culture; optimisation des ressources; Membres et partenaires.

**3.3** Des progrès ont été accomplis dans la structuration et le lancement des activités de transformation. Un tableau de bord de la transformation a été mis en place pour favoriser la transparence et le suivi des progrès accomplis. Six initiatives accélérées ont été lancées dans des domaines tels que la gestion de la performance, l'adoption de l'IA, le renforcement des compétences de direction, le recrutement, les voyages et la mobilité du personnel. Des travaux ont également commencé sur plusieurs projets fondamentaux, tels que la refonte du site web, la mise à niveau de la planification des ressources de l'entreprise et de la gestion des relations avec la clientèle, ainsi que la réforme des systèmes des finances. Un réseau de fonctionnaires "acteurs du changement" continue de contribuer à l'engagement interne et à l'élaboration de nouveaux scénarios.

**3.4** Au moment où notre examen était effectué, un modèle opérationnel détaillé était encore en cours d'intégration. Le secrétariat a recensé 89 produits en 2023. Les activités en cours portent à la fois sur des améliorations opérationnelles et des projets de base. L'accent continue d'être mis sur la modernisation des processus internes plutôt que sur l'étude d'autres modèles d'exécution. Des indicateurs de référence et des indicateurs fondamentaux de performance sont en cours de définition en vue de mesurer les résultats, même si des cadres de mesure complets ne sont pas encore opérationnels.

**3.5** Les ressources allouées à l'appui du programme restent limitées. En 2024, un montant de 1,3 million CHF a été affecté, la plupart des initiatives continuant de reposer sur l'intégration dans les plans de travail des départements. Cette situation reste un frein au regard de l'ampleur de la transformation et des besoins des projets faisant intervenir des systèmes informatiques et un changement numérique. Il reste encore à évaluer et hiérarchiser les initiatives en fonction des résultats pouvant être obtenus et d'une définition claire du rapport coûts-bénéfices, en particulier dans les domaines nécessitant beaucoup de ressources comme le développement de systèmes.

**3.6** L'UIT nous a informés qu'elle étudiait les possibilités d'assurer des fonctions au moyen d'autres modèles comme l'externalisation, les partenariats ou la mutualisation des services. Nous estimons qu'il est essentiel d'envisager d'autres modèles de fourniture, car ces

changements peuvent entraîner une véritable transformation et offrir la possibilité de concentrer les ressources internes sur les éléments singuliers et à valeur ajoutée des activités de l'UIT.

**L'UIT devrait:**

**R12: procéder à une évaluation d'autres modèles de fourniture afin de garantir l'utilisation efficace des ressources en tant qu'élément clé de la transformation institutionnelle.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT prend note des commentaires et de la recommandation formulés. Toutefois, l'examen d'autres modèles de fourniture fait partie intégrante du modèle adopté pour les initiatives de transformation. Lors de l'examen de chaque processus, une fois l'analyse du problème menée à bien, l'analyse de la solution consiste à déterminer si la modification des processus existants ou d'autres modèles de fourniture tels que l'externalisation ou la mutualisation de services sont appropriés pour la solution de mise en œuvre retenue, compte également tenu de l'analyse des ressources disponibles et de la faisabilité de la mise en œuvre.*

**3.7** Le changement de culture demeure un facteur clé de réussite. Le Secrétariat a pris des mesures pour mobiliser le personnel par le biais de formations et d'initiatives relatives aux compétences d'encadrement et a commencé à travailler sur les points soulevés dans l'enquête sur le bien-être du personnel. Nous estimons que le changement de culture institutionnelle peut être l'un des éléments les plus difficiles d'un programme de transformation, quel qu'il soit. Il faudra accorder une attention soutenue à la communication avec le personnel et aux indicateurs permettant de mesurer l'engagement du personnel.

**3.8** Comme nous l'avons souligné précédemment, le programme de transformation offre une occasion importante pour l'organisation de s'améliorer et de gagner en efficacité. Il est cependant encore trop tôt pour se prononcer avec certitude sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Il demeure important que l'Union dispose de critères de réussite clairs pour obtenir des bénéfices concrets.

**3.9** Il demeure essentiel que la direction identifie les éléments et les catalyseurs de transformation les plus importants et veille à ce que des ressources appropriées leur soient affectées. Pour obtenir les résultats souhaités, il sera essentiel de continuer de se concentrer sur la définition de priorités, avec une gouvernance et des assurances objectives pour le programme. Nous continuerons d'assurer une suivi du programme et de présenter des rapports à ce sujet tout au long de notre mandat.

**L'UIT devrait:**

**R13: donner la priorité à la mise en œuvre des initiatives de transformation les plus essentielles dans les limites des ressources disponibles. Ces initiatives devraient être appuyées par des activités robustes de mesure de l'efficacité.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: la méthode de gestion du portefeuille adoptée pour le Plan de transformation de l'UIT consiste à sélectionner les initiatives à mettre en œuvre en fonction de l'état de préparation des activités, des ressources nécessaires, des bénéfices et des coûts. Les mandats du projet comprennent les objectifs, les avantages et des indicateurs fondamentaux de performance mesurables dont la valeur de départ sera évaluée au début du projet, et qui seront ensuite mesurés pendant et après la mise en œuvre.*

# Projet de nouveau bâtiment

Rappel

**3.10** Conformément à la Décision 640 (2024) du Conseil, le Secrétariat de l'UIT a entamé les activités afin de mettre fin à la phase de conception initiale et de lancer le projet de nouveau bâtiment de Varembé dans sa version redéfinie. Il a été mis fin au contrat avec l'architecte et le cabinet d'ingénierie d'origine en novembre 2024 et toutes les obligations financières contractuelles ont été réglées. De même, les frais liés aux services de gestion de projet ont été réglés, et un nouvel appel d'offres portant sur les services de gestion de projet est prévu en 2025. L'UIT a indiqué que le coût final de la phase de conception initiale abandonnée s'élevait à 22,2 millions CHF, et non à 22,7 millions CHF comme on l'attendait, et les fonds non utilisés ont été versés sur la réserve pour imprévus du nouveau projet. Les états financiers (Note 12) donnent des informations sur la dépréciation des coûts initialement capitalisés pour le nouveau bâtiment. Les membres se souviendront peut-être que l'opinion que nous avions formulée sur les états financiers de 2023 comportait un exposé de la situation portant sur la probable dépréciation de ce bien. Nous constatons avec satisfaction que la dépréciation de ces coûts ait été correctement comptabilisée conformément aux exigences définies dans les normes IPSAS en matière d'information financière, étant donné qu'ils ne représentent plus de valeur pour l'Union.

**3.11** Pour le nouveau projet, un descriptif de projet amélioré a été élaboré et communiqué aux acteurs en interne et au utilisateurs, tout en associant les délégués et les fonctionnaires dans le cadre de groupes de discussion. Nous ne disposons toujours pas d'éléments clairs sur l'analyse de rentabilisation détaillée et l'évaluation des besoins, et réitérons donc notre recommandation précédente. Il reste indispensable pour l'UIT de présenter un ensemble clairement défini d'avantages du projet à l'aune duquel les Membres pourront mesurer la rentabilité de l'investissement et la réussite du projet à l'issue de celui-ci. Nous avons noté que le projet est désormais dans la phase d'appel d'offres et de présélection en vue de choisir un nouveau cabinet de planification et de conception. Ce processus a été lancé fin 2024, le choix définitif étant attendu pour le premier trimestre 2025. Au moment où le présent rapport a été rédigé, les offres étaient en cours d'évaluation par l'UIT.

**3.12** L'UIT nous a informés que des discussions sont en cours avec le pays hôte, mais celui-ci a confirmé que l'UIT peut affecter les sommes provenant du prêt pour élaborer le nouveau projet réévalué de locaux du siège en 2025. Le processus de réaffectation formelle du prêt débutera une fois que l'UIT aura soumis un document technique détaillé. Les accords de parrainage font également l'objet d'une gestion active, puisque trois sponsors ont réaffirmé leur soutien, tandis qu'un sponsor a résilié l'accord initial portant sur un montant de 5 millions CHF, et une provision a été comptabilisée dans les états financiers de 2024 (Note 17) pour le remboursement correspondant. La direction poursuit ses discussions avec le donateur concernant d'éventuels accords futurs.

**3.13** Le Secrétariat continue de collaborer avec le Groupe consultatif d'États Membres (MSAG), appuyé par un expert technique externe mis à disposition par un État Membre. Comme nous l'avons souligné dans les rapports que nous avons soumis au Conseil sur les états financiers de 2022 et de 2023, nous soulignons à nouveau l'importance de dispositions claires en matière de gouvernance et d'assurance pour donner confiance aux Membres en ce qui concerne les coûts, l'atténuation des risques et les progrès d'ensemble du projet. Nous prenons note des dispositions qui ont été prises, mais nous continuons d'insister sur l'importance de l'allocation de ressources suffisantes pour assurer un niveau approprié d'évaluation indépendante par des spécialistes pour un projet de cette envergure et de cette importance. **Nous réitérons notre recommandation relative aux états financiers de 2022 (rapport intérimaire 2022 – R8) aux termes de laquelle l'UIT devrait revoir les dispositions en matière de gouvernance et d'assurance et demander régulièrement confirmation que le projet est géré de manière appropriée, doté des ressources adéquates et exécuté en bonne et due forme, pour s'assurer que les risques de ce programme d'équipement majeur sont connus et que l'organisation en est protégée.**

**3.14** Outre la nécessité de donner des assurances adéquates pour le projet, nous continuons d'insister sur le fait qu'il est important de disposer de données claires, précises et fiables concernant l'état d'avancement et les dépenses pour le projet. Il est également important que l'UIT tire les enseignements de la gestion qui a été faite du projet initial et de l'établissement des rapports associés. On renforcera ainsi la confiance des parties prenantes et la direction sera davantage en mesure de veiller à ce que des contrôles et des mécanismes de présentation de l'information appropriés soient en place. Une gestion et un contrôle rigoureux des coûts sont essentiels étant donné le niveau élevé des coûts correspondant au projet initial passés par pertes et profits. La direction nous a communiqué les résultats des travaux menés pour tirer les enseignements, et nous avons noté que ce travail avait été effectués par les consultants du secteur de la construction qui ont travaillé aux côtés de l'UIT sur la phase initiale du projet. Nous considérons qu'il existe des risques que ce processus n'ait pas été suffisamment indépendant et objectif. Il n'a pas fourni un examen global de tous les enseignements en matière de gouvernance, par exemple sur le plan des assurances, de l'établissement de rapports et du contrôle des coûts.

**L'UIT devrait:**

**R14: examiner attentivement l'exhaustivité et l'objectivité du travail mené pour tirer les enseignements afin de s'assurer que tous les éléments de la gestion, de la gouvernance et de la surveillance du projet ont été pleinement pris en compte et constituent une base pour établir, pour le projet, une gouvernance et un contrôle correspondant aux bonnes pratiques.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: les principaux objectifs du travail visant à tirer des enseignements étaient d'évaluer les défis, les risques et les obstacles rencontrés dans le cadre de la conception initiale concernant les stratégies appliquées pour la passation de marchés et l'établissement des contrats et d'identifier les points pouvant être améliorés afin de ne pas répéter les mêmes erreurs. Les enseignements ainsi tirés constituent une contribution pour la nouvelle stratégie de mise en œuvre du projet de nouveau bâtiment Varembé. Conformément aux recommandations formulées par le CCIG et le Vérificateur extérieur des comptes, un cadre révisé pour la gouvernance des projets a été élaboré en vue de rationnaliser le processus décisionnel tout en maintenant les responsabilités. Ce nouveau cadre sera mis en œuvre après consultation du Groupe MSAG et approbation par le Comité de coordination. En outre, avant d'être adopté, le plan de gestion du projet sera réexaminé sur la base de l'expérience antérieure et des bonnes pratiques, et des orientations seront demandées au CCIG et au Vérificateur extérieur des comptes.*

Plan stratégique pour le campus de l'UIT à Genève

**3.15** L'UIT a élaboré un premier projet de "Plan stratégique pour le campus de l'UIT à Genève" ([CWG-FHR-20/8](https://www.itu.int/md/S25-CWGFHR20-C-0008/fr)), qui a été présenté au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines en février 2025. Ce document décrit, dans les grandes lignes, une vision à long terme visant à aligner l'infrastructure physique de l'Union sur ses objectifs stratégiques et ses besoins opérationnels, tout en s'attelant aux défis financiers et fonctionnels liés au vieillissement de son campus.

**3.16** Le plan stratégique repose sur une série de principes directeurs, notamment la viabilité financière, la durabilité environnementale, l'intégration technologique, des espaces de travail souples et centré sur les personnes, ainsi que la recherche de possibilités de collaboration. Le Secrétariat a demandé des données pour étayer son approche, et s'est appuyé à cet égard sur des études sur le taux d'occupation, les commentaires du personnel, des analyses comparatives et des analyses financières préliminaires. La proposition visant à faire la synthèses des besoins concernant l'espace de travail et les salles de conférences, grâce à une utilisation plus efficace des bâtiments existants et des modèles de travail flexibles, reflète la manière dont d'autres organisations du secteur public cherchent à utiliser au mieux leurs bâtiments.

**3.17** Lorsque nous avons examiné la stratégie, nous avons constaté qu'elle ne mettait pas l'accent sur l'une des considérations financières structurelles les plus importantes, à savoir le coût élevé du fonctionnement et de l'entretien d'un siège à Genève. Bien qu'il soit brièvement fait mention des effets qu'une décentralisation, une régionalisation et des mesures d'efficacité opérationnelles pourraient avoir, aucune analyse détaillée n'a été entreprise pour évaluer si certaines fonctions pourraient être assurées de manière plus économique depuis des lieux moins onéreux, que ce soit au sein du système des Nations Unies ou moyennant la mise en œuvre de modèles opérationnels hybrides.

**3.18** Pour poursuivre l'élaboration de la stratégie par le campus, nous estimons qu'il est important de procéder à une analyse approfondie des options de décentralisation. Il faudra notamment d'examiner s'il est possible et efficace sur le plan des coûts de délocaliser des fonctions non essentielles ou des fonctions administratives. On pourrait notamment identifier des lieux potentiels, qui pourraient être des bureaux existants de l'UIT, et évaluer les éventuelles incidences sur la fourniture et la coordination des services. La prise en compte de ces considérations lors de la prochaine phase de planification démontrerait l'engagement de l'UIT à veiller à ce que ses fonctions d'appui soient efficaces et à ce que les ressources soient utilisées au mieux pour atteindre les objectifs en matière de fourniture efficace des services essentiels.

**3.19** Si le projet initial de plan stratégique pour les campus est bien structuré et prospectif à certains égards, **l'UIT devrait**:

**R15: étudier de manière plus approfondie sa couverture géographique et les implications sur le plan des coûts associés. Une telle analyse devrait être une priorité de la phase suivante de l'élaboration du plan, afin de permettre une prise de décision plus éclairée et de contribuer à la viabilité financière à long terme.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: le campus de l'UIT à Genève s'inscrit dans le cadre d'un examen plus vaste de la couverture géographique de l'UIT qui est en cours d'élaboration et vise à examiner cette question dans le contexte de plusieurs objectifs stratégiques, notamment la rationalisation de la présence de l'UIT à Genève, le renforcement de la présence régionale de l'Union, la garantie de la continuité et de la pérennité des activités et le renforcement de la souplesse des ressources humaines de l'UIT. Ce travail consistera notamment à examiner le renforcement de la présence de l'UIT dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de zone existants et, dans le cadre juridique actuel de l'UIT, à examiner d'éventuels lieux supplémentaires qui pourraient accueillir l'UIT.*

# Présence régionale de l'UIT

**3.20** Lors de notre vérification de 2024, nous avons examiné la gestion des projets et d'autres activités du Bureau régional de l'UIT pour l'Asie-Pacifique. Ce travail s'inscrivait dans le cadre de notre réflexion plus large sur la présence régionale de l'UIT dans le contexte de la Décision 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, par laquelle il est demandé de renforcer la gouvernance, la responsabilité et l'alignement stratégique dans l'ensemble des opérations décentralisées de l'UIT. Nos conclusions, bien qu'elles concernent un seul bureau régional, mettent en lumière des problèmes systémiques plus larges qui présentent un intérêt dans le cadre de l'examen mené actuellement par l'UIT au titre de la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP.

**3.21** L'UIT a lancé un examen détaillé de sa présence régionale sous la direction du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR). Le mandat élaboré par le Groupe de travail par correspondance et approuvé par le GTC-FHR à sa 20ème réunion présente un cadre solide pour évaluer l'efficacité, l'efficience et l'adéquation stratégique des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Cet examen, qui doit aboutir à la publication d'un rapport final en avril 2026, semble solide du point de vue la méthode et bien délimité, et met l'accent sur l'efficacité, l'intégration dans le Plan stratégique et le Plan d'action de Kigali, et l'alignement sur les cadres de développement des Nations Unies.

**3.22** Le mandat de l'UIT souligne l'importance des éléments de mesure de l'efficacité et de l'alignement opérationnel. Toutefois, il n'existe actuellement aucune obligation de définir un programme de travail formel au niveau des bureaux régionaux pour faciliter la mise en œuvre des priorités définies dans le Plan opérationnel de l'UIT-D ou dans le Plan d'action de Kigali. Nous estimons qu'un programme de travail annuel structuré, assorti d'indicateurs fondamentaux de performance mesurables, renforcerait la responsabilité, appuierait le suivi de l'efficacité et garantirait que les activités régionales démontrent de manière systématique leur contribution à la réalisation des objectifs globaux de l'UIT.

**3.23** Bien que le mandat mette l'accent sur la gouvernance et la responsabilité, comme indiqué précédemment dans le rapport, il existe des insuffisances systémiques dans l'ensemble de l'UIT, y compris dans l'organisation actuelle des bureaux régionaux. L'examen de la présence régionale prévu par l'UIT offre une occasion cruciale de remédier à ces insuffisances de longue date. Au fur et à mesure que l'organisation progresse dans ce travail d'examen, **l'UIT devrait**:

**R16: publier des lignes directrices provisoires à l'intention des bureaux régionaux pour demander que des programmes de travail annuels alignés sur les priorités de l'UIT avec des mesures appropriées de l'efficacité soient élaborés.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: les bureaux régionaux représentent l'ensemble des activités de l'UIT et, à ce titre, des priorités à l'échelle de l'organisation seront définies, dans le cadre d'un processus de planification opérationnelle qui définira les coûts de référence, comprendra des cibles et des indicateurs, des indicateurs fondamentaux de performance et les risques associés pour tous les programmes de travail opérationnels menés en collaboration avec tous les bureaux concernés. Actuellement, au sein du BDT, tous les plans opérationnels sont élaborés en coordination avec les équipes des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Les projets multirégionaux sont gérés par le siège et les projets concernant un pays/une région donné sont gérés au niveau régional. La structure de gouvernance des projets comprend une Commission de direction qui examine l'ensemble du portefeuille de projets.*

**3.24** En travaillant sur ces priorités parallèlement au processus plus large de l'examen mené au titre de la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022) de la PP, l'UIT est mieux à même de démontrer son engagement en faveur du principe de responsabilité, de la transparence et de la réalisation de ses objectifs stratégiques grâce à une présence régionale renforcée et résiliente.

Partie 4

# Recommandations antérieures

**4.1** En mai 2024, la Secrétaire générale a chargé les responsables de processus et les gestionnaires concernés de l'UIT de mener un examen complet de l'ensemble des recommandations en souffrance. Il incombe à la direction de donner effet aux recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes et d'en assurer le suivi, et il appartient à ce dernier d'en valider l'état d'avancement à l'intention des Membres.

**4.2** Depuis le début de notre mandat, nous avons formulé 21 recommandations dans nos rapports au Conseil. Cinq recommandations ont été clôturées au cours de l'année précédente. Sur les 16 recommandations restantes, l'UIT en a appliquées quatre, et nous avons clôturé une autre recommandation concernant l'UNSMIS comme n'ayant pas été appliquée (2022: R9). Neuf recommandations sont en cours d'application, et deux autres recommandations, concernant le projet de nouveau bâtiment, sont considérées par le Vérificateur extérieur comme non appliquées, et restent en suspens. L'Appendice 1 offre une analyse plus détaillée concernant l'état d'avancement de nos recommandations antérieures.

**4.3** Dans le cadre du processus engagé par la Secrétaire générale, les recommandations en suspens de nos prédécesseurs ont fait l'objet d'un réexamen par la direction. Au début de notre mandat, nous avons hérité de quelque 121 recommandations en suspens, dont il a été question dans notre rapport de juin 2023. L'UIT a mis au point un outil de suivi de la conformité et un tableau de bord qui font office de répertoire central pour l'ensemble des recommandations formulées par les organes de contrôle internes et externes. Le tableau de bord sert à contrôler la suite donnée aux recommandations. En mai 2025, le Secrétariat a communiqué des renseignements actualisés sur les recommandations qu'il estime avoir appliquées à l'aide d'un registre hors ligne.

**4.4** Nous avons constaté que les recommandations figurant dans deux des rapports "spéciaux" de nos prédécesseurs, à savoir le rapport sur le "renforcement de la présence régionale" ([Document C18/125](https://www.itu.int/md/S18-CL-C-0125/fr): 9 octobre 2018) et le rapport spécial sur un cas de fraude à l'UIT ([Document C19/106](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0106/fr): 10 juin 2019), n'étaient pas répertoriées dans l'outil de suivi de la conformité, ni dans le registre hors ligne, et que, partant, les 24 recommandations correspondantes qui étaient en suspens à la fin du mandat de nos prédécesseurs n'avaient pas été traitées activement par le Secrétariat de l'UIT, et avaient été perdues de vue dans les faits.

**4.5** À la suite de notre intervention, des informations à jour ont été fournies, et ces éléments ont été incorporés dans l'Appendice 2. Cinq des recommandations du rapport sur un cas de fraude à l'UIT n'ont pas été appliquées (N° 4, 5, 6, 7 et 16), mais nous avons remplacé trois d'entre elles par nos propres recommandations sur ces questions, eu égard aux changements intervenus depuis le rapport de nos prédécesseurs. L'UIT a moins progressé dans l'application des recommandations issues du rapport de 2018 sur lerenforcement de la présence régionale, dans la mesure où huit d'entre elles restent en suspens, et où bon nombre des problèmes constatés à l'occasion de notre visite au Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique sont cohérents avec les thèmes relevés par nos prédécesseurs.

**4.6** En ce qui concerne le rapport spécial de nos prédécesseurs sur le Bureau régional pour les Amériques ([Document C22/104](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0104/fr): 6 septembre 2022), l'UIT a clôturé quatre recommandations en suspens, huit recommandations restant donc en cours d'application.

**4.7** Le rapport de nos prédécesseurs sur les états financiers de 2021 ([Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr): 6 septembre 2022) contenait 48 recommandations. Dans notre rapport de 2022, nous avons relevé que parmi celles-ci, le Secrétariat en avait clôturé neuf, et que sur les 39 recommandations restantes, 32 étaient considérées désormais comme étant appliquées, de sorte que sept recommandations étaient en suspens ou en cours d'application.

**4.8** Au nombre des recommandations issues de rapports antérieurs de nos prédécesseurs sur les états financiers, 11 recommandations supplémentaires étaient en suspens. Parmi celles-ci, huit ont été clôturées et trois restent en suspens. L'Appendice 2 offre une analyse plus détaillée de l'état d'avancement des recommandations de nos prédécesseurs.

**4.9** Si le tableau de bord de la conformité est utile à la direction et au CCIG, son utilité est fortement limitée par son caractère incomplet et le fait que ce ne soit pas le seul répertoire utilisé pour suivre et mesurer l'état d'avancement des recommandations. Qui plus est, nous avons constaté une absence de processus systématique et de gouvernance dans le suivi et l'examen de l'état d'avancement des recommandations en suspens. À notre avis, l'UIT n'a pas suffisamment tenu compte des précédentes observations d'audit externe.

**L'UIT devrait:**

**R17: recommander au Secrétariat de l'UIT de mettre en place un processus systématique pour assurer le suivi des recommandations en suspens à l'aide des outils existants.**

**R18: en outre, le Secrétariat devrait collaborer avec le CCIG pour rendre compte régulièrement à ce dernier des progrès accomplis.**

*Commentaire de la direction de l'UIT: l'UIT a pris note de cette recommandation. Elle renforcera le tableau de bord de la conformité et veillera à ce qu'un processus structuré et cohérent soit en place pour suivre l'état d'avancement de toutes les recommandations en suspens, en exploitant les outils existants (outil de suivi et tableau de bord de la conformité de l'UIT), pour garantir la transparence, le respect des délais et la responsabilisation. Des responsabilités claires seront assignées aux coordonnateurs de tous les départements, et des points d'information réguliers seront intégrés dans notre cycle d'information interne.*

*Le Secrétariat partage l'avis selon lequel un dialogue régulier avec le Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) est essentiel pour renforcer le contrôle interne. Nous ferons inscrire à l'ordre du jour des réunions du CCIG un point permanent pour la présentation de renseignements sur l'état avancement des recommandations. Cela permettra un dialogue constructif, renforcera la gestion des risques et favorisera un progrès continu à l'échelle de l'organisation.*

# Remerciements

**4.10** Nous tenons à remercier la Secrétaire générale et son équipe pour leur coopération suivie et leur concours s'agissant de permettre le retour au cycle normal des rapports et des audits.

Selon l'original signé

**Gareth Davies**

**Contrôleur et Vérificateur général, Royaume-Uni – Vérificateur extérieur des comptes**

**30 mai 2025**

Appendice 1: Recommandations des années précédentes

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Recommandations précédentes du Bureau national de contrôle des finances publiques | | | | |
| Réf. | Recommandation | Réponse de la direction | Avis du Vérificateur extérieur des comptes | État d'avancement |
| Rapport intérimaire 2022 – R2 | Élaborer un manuel de comptabilité selon les normes IPSAS indiquant toutes les pratiques comptables adoptées et comprenant des instructions à l'intention des fonctionnaires sur la comptabilité d'exercice, afin de faire en sorte que l'UIT établisse des états financiers fiables et exacts à l'intention des Membres. | Des documents de comptabilité conformes aux normes IPSAS ont été élaborés selon les principales normes applicables à l'UIT pour les principaux ensembles d'opérations comptables. De ce fait, l'UIT a été en mesure de produire des états financiers de meilleure qualité dès 2024. De nouvelles améliorations doivent être apportées en réponse à la publication de nouvelles normes IPSAS. | Nous prenons note de la réponse de la direction et, compte tenu des résultats de l'audit, considérons que la qualité des documents comptables de l'UIT s'améliore. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de regrouper les orientations dans un seul et même document de référence. L'UIT doit élaborer des documents relatifs aux politiques en matière de comptabilité compte tenu des normes IPSAS nouvellement élaborées ou adoptées qui doivent être mises en œuvre dans les prochaines années, et rechercher l'avis du CCIG sur ces politiques proposées avant leur mise en œuvre. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport intérimaire 2022 – R4 | Examiner les causes à l'origine des problèmes recensés et examiner les compétences et les moyens requis pour respecter toutes les obligations qui lui incombent en matière d'information financière afin de faciliter l'élaboration d'états financiers fiables et exacts. | L'UIT a renforcé l'appui nécessaire à la publication d'états financiers de qualité. Par conséquent, la Division de la comptabilité a bénéficié de capacités consolidées, qui permettront de garantir la continuité des rapports futurs et des processus connexes. La restructuration du Département FRMD se poursuivra pour veiller à ce qu'à l'avenir, celui-ci soit adapté à son objet sous tous les aspects. | Nous prenons note de la réponse de la direction et, compte tenu des résultats de  la vérification, considérons que cette recommandation est close. | Mise en œuvre.  Close. |
| Rapport intérimaire 2022 – R5 | a) examiner la fréquence et le mandat des réunions de la haute direction, ainsi que les données utilisées pour éclairer les décisions lors de ces réunions; et b) créer une suite type de rapports à établir. Cette mesure permettrait de disposer de meilleurs éléments pour le contrôle et aboutirait à des mesures documentées qui font l'objet d'un suivi et mettent davantage en évidence le contrôle collectif de la gestion de l'Union. | L'UIT a donné suite à cette recommandation et des progrès significatifs ont été réalisés. Des réunions officielles de la haute direction, y compris le Comité de coordination (CoCo), le Groupe de coordination de la gestion (MCG) et le Groupe MCG Plus (qui comprend les directeurs régionaux) ont lieu au moins une fois par mois. Le Comité de coordination se réunit plus fréquemment lorsque des sujets spécifiques appellent une attention particulière de la haute direction.  Les retraites de la haute direction ont également fourni un cadre propre à favoriser l'engagement et à établir les priorités organisationnelles. Ce processus a également conduit au lancement d'un programme sur le leadership adaptatif, auquel participent tous les cadres supérieurs de grade P5 et plus.  La qualité des rapports et de l'information présentée continue de s'améliorer grâce à l'élaboration de rapports et de tableaux de bord. Les mesures issues des réunions de la haute direction font désormais l'objet d'un suivi plus rigoureux à l'aide des outils de suivi des décisions du Comité de coordination et des mesures de suivi du Groupe MCG, ce qui permet de renforcer les fonctions de documentation et de contrôle.  À mesure que la feuille de route sur la transformation progresse, l'élaboration plus systématique de rapports devrait améliorer davantage la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisation. | Nous prenons note de la réponse de la direction et avons constaté les améliorations apportées à la présentation de l'information dans notre vérification pour 2024. | Mise en œuvre.  Close. |
| Rapport intérimaire 2022 – R6 | Élaborer une feuille de route pour mettre en œuvre et intégrer pleinement le cadre de responsabilité, afin, d'une part, de veiller à la mise en place de processus permettant de fournir une assurance fondée sur des éléments probants et, d'autre part, d'utiliser la déclaration annuelle sur le contrôle interne pour donner aux Membres une certaine visibilité concernant les évolutions. | Pour l'exercice financier de 2024, nous nous sommes efforcés de fournir des preuves documentées à l'appui des informations incluses dans la Déclaration sur le contrôle interne. Ces preuves comprenaient les informations demandées aux responsables dans le cadre de l'exercice de lettre de représentation (qui alimentent la Déclaration sur le contrôle interne), dont le cadre a été élargi pour inclure un volet consacré à l'autoévaluation en matière de contrôle interne (reposant sur le cadre COSO). Les résultats ont permis d'obtenir des informations importantes, mais l'exercice n'a pas permis de recenser les insuffisances graves, en particulier pour ce qui est de la délégation de pouvoir. Cela s'explique en partie par le fait que de nombreux responsables ne comprenaient pas toujours leurs rôles et responsabilités au sein des systèmes de contrôle interne et du volet d'autoévaluation de l'exercice en lui-même. Ces résultats montrent qu'il est nécessaire de mobiliser davantage les responsables lors de la phase de préparation de l'exercice, en mettant l'accent sur les rôles qui leur sont attribués et les responsabilités qui leur incombent afin de les aider à mieux assimiler notre cadre de responsabilité, notamment en recensant les insuffisances et les points à améliorer. L'un des éléments essentiels de la feuille de route que nous élaborons actuellement consiste à déployer des efforts pour veiller à ce que le processus de Déclaration sur le contrôle interne ne consiste pas uniquement à cocher une case, mais reflète dûment les activités menées tout au long de l'année pour recenser les insuffisances et améliorer notre contrôle interne. Nous étudions également différents moyens d'intégrer nos activités de gestion des risques dans un autre processus prescrit, à savoir dans les plans opérationnels glissants mis à jour chaque année, plutôt que de mener ces activités séparément, ce qui constituerait un pas en avant dans la mise en œuvre de la gestion des risques institutionnels. En outre, l'Unité du contrôle interne mène actuellement un audit axé sur le cadre de responsabilité grâce auquel, nous l'espérons, de précieuses observations seront recueillies en ce qui concerne l'amélioration de l'intégration du cadre. | Nous prenons note de la réponse de la direction et avons formulé des observations complémentaires sur la Déclaration sur le contrôle interne dans le rapport de cette année. Comme indiqué dans sa réponse, l'UIT doit encore élaborer une feuille de route pour mettre en œuvre et intégrer pleinement le cadre de responsabilité. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport intérimaire 2022 – R7 | Veiller à ce que tout programme de transformation ait l'appui suffisant d'un bureau de gestion du programme afin d'atténuer les risques anticipés pour le programme de changement, et à ce que ce bureau dispose des ressources et des compétences indispensables pour mener à bien le programme de changement. | En novembre 2024, le Chef de l'équipe chargée de la transformation a été à l'origine de la création du portefeuille de projets de transformation et du Bureau chargé du portefeuille de projets de transformation, qui s'est appuyée sur les orientations contenues dans les cadres applicables à la gestion de portefeuille de projets standard. Un responsable de projets de transformation de grade P4 a rejoint l'équipe le 1er avril 2025 pour appuyer cette initiative en aidant le Chef à élaborer des cadres, des processus et des outils, ainsi qu'en coordonnant des réunions ordinaires du groupe chargé de la gestion de projets de transformation et en tenant à jour l'état d'avancement et les tableaux de bord du portefeuille de projets de transformation. Une version initiale du tableau de bord du portefeuille de projets de transformation a en premier lieu été mise à la disposition du GTC en février 2025.  En collaboration avec le Département HRMD, l'équipe chargée de la transformation a également organisé une formation sur la méthode de gestion de projet PRINCE2 Agile. Cette formation destinée aux responsables de projets de transformation et aux  autres fonctionnaires concernés fait suite à une évaluation interne des différentes méthodes de gestion de projet actuellement utilisées à l'UIT.  En outre, sur la base d'une évaluation des outils disponibles, l'équipe chargée de la transformation établit des normes relatives à l'utilisation de Microsoft Planner, Microsoft Project et Microsoft Teams en tant que plates‑formes officielles de la gestion du portefeuille de projets et de la collaboration dans ce domaine.  Le portefeuille de projets de transformation arrive à maturité. | Nous prenons note de la réponse de la direction et du fait que des dispositions ont été prises concernant la gestion du programme. La transformation à l'UIT n'en est qu'à ses débuts, et nous avons formulé des observations complémentaires au sujet de ces dispositions dans le rapport de cette année. Leur efficacité opérationnelle fera l'objet d'un examen plus avant dans le rapport de l'année prochaine. | Mise en œuvre.  Close. |
| Rapport intérimaire 2022 – R8 | Revoir les dispositions en matière de gouvernance et d'assurance et demander régulièrement confirmation que le projet est géré de manière appropriée, doté des ressources adéquates et exécuté en bonne et due forme, pour s'assurer que les risques de ce programme d'équipement majeur sont connus et que l'organisation en est protégée. | Compte tenu de la nouvelle conception du projet de remplacement du bâtiment Varembé, le cadre pour la gouvernance des projets a été mis à jour et fait actuellement l'objet d'un examen pour approbation par la direction de l'UIT. Ce cadre définit les dispositions en matière de gouvernance et d'assurance pour le projet de bâtiment et vise à rationaliser la prise de décisions, tout en veillant à l'harmonisation stratégique, l'utilisation efficace des ressources et l'adoption d'une méthode robuste de gestion des risques. Un registre des risques consacré au projet de nouveau bâtiment est tenu à jour par la Division de la gestion des installations et du projet de bâtiment, avec l'appui d'une entreprise extérieure de gestion de projet. Cette entreprise a été engagée pour étudier les enseignements tirés des expériences passées et les bonnes pratiques adoptées dans le cadre de projets similaires et fournir un appui à la gestion des risques. Le projet est supervisé par le Groupe consultatif d'États Membres (MSAG), qui compte parmi ses membres un expert technique mis à disposition par le Gouvernement allemand, et des rapports financiers sont régulièrement fournis au pays hôte, qui fournit également des services d'examen et de conseil extérieurs pour la mise en œuvre du projet. Enfin, la gouvernance du projet est assurée par la Commission de direction.  Un projet de cadre révisé pour la gouvernance des projets a été élaboré et sera adopté par le Comité de coordination une fois que le CCIG et le vérificateur extérieur auront fait part de leurs observations (le Groupe MSAG a déjà procédé à l'examen du nouveau cadre pour la gouvernance). | Nous prenons note de la réponse de la direction et soulignons en outre l'importance de mettre en place des mécanismes de gouvernance et d'assurance appropriés pour un projet d'une telle envergure. | Non mise en œuvre. |
| Rapport intérimaire 2022 – R9 | Établir une déclaration indiquant clairement en quoi le projet est nécessaire et les avantages qui en sont attendus pour permettre à l'Union d'évaluer efficacement l'investissement et d'en tirer parti économiquement. | Cette recommandation a été émise à l'époque où les offres pour la construction du bâtiment selon sa conception initiale dépassaient le budget disponible. L'UIT avait alors demandé qu'une évaluation soit réalisée par un tiers indépendant, afin que celui-ci lui fournisse des conseils concernant les solutions possibles. À la suite d'une réévaluation des besoins, une proposition de nouveau projet a été élaborée, définissant clairement les besoins et la manière d'y répondre. En juin 2024, le Conseil de l'UIT a décidé d'annuler la conception initiale et d'approuver le nouveau projet dans les limites du budget disponible et de la portée réévaluée, de façon à répondre aux besoins. Pour s'assurer de tirer parti économiquement de l'investissement, une procédure d'appel d'offres a été menée à bien afin de désigner l'entreprise générale chargée de planifier les travaux de construction (un cabinet fournissant des services intégrés d'architecture et d'ingénierie), prestation faisant l'objet d'un contrat en cours de finalisation. | Nous prenons note de la réponse de la direction, mais nous estimons qu'il manque toujours un document énonçant de manière claire et exhaustive les besoins liés au projet de nouveau bâtiment et les avantages connexes qui permettraient à l'Union d'évaluer efficacement l'investissement nécessaire et d'en tirer parti économiquement. | Non mise en œuvre. |
| Rapport final 2022 – R4 | Examiner sa politique et ses processus d'investissement, pour s'assurer qu'ils s'inspirent des bonnes pratiques et permettent le meilleur rendement des ressources de trésorerie dans le cadre d'une tolérance au risque convenue, sur la base d'analyses comparatives et de données spécialisées externes. | L'UIT a révisé son Règlement financier et ses Règles financières. L'un des principaux aspects de cette révision a été l'approbation de deux ordres de service essentiels sur la création d'un Comité de la trésorerie et d'une politique d'investissement connexe. Ces instruments ont été mis en place en 2025 et définissent les paramètres qui régissent les investissements de l'UIT (notamment la couverture du risque de change et le profil de risque des investissements à court terme et à long terme). | Nous prenons note de la réponse de la direction et en tiendrons compte dans notre audit de 2025. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport final 2022 – R5 | Revoir ses procédures de gestion des dettes, afin de dynamiser le suivi et les mesures de recouvrement y afférents. | L'UIT a assuré le suivi auprès de ses débiteurs à travers les mesures précédemment mentionnées. Dans certains cas, le recouvrement des créances a connu une issue positive. Toutefois, certains États Membres n'ont pas été en mesure de payer leurs contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire. L'UIT procédera à un examen, conformément à son Règlement financier et à ses Règles financières, afin de déterminer les solutions possibles pour le recouvrement des créances échues. | Nous prenons note de la réponse de la direction et de son intention de mener à bien un examen complémentaire, en conséquence de quoi nous réexaminerons cette question dans le cadre de notre vérification pour 2025. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport final 2022 – R6 | Veiller à ce que les crédits budgétaires et la prise de décisions financières tiennent compte de calendriers réalistes pour les flux de trésorerie, sur la base des tendances antérieures, afin de limiter le risque d'excédent de dépenses. | L'UIT a révisé ses politiques en matière d'affectation du budget et a distribué à la haute direction des projets de documents sur la transition vers un mécanisme de budget alloué permettant de traiter le cas dans lequel les produits de l'UIT ne sont pas identiques à ceux prévus dans son budget. Cette question a soulevé des inquiétudes au cours des 4 dernières années, pour lesquelles le niveau des produits n'a pas atteint celui prévu dans le budget approuvé. | Nous prenons note de la réponse de la direction et examinerons plus en détail le processus budgétaire dans le cadre de notre vérification pour 2025. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport final 2022 – R7 | Effectuer régulièrement des études sur les coûts des demandes de remboursement de frais médicaux pour appuyer l'évaluation de ses engagements relatifs aux avantages du personnel et élaborer des politiques visant à mettre à jour ces hypothèses entre la réalisation des études. | Conjointement avec l'UNSMIS et AON, l'UIT a mené une étude relative aux demandes de remboursement de frais médicaux pour le 2ème semestre de 2024. Cette étude a permis de mettre à jour les hypothèses qui avaient été utilisées précédemment. À l'avenir, cette pratique sera mise en œuvre tous les 3 ans. | Au cours de l'année 2024, l'UIT a mené à bien une étude détaillée sur les demandes de remboursement de frais médicaux. Cette question est examinée plus avant dans le rapport de cette année. | Mise en œuvre.  Close. |
| Rapport final 2022 – R8 | S'assurer que toutes les données de tiers utilisées dans l'évaluation des engagements relatifs aux avantages du personnel soient dûment validées. | L'UIT a mis en place un processus de fin d'exercice pour la validation des données de tiers utilisées pour les avantages du personnel. Cette validation a été menée à bien par le Département HRMD et les responsables de l'audit interne, afin de veiller à ce que les données soient complètes et exactes aux fins des processus de fin d'exercice. | Nous prenons note de la réponse de la direction. Cette question est examinée plus avant dans le rapport de cette année. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport final 2022 – R9 | Revoir l'analyse de rentabilisation initiale qu'elle a menée pour rejoindre l'UNSMIS et faire rapport au Conseil sur les coûts et avantages associés, pour l'Union, de cette importante décision d'investissement. | La direction accepte cette recommandation et collaborera avec d'autres institutions du système des Nations Unies pour évaluer le niveau de protection de l'assurance maladie offert à son personnel retraité et actuellement en poste. En 2019 et en 2020, le Conseil a été informé par de multiples voies des raisons pour lesquelles l'UIT a conclu un accord avec l'UNSMIS et du processus suivi pour ce faire. En témoignent, notamment les documents suivants: Renseignements soumis au Conseil – Rapports de gestion financière pour les années 2019 ([C20/42(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0042/fr)) et 2020 ([C21/42](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0042/fr)); Rapport d'activité du Secrétaire général sur l'application du plan stratégique pour les ressources humaines et la suite donnée à la Résolution 48 ([C20/54](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0054/fr)); Rapport du Vérificateur extérieur des comptes pour l'année 2019 ([C20/40](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0040/fr)); Rapports du Secrétaire général sur les passifs de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) en 2020 ([C20/46(Rév.1)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0046/fr)) et 2021 ([C21/46](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0046/fr)). Des extraits pertinents de ces documents sont présentés ci-après. Aucune objection ni demande de poursuite des discussions relatives au contrat avec l'UNSMIS n'a été enregistrée de la part du Conseil concernant l'un quelconque de ces rapports. Le CCIG a aussi été informé oralement. Analyse actuarielle indépendante: l'actuaire indépendant a confirmé que l'offre de l'UNSMIS était avantageuse compte tenu du profil de risque démographique de l'UIT, lequel la rendait plus viable pour l'Union et son personnel que de gérer un régime autonome. AON a conclu ce qui suit: "En résumé, on peut considérer que la fourchette du futur règlement forfaitaire de péréquation se situe entre 13 et 51 millions CHF, le premier montant correspondant à un scénario "optimiste". En conséquence, nous sommes d'avis que la proposition financière concernant un montant de 21 millions CHF au titre de la péréquation future paraît constituer une proposition raisonnable de la part de l'UNSMIS. Il existe également une péréquation passée d'un montant de 19 millions CHF qui correspond à un calcul arithmétique.  La direction a examiné cette réponse et considère que ce point est clos. | Nous prenons note de la réponse de la direction et du fait qu'elle considère que ce point est clos.  Nous estimons que les coûts de l'adhésion à l'UNSMIS et les avantages associés par rapport à d'autres arrangements n'ont pas suffisamment été pris en considération, et que les options présentées précédemment au Conseil n'ont pas permis d'éclairer de manière appropriée la prise de décisions.  Nous décidons de clore cette recommandation compte tenu du temps écoulé, toutefois nous prions instamment le Secrétariat de rendre compte régulièrement des coûts associés au maintien de l'accord actuel sur l'ASHI. | Non mise en œuvre.  Close. |
| Rapport final 2022 – R10 | Examiner tous les soldes actuels de ses fonds et de ses réserves ainsi que les possibilités de rationalisation et de simplification, en déterminant si les soldes restent utiles pour les plans financiers de l'Union. Cet exercice devrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale de maintien des réserves et des fonds, alignée sur les plans stratégiques de l'UIT. | L'UIT a examiné les soldes actuels de ses fonds et de ses réserves. L'Union en a rationalisé une partie au cours de l'année 2024. Toutefois, des travaux complémentaires sont nécessaires pour mettre à jour les comptes restants et les consolider davantage en 2025. | Nous prenons note de la réponse de la direction et examinerons cette question dans le cadre de notre vérification pour 2025. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport 2023 – R1 | Mener une nouvelle évaluation systématique de son exposition aux risques de fraude dans l'ensemble de l'Union et déterminer si les activités de contrôle actuelles sont suffisamment ciblées pour atténuer les risques détectés. | L'UIT accepte cette recommandation et l'inscrira dans sa planification du contrôle interne pour 2025. | Nous prenons note de la réponse de la direction et examinerons cette question dans le cadre de notre vérification pour 2025. | En cours de mise en œuvre. |
| Rapport 2023 – R2 | a) veiller à ce que sa méthode actuelle d'examen des politiques de lutte contre la fraude et de protection contre les représailles soit évaluée au regard des meilleures pratiques, et soit soumise à un examen rigoureux du CCIG; et  b) étayer son système de justice interne en adoptant les processus nécessaires de médiation indépendante. | a) La politique a été revue et mise à jour conformément aux bonnes pratiques et a été soumise au CCIG pour examen. Sa version définitive est en cours d'élaboration et tient compte des observations formulées par le CCIG, le CCM et le Conseil du personnel.  b) En novembre 2024, l'UIT, l'OMPI et l'UNOMS ont signé un mémorandum d'accord relatif à l'externalisation de la fonction d'ombudsman à l'UNOMS. En partageant ce service avec l'OMPI, l'UIT a éliminé la nécessité de recourir à des ressources internes tout en garantissant un accès permanent à des services d'ombudsman et de médiation indépendants et professionnels.  Un ordre de service relatif à l'établissement de la fonction d'ombudsman à l'UIT a été approuvé et sera publié lorsque le ou la titulaire prendra ses fonctions en 2025. | Nous prenons note de la réponse de la direction et examinerons cette question dans le cadre de notre vérification pour 2025. | En cours de mise en œuvre. |

Appendice 2: Recommandations ouvertes de la Corte dei Conti

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Recommandations précédentes de la Corte dei Conti | | | | |
| Réf. | Recommandation | Réponse de la direction | Avis du Vérificateur extérieur des comptes | État d'avancement |
| 2021 – R1 | que ce processus de déménagement fasse l'objet d'un suivi permanent et précis, afin d'améliorer l'exactitude et l'exhaustivité du registre des actifs, tout en protégeant les actifs de l'UIT. | Mise à jour de mai 2025: l'UIT assure un suivi permanent de ces points. Chaque année, un inventaire physique est mené à bien. Les actifs identifiés dans la présente recommandation sont utilisés par un seul service, à savoir l'unité chargée de la communication. Comme nous l'avons indiqué dans notre commentaire précédent, il est très difficile de mettre une "étiquette" sur ces actifs. L'UIT est consciente que ces actifs relèvent de la responsabilité de cette unité. Le Département FRMD recommande de clore cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Cette recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R2 | 1) que le suivi de l'état des actifs soit renforcé, par exemple en ce qui concerne leur durée de vie utile, leur valeur résiduelle ou leur éventuelle perte de valeur; 2) que l'obsolescence effective des biens soit déterminée par un comité spécialisé, avant qu'il ne soit décidé de radier ces biens; et que ce comité dispose de compétences techniques et soit constitué de fonctionnaires qui ne sont pas chargés de l'acquisition et de la gestion des actifs pendant leur durée de vie utile; 3) qu'une procédure plus stricte d'évaluation des articles par le comité susmentionné soit mise en place, en particulier lors de la vente d'actifs au personnel. | Mise à jour de mai 2025: des procédures strictes régissent la vente des équipements au personnel. Celles‑ci figurent dans l'Ordre de service N° 21/09 "Procédure pour le rachat d'équipements informatiques", qui décrit en détail les conditions applicables à la vente des équipements concernés. | Il est pris note de la réponse de la direction, qui a accepté le risque sur la base d'une analyse coûts-avantages. **L'Ordre de service N° 21/09 devrait faire l'objet d'un examen et être amélioré, en particulier pour ce qui est des fonctionnaires qui présentent une demande en vue d'acheter des actifs informatiques de l'UIT. De notre point de vue, ce n'est que lorsque l'Union considère qu'un équipement est obsolète ou en excédent qu'elle devrait prendre des mesures pour s'en séparer, ce qui devrait s'inscrire dans le cadre d'activités de dépréciation d'actifs régulières ou systématiques.** | Close, accompagnée d'une observation. |
| 2021 – R3 | a) que la direction renforce le processus interne de vérification des lettres de confirmation relatives aux soldes, en particulier des comptes courants ouverts au niveau local, grâce à une évaluation efficace des informations recueillies directement auprès des banques (par exemple, les lettres de confirmation ou d'autres pièces justificatives). S'agissant des comptes pour lesquels nous n'avons jamais reçu de lettre de confirmation au cours de la période de 10 ans ou pour lesquels le taux de réception des lettres de confirmation était faible.  b) de lancer sans attendre une vérification fondée sur le principe de diligence raisonnable pour ces comptes, afin de vérifier l'exactitude des pouvoirs des signataires, et de rechercher d'éventuels engagements non enregistrés, dans le cadre d'un examen effectué par une unité indépendante des responsables locaux ou, ce qui est préférable, du personnel qui gère directement les comptes. Les résultats de ce travail, effectué par des personnes indépendantes du personnel assurant la gestion quotidienne, permettraient non seulement d'améliorer le niveau des contrôles internes dans la gestion de la trésorerie sur le terrain, mais aussi d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation potentiellement lié au risque de fraude, en particulier au niveau des bureaux hors siège. Néanmoins, les mêmes principes devraient également s'appliquer au niveau du siège, si nécessaire.  c) que, dans l'éventualité où un niveau de risque inacceptable découlerait de certains comptes pour lesquels une confirmation directe n'a jamais été reçue, la direction étudie la possibilité de fermer certains de ces comptes ou détermine s'il est possible d'avoir recours à d'autres solutions fournies par le système des Nations Unies, si ces solutions sont jugées efficaces et fiables (par exemple, le PNUD), ou à d'autres institutions exerçant leurs activités dans ce domaine. | Mise à jour de mai 2024: cette recommandation devrait être considérée comme mise en œuvre en tant que processus continu fondé sur l'évolution des effectifs et des conditions bancaires. | Comme indiqué dans le rapport d'achèvement de notre audit de cette année présenté à la direction et au CCIG, **nous avons relevé de graves lacunes en matière de contrôle concernant les "signataires autorisés de comptes bancaires" et avons par conséquent formulé des recommandations à l'intention de la direction afin d'y remédieR** | Close, accompagnée d'une observation. |
| 2021 – R4 | d'abaisser ce seuil ou, afin d'atténuer au maximum les risques, d'envisager sa suppression, en autorisant les mouvements bancaires uniquement lorsqu'une double signature est garantie. | Mise à jour de mai 2025: cette recommandation peut être difficile à appliquer. Certains bureaux ne comptent parfois qu'un seul fonctionnaire. Dans ce cas, la mise en œuvre systématique de cette recommandation risque de pénaliser le fonctionnement du bureau en question. Il faut donc parfois faire preuve de flexibilité lorsque ce type de situation se présente. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R5 | qu'il conviendrait de procéder à une nouvelle évaluation des bâtiments, afin de vérifier que la valeur figurant dans les comptes est toujours adéquate. | La direction de l'UIT estime que cette proposition devrait être suspendue en attendant que le processus de vente de la Tour soit engagé. | De notre point de vue, la valeur des bâtiments existants toujours en service est correctement maintenue à son niveau de coût historique, conformément aux normes IPSAS et à la politique comptable déclarée de l'UIT. Nous avons formulé des recommandations détaillées à l'intention de la direction en ce qui concerne le futur coût du "nouveau" bâtiment. | Close. |
| 2021 – R6 | Il est recommandé que la direction de l'UIT prenne de toute urgence les mesures suivantes: a) présenter au Conseil un plan sur la gestion des ressources humaines, en particulier sur la manière dont le "temps de travail du personnel de l'UIT et de Telecom World" a été redistribué et comment il sera redistribué au profit des activités essentielles de l'UIT; b) donner à tous les membres du personnel de Telecom World réaffecté des objectifs clairs et mesurables et, une fois affectés à une activité de l'UIT, examiner comment ils devraient participer aux futures activités de Telecom World, selon que de besoin, sans perturber les activités essentielles de l'UIT; c) entreprendre une évaluation interne indépendante pour déterminer si le personnel de Telecom World et de l'UIT affecté aux activités de Telecom World a été sous-employé ou n'a pas été pleinement employé et/ou n'a pas été pleinement soutenu par la direction lors de sa réaffectation à d'autres objectifs de l'UIT, afin de compenser le travail non effectué (à temps partiel ou à temps plein) pour Telecom World. S'il s'avère que le personnel a été sous‑employé, il s'agira d'évaluer les responsabilités de la direction en la matière; d) évaluer si les contrats du personnel de Telecom World qui ont déjà été signés et continuent de courir et ceux qui seront signés à l'avenir seront adaptés aux objectifs de Telecom World: par exemple, si Telecom World est une manifestation annuelle, le personnel ne sera peut-être pas engagé pour une durée de plus d'un an, etc. Au terme de l'évaluation, nous recommandons également que la direction fasse en sorte que le calendrier de la manifestation soit respecté et correctement mis en œuvre. | Mise à jour de février 2025: les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les manifestations ITU Telecom ont fait l'objet d'un examen dans le Rapport de la Présidente de la Commission permanente de l'administration et de la gestion à la session de 2022 du Conseil ([C22/88](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0088/fr)) (sur la base des renseignements fournis dans le Rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2020 ([C22/42](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0042/fr))). Le Rapport donne notamment des précisions sur les manifestations organisées dans le cadre des éditions 2020 et 2021 d'ITU Digital World, y compris sur la gestion du personnel, par exemple les réaffectations et les redéploiements entre départements, et sur les coûts connexes.  L'UIT recommande de supprimer cette recommandation, notamment en raison de la cessation des manifestations ITU Telecom.  Dans sa Résolution 11, la PP-22 a abrogé les activités de Telecom. Cette recommandation n'a donc plus lieu d'être. | Compte tenu de la recommandation relative aux activités ITU Telecom et à la cessation de ces manifestations, nous considérons qu'il est raisonnable de clore cette recommandation. | Close. |
| 2021 – R7 | que l'UIT amorce dès que possible une évaluation interne indépendante, afin de vérifier si ces charges affectées à Telecom World étaient justifiables et, si tel n'était pas le cas, d'examiner si des responsabilités en matière de gestion sont en cause. | Mise à jour de mai 2024: le Département FRMD a recommandé de clore cette recommandation, notamment en raison de la cessation des manifestations ITU Telecom.  Dans sa Résolution 11,la PP-22 a abrogé les activités ITU Telecom. Cette recommandation n'a donc plus lieu d'être. | Compte tenu de la recommandation relative aux activités ITU Telecom et à la cessation de ces manifestations, nous considérons qu'il est raisonnable de clore cette recommandation. | Close. |
| 2021 – R8 | que l'UIT évalue si la plate-forme fournie par le pays hôte pourrait être considérée comme une "contribution en nature", compte tenu des droits de propriété et du cadre légal et contractuel applicable. Si tel n'était pas le cas, nous recommandons également d'évaluer de manière indépendante, au moyen de ressources internes, si des responsabilités en matière de gestion sont en cause en ce qui concerne:  a) le fait que des informations suffisantes et fiables n'ont pas été transmises en temps voulu au Secrétaire général, ce qui l'a conduit à autoriser à titre exceptionnel des activités qui, si elles n'avaient pas été menées à bien, auraient permis de préserver des ressources de l'UIT, lesquelles auraient pu être affectées à des mesures liées à des programmes, plus urgentes et concernant l'Union tout entière;  b) la décision de poursuivre les travaux en vue de Digital World, ce qui a provoqué une augmentation des coûts directs et indirects dans les états financiers de l'UIT, sachant que le pays hôte n'avait pas signé un nouvel accord de pays hôte pour 2021. | Mise à jour de mai 2024: le Département FRMD a recommandé de clore cette recommandation, notamment en raison de la cessation des manifestations ITU Telecom.  Dans sa Résolution 11, la PP-22 a abrogé les activités ITU Telecom. Cette recommandation n'a donc plus lieu d'être. | Compte tenu de la recommandation relative aux activités ITU Telecom et à la cessation de ces manifestations, nous considérons qu'il est raisonnable de clore cette recommandation. | Close. |
| 2021 – R9 | de compléter le Manuel de l'UIT sur la gestion des projets, ainsi que le Manuel sur la passation de marches et l'Annexe II du Règlement financier et des Règles financières sur les "Règles, procédures et arrangements financiers applicables aux contributions volontaires et aux fonds d'affectation spéciale", afin d'éviter tous types de conflit d'intérêts. Cet examen juridique est nécessaire et urgent, non seulement afin de disposer d'un cadre réglementaire adéquat, mais aussi pour fournir la base juridique de la conception et de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace, en particulier pour éviter les situations: i) où le partenaire de financement est le bénéficiaire de l'assistance de l'UIT; et ii) où il existe un intérêt commun des donateurs et des bénéficiaires de faire appel à un fournisseur spécifique plutôt qu'à celui qui est le plus rentable. | Mise à jour de février 2025: les membres du personnel de l'UIT sont tenus de remplir chaque année une déclaration d'intérêts conformément à l'Ordre de service N° 24/16 sur la politique de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts, et doivent annoncer tout conflit d'intérêts effectif, y compris en ce qui concerne les projets de l'UIT. […]  Il est recommandé de clore cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R10 | i) de procéder de toute urgence à une analyse appropriée, afin d'identifier les indicateurs de risque relatifs aux conflits d'intérêts et aux risques de fraude potentiels, et la soumettre à un expert indépendant;  ii) d'examiner les projets en cours, afin de vérifier si l'on est en présence d'un conflit d'intérêts potentiel ou existant, comme indiqué ci-dessus;  iii) d'évaluer s'il y a lieu de suspendre les nouveaux projets, ainsi que le paiement de projets en cours, si l'examen mené – dans les conditions prévues ci-dessus – révèle un risque de conflit d'intérêts, de fraude ou d'irrégularités, et, en tout état de cause, jusqu'à l'entrée en vigueur d'un cadre et d'un processus de contrôle appropriés (comme recommandé ci‑dessus). | Mise à jour de février 2025: en 2022, l'UIT a fait appel à un consultant externe en audit interne et en gestion des risques pour réaliser une évaluation des principaux risques financiers, de fraude et d'atteinte à la réputation au sein de l'UIT. Dans cette évaluation, il a été relevé qu'à la suite de l'affaire de Bangkok, l'UIT avait mis en place un large éventail de mesures destinées à améliorer la gouvernance et les contrôles internes. En ce qui concerne la vulnérabilité potentielle du système, en 2023, le Département des services informatiques a fait appel à une entreprise spécialisée pour évaluer le système ERP de l'UIT, en mettant l'accent sur les droits d'accès, les règles contradictoires relatives à la séparation des tâches et les atteintes causées à des activités et des sous‑processus essentiels qui pourrait entraîner des activités frauduleuses. S'agissant des conflits d'intérêts, les fonctionnaires et consultants de l'UIT (personnel au bénéfice de contrats d'engagement spéciaux) sont tenus de remplir chaque année une déclaration d'intérêts, conformément à l'Ordre de service N° 24/16 "Politique de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts", et doivent déclarer tout conflit d'intérêts effectif, possible ou apparent, y compris en ce qui concerne les projets de l'UIT. Dans le cadre de cet exercice, les fonctionnaires doivent également examiner la liste des fournisseurs/prestataires de l'UIT et déclarer s'ils partagent des intérêts ou entretiennent des relations avec l'une ou l'autre des entités figurant sur la liste. Toutes les déclarations font l'objet d'un examen par le Bureau de l'éthique. En outre, un protocole est mis en œuvre dans le cas où des conflits d'intérêts ou d'autres irrégularités sont identifiés au sein de projets (conformément à la procédure prévue dans l'Ordre de service N° 24/16) afin que les mesures d'atténuation appropriées soient mises en œuvre. De plus, le Bureau de l'éthique dispense une formation obligatoire sur la sensibilisation aux conflits d'intérêts et à la fraude, l'accent étant mis sur le signalement, étant donné que, selon le CFE, plus de 70% des cas de fraude sont signalés en interne par les membres du personnel. Le cadre applicable au signalement des fraudes et des autres types de fautes présumées et aux enquêtes en la  matière a été mis à jour par voie de la nouvelle Charte du contrôle interne de 2024. Le nouveau Chef du contrôle interne a rejoint l'UIT en 2024.  Mise à jour de mai 2025: l'Unité du contrôle interne prévoit de faire appel à un cabinet d'experts externe en 2025 pour réaliser une évaluation des risques de fraude institutionnelle, dont les résultats contribueront probablement à la mise en œuvre de cette recommandation, y compris par la réalisation d'évaluations régulières des risques de fraude relevant de la deuxième ligne axées sur les fonctions.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours d'application. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Nous examinerons plus en détail les dispositions prises par le Bureau de l'éthique dans le cadre de notre vérification pour l'année prochaine. | Ouverte. |
| 2021 – R11 | En ce qui concerne le rapport intitulé "Audit des programmes, des projets et des activités supplémentaires (PPSA) financés par des contributions volontaires et des fonds d'affectation spéciale", publié par l'Unité de l'audit interne le 30 septembre 2021, nous approuvons les recommandations formulées et recommandons que la direction les mette en œuvre au plus vite et que l'Unité de l'audit interne assure le suivi de leur mise en œuvre. | 1) Le document contenant le Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets a été révisé pour faciliter la mise à jour par les coordonnateurs de projets;  2) un rapport d'activité des projets doit être soumis à la direction du BR tous les deux mois, en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés et les moyens choisis pour y remédier;  3) le document contenant la Charte de projet a été révisé et doit être utilisé pour tout nouveau projet du BR;  4) les documents contenant le plan de travail des projets, les exigences relatives aux projets et la clôture des projets ont été rédigés et proposés aux coordonnateurs de projets du BR;  5) un projet de document visant à formaliser le processus de documentation de projet a été proposé et fait actuellement l'objet de travaux d'intégration dans un prototype du Manuel du BR sur la gestion des projets.  L'échéance est fixée au 30 juin 2025.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Dans la mesure où l'Unité du contrôle interne devrait assurer le suivi détaillé de ses recommandations, cette recommandation associée à la vérification extérieure des comptes est close. | Close. |
| 2021 – R12 | que la direction s'emploie de toute urgence à:  i) poursuivre l'organisation de formations à l'échelle de l'UIT au sujet de toutes les pratiques et directives actuellement appliquées à l'UIT, notamment à l'intention du BR et du TSB;  ii) améliorer les contrôles internes, en créant des listes de contrôle basées sur des étapes de contrôle précises déduites du cadre juridique (gestion des conflits d'intérêts, de la fraude, etc.), comprenant en outre des indicateurs spécifiques, cohérents et efficaces concernant les risques de fraude et les erreurs, qui pourraient aider les autorités de contrôle ou les évaluateurs indépendants à superviser et à améliorer les contrôles internes. Ces listes de contrôle devraient être systématiquement utilisées par tous les Bureaux, afin de disposer des journaux d'audit permettant aux superviseurs de contrôler le travail des responsables de projet, de sorte que, comme indiqué ci-dessus, chaque étape de contrôle contribue à accroître l'efficacité du système de contrôle interne. | Mise à jour de mai 2024: l'UIT a renforcé la gouvernance des projets dans un large éventail d'activités. On trouvera ci-après un résumé de ces activités […] depuis 2021:  – Création du Comité directeur des projets du BDT: le Comité directeur des projets du BDT a continué de se réunir à intervalles réguliers pour évaluer la viabilité et la pertinence des propositions de projets avant qu'elles deviennent des projets, pour examiner et approuver les projets avant leur approbation par les partenaires et pour superviser la mise en œuvre et la clôture des projets en cas de difficulté. Les décisions prises par le Comité font l'objet d'un suivi régulier par la Division d'appui aux projets, qui rend compte de leur application au Comité.  – Création d'un nouveau groupe de "Projets soumis à un contrôle spécial": le Comité directeur des projets du BDT a décidé de mettre en place un nouveau mécanisme en vue de prévoir un niveau supplémentaire de contrôle pour les projets dont la mise en œuvre pose des problèmes de longue date. Les projets inclus dans ce groupe font l'objet d'un suivi hebdomadaire et un rapport est présenté chaque semaine au Directeur du BDT, pour qu'il l'examine et fournisse des indications supplémentaires. Les projets restent soumis à un contrôle spécial jusqu'à ce que leur mise en œuvre soit de nouveau sur la bonne voie.  – Renforcement de l'établissement de rapports à l'intention des partenaires: le BDT a mis en place une nouvelle politique visant à garantir que tous les partenaires de financement reçoivent, au moins une fois tous les six (6) mois, des rapports réguliers sur les résultats obtenus dans le cadre des projets qu'ils financent, ainsi que des informations financières. Cette mesure a été mise en place à la suite des observations soumises par le GCDT. Ces rapports des donateurs ne sont pas fournis à la demande des donateurs, mais visent à assurer la transparence et l'établissement de rapports de meilleure qualité et en temps opportun.  – Nouveau tableau de bord des projets destiné aux États Membres de l'UIT: afin de donner suite aux observations formulées par le GCDT, l'UIT a mis en ligne un nouveau tableau de bord interactif des projets, qui fournit aux membres de l'UIT des informations supplémentaires sur l'état d'avancement du portefeuille de projets de l'UIT-D. Ce nouveau tableau de bord est accessible aux titulaires d'un compte utilisateur UIT disposant d'un accès TIES depuis le portail consacré aux projets du BDT.  En ce qui concerne le choix et la gestion des consultants, l'UIT a mis en place de nouveaux mécanismes visant à renforcer la transparence et la concurrence pour tous les postes pourvus par l'UIT. Dans certains cas, cela a entraîné des retards d'embauche, qui ont eu une incidence sur le calendrier de mise en œuvre des programmes, des projets et des activités supplémentaires. S'agissant des prochaines étapes, l'administration de l'UIT examine actuellement les améliorations apportées pour réduire la longueur et la complexité des processus afin de pouvoir recruter plus rapidement des experts et du personnel.  Dans la mesure ou les programmes, projets et activités supplémentaires sont mis en œuvre par l'UIT dans son ensemble, les méthodes et les mécanismes élaborés et mis en œuvre par le BDT dont il est fait mention ci‑dessus peuvent également être appliqués à d'autres Bureaux et au Secrétariat général.  Cette recommandation peut être considérée comme partiellement appliquée pour les programmes, projets et activités supplémentaires gérés par le BDT, et faisant actuellement l'objet de travaux dans le reste des Bureaux et du Secrétariat général. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Compte tenu des conclusions que nous avons formulées cette année sur les activités de projet et, plus généralement, sur l'environnement de contrôle dans le présent rapport, nous considérons que cette recommandation est toujours en cours de mise en œuvre. | Ouverte. |
| 2021 – R13 | a) que le suivi des dépenses soit également accompagné d'une révision du cadre réglementaire en vigueur, afin de parvenir à une organisation convenable des périodes de travail et de l'accumulation des jours de congé en vue de la fin du service; et  b) d'examiner et de renforcer les règles relatives aux jours de congé que le personnel peut accumuler avant de quitter l'organisation. | Mise à jour de mai 2024: une liste de vérification a été élaborée pour la "fin de service". Cette recommandation devrait être considérée comme mise en œuvre.  L'UIT considère que cette recommandation a été mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Cette recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R14 | que la politique de mobilité soit mise en œuvre en temps voulu et de manière efficace. | Mise à jour de mai 2025: cette recommandation, ainsi que les Recommandations N° 17 et 18 du Rapport spécial du Bureau régional pour les Amériques, traite ensemble les questions liées à la rotation et à la mobilité du personnel.  L'UIT considère que cette recommandation est toujours en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Cette recommandation est toujours en cours de mise en œuvre. | Ouverte. |
| 2021 – R15 | d'adopter un système qui permette au moins de constituer un registre complet et exhaustif des documents relatifs aux relations d'emploi dans le cadre de contrats SSA, et qui reste accessible dans le temps. | Mise à jour de février 2025: des mesures de contrôle ont été mises en place, par exemple une procédure opérationnelle normalisée (SOP) relative aux paiements SSA, destinée à garantir que les contrats sont clôturés dans les délais, et l'obligation pour les cadres de certifier que les résultats ont bien été obtenus. Depuis août 2024, le Service de l'administration du personnel (SAS) au sein du Département HRMD exige de tous les responsables du recrutement qu'ils certifient l'obtention de tous les résultats énumérés dans le mandat avant d'effectuer le paiement intégral et final. À compter de janvier 2025, des justificatifs de certification devront être téléversés dans le système SAP. De nouvelles lignes directrices relatives aux conflits d'intérêts dans le cadre des contrats SSA ont été élaborées, afin de faciliter la déclaration obligatoire et le suivi des conflits d'intérêts réels ou possibles dans le cadre des contrats SSA. La déclaration obligatoire en ligne est automatiquement envoyée au Bureau de l'éthique et au Département HRMD. En outre, la politique relative aux contrats SSA, qui comprend un examen de la rémunération dans le cadre des contrats SSA (dernière mise à jour en 2010), fait actuellement l'objet d'une révision et sera publiée au deuxième trimestre de 2025. Cette nouvelle politique fournira des lignes directrices plus claires concernant l'utilisation des contrats de consultants et les limitations qui s'y appliquent (par exemple, l'obligation de ne pas exécuter plus d'un contrat de consultant à la fois).  L'UIT recommande la clôture cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R16 | a) de revoir tous les contrats existants qui ne sont pas accompagnés d'une Déclaration d'absence de conflits d'intérêts signée par le titulaire du contrat SSA;  b) nous recommandons également que le Responsable de l'éthique intervienne dans le contrôle des déclarations au titre des contrats SSA. | Mise à jour de décembre 2023: tous les titulaires de contrats existants seront priés de remplir le nouveau formulaire électronique. Le Bureau de l'éthique participe pleinement au suivi de ces déclarations. Des lignes directrices exhaustives en matière de recrutement, qui traitent du suivi et du contrôle du recrutement d'experts/de consultants, ont été approuvées par le Comité de coordination et publiées sur l'Intranet. Un système de gestion des recrutements englobant la totalité du processus du recrutement des spécialistes/consultants a été mis en place. Celui-ci comprend le système dans sa totalité, ainsi que les processus de contrôle.  Mise à jour de février 2024: conformément à l'Ordre de service N° 22/02, à la Déclaration de l'UIT relative aux déclarations d'intérêts (et à l'Ordre de service N° 24/16),  la déclaration d'intérêts annuelle obligatoire s'applique à présent aux consultants et aux titulaires d'un contrat SSA.  Mise à jour de février 2025: introduction de mesures de contrôles visant à promouvoir le respect de ces dispositions, notamment une procédure opérationnelle normalisée relative au paiement des contrats SSA et à la clôture en temps opportun des contrats, avec obligation pour les cadres de certifier que les résultats ont bien été obtenus. En outre, une nouvelle ligne directrice relative aux conflits d'intérêts dans le cadre des contrats SSA, applicable à tous les titulaires de contrats SSA, a été élaborée pour faciliter la déclaration et le suivi obligatoires des conflits réels ou possibles. La déclaration obligatoire s'effectue en ligne, et des copies électroniques sont automatiquement transmises au Bureau de l'éthique et au Département HRMD. La politique 2010 relative aux contrats SSA (y compris le barème des rémunérations) fait actuellement l'objet d'une mise à jouR Celle-ci sera publiée au cours du deuxième trimestre 2025 et contiendra des lignes directrices plus claires concernant l'utilisation des contrats de consultant et les limitations qui s'y appliquent (par exemple, l'obligation de ne pas exécuter plus d'un contrat de consultant à la fois).  L'UIT considère que cette recommandation a été appliquée. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R17 | nous recommandons à la Direction de poursuivre ses efforts visant: i) à recouvrer les montants faisant l'objet de la fraude, en trouvant un accord avec les autorités locales afin d'essayer de les recouvrer; et ii) à établir également des protocoles ex ante avec les  États Membres donateurs pouvant contribuer à la mise en place d'un cadre juridique et contractuel pour une meilleure poursuite des fraudes qui portent préjudice à l'UIT ou au donateur. | Les autorités thaïlandaises chargées de la lutte contre la corruption ont engagé des poursuites à l'encontre de l'auteur de l'infraction commise en Thaïlande, à la suite d'une plainte déposée par l'UIT. Le Secrétariat de l'UIT fournit aux autorités thaïlandaises les éléments de preuve nécessaires sur demande. L'affaire progresse  en Thaïlande. En outre, tous les accords conclus avec les bailleurs de fonds comprennent à présent une clause relative aux fonctions d'audit et d'enquête.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R18 | Compte tenu des résultats du rapport publié par l'évaluatrice extérieure concernant le cas de fraude à Bangkok, nous recommandons donc d'en assurer le suivi au moyen d'une procédure administrative adéquate. | Des poursuites ont été engagées à l'encontre de la personne responsable de la fraude. Celle-ci a été renvoyée et une plainte officielle a été déposée auprès des autorités thaïlandaises de lutte contre la corruption. L'UIT fournit sur demande des éléments de preuve aux autorités thaïlandaises de lutte contre la corruption afin de contribuer à faire progresser cette affaire au niveau du pays.  Des mesures disciplinaires internes ont été prises à l'encontre du membre du personnel concerné.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R19 | nous recommandons à la Direction de commencer un exercice approfondi et complet, afin de définir des mesures plus efficaces, en particulier dans les domaines à haut risque. | Mise à jour de mai 2025: ces dernières années, le BDT: a renforcé son contrôle en ce qui concerne les voyages officiels par l'intermédiaire du Comité exécutif de gestion du BDT; renforcé la surveillance des dépenses dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, y compris dans les Bureaux régionaux et les Bureaux de zone; travaillé avec le Département des services informatiques pour renforcer les contrôles relatifs à la sécurité physique et à la sécurité informatique dans les Bureaux régionaux et les Bureaux de zone, et œuvré à la mise en œuvre d'un cadre de délégation de pouvoir. Le BDT a l'intention de se concentrer sur d'autres domaines à haut risque, y compris ceux qui pourraient être identifiés, notamment, dans le cadre de l'évaluation des risques de fraude institutionnelle prévue pour cette année.  Le BDT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. La recommandation reste en cours de mise en œuvre. | Ouverte. |
| 2021 – R20 | de déterminer si, au moins pour la présence régionale et/ou pour les domaines à haut risque tels qu'ils sont détectés aujourd'hui (par exemple, les contrats SSA et la gestion des projets), l'UIT a besoin d'un suivi continu par un contrôleur indépendant, comme le prévoient notamment les pratiques internationales (par exemple, le cadre de COSO, qui demande une "deuxième ligne de défense"). | Mise à jour de mai 2025: ces dernières années, l'appui de deuxième ligne fourni aux Bureaux régionaux et aux Bureaux de zone, en étroite collaboration avec le Département des services informatiques, a principalement été axé sur la continuité des activités et la résilience, la sûreté et la sécurité, ainsi que la sécurité du système informatique. S'agissant du budget et des dépenses, ce sont les contrôleurs financiers du Département FRMD qui fournissent cet appui. Le BDT a l'intention de continuer de se concentrer sur les domaines à haut risque, y compris ceux qui pourraient être identifiés, notamment, dans le cadre de l'évaluation des risques de fraude institutionnelle prévue pour cette année et de rechercher un appui à cet effet.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Compte tenu des conclusions que nous avons formulées cette année sur les activités de projet et de l'absence de progrès dans l'évaluation des risques de fraude, cette recommandation reste en cours de mise en œuvre. | Ouverte |
| 2021 – R21 | la révision immédiate de la Charte d'audit interne et de son cadre réglementaire. | Mise à jour de janvier 2025: en septembre 2024, une nouvelle Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09 "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification ". Celle-ci régit l'audit interne, y compris son caractère indépendant, en tant que fonction distincte de la fonction d'enquête. L'ordre de service a été présenté à la suite de l'adoption par le Conseil, à sa session de 2024, de la Charte, dont la révision, au moins tous les cinq ans, est prévue à son § VII, le Secrétaire général étant chargée de soumettre des propositions de modification au Conseil. La Charte prévoit également le respect, par la fonction d'audit, des nouvelles Normes mondiales d'audit interne (GIAS) de l'Institut des auditeurs internes entrées en vigueur en janvier 2025. Le point 32 h) du § VI de la Charte prévoit la réalisation, à intervalles réguliers, d'évaluations de la fonction de surveillance, afin de vérifier que celle-ci est conforme aux normes  internationales généralement reconnues, processus qui peut donner lieu à des modifications sur les plans opérationnel et réglementaire.  L'Unité du contrôle interne recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R22 | de modifier le cadre réglementaire, d'envisager que la Charte d'audit interne soit soumise au CCIG par le Chef de l'Unité de l'audit interne, et qu'après son évaluation celle-ci soit approuvée par le Secrétaire général et le Conseil. | Mise à jour de janvier 2025: en septembre 2024, une nouvelle Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09 "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification". Celle-ci régit la fonction d'audit interne, y compris son caractère indépendante. Cet ordre de service a été promulgué à la suite de l'adoption par le Conseil, à sa session de 2024, de la Charte, qui a fait l'objet d'un examen et d'observations du CCIG. La révision, au moins tous les cinq ans, de la nouvelle Charte, est prévue dans son § VII, le Secrétaire général étant chargé de soumettre des propositions de modification au Conseil, selon qu'il convient.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R23 | que le Chef de l'Unité de l'audit interne adopte un plan d'audit fondé sur les risques dans une perspective pluriannuelle comprenant un cycle continu de couverture, qui optimise l'utilisation des ressources internes afin de garantir une couverture régulière des risques et des domaines et activités clés de l'Organisation. La durée du cycle continu (généralement trois ans) devrait être déterminée par l'Unité de l'audit interne, compte tenu des ressources disponibles; les domaines à soumettre à l'audit au cours de la période pluriannuelle devraient être communiqués, par exemple, dans un tableau à la fin du plan annuel. | Mise à jour de janvier 2025: le plan annuel d'audit interne a toujours été fondé sur les risques. Il est soumis chaque année au CCIG afin que celui-ci fournisse ses observations et contient des éléments/domaines de planification à long terme. La nouvelle Charte du contrôle interne de l'UIT a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09, à la suite de son adoption par le Conseil à sa session de 2024. En vertu de la Charte, des plans d'audit fondés sur les risques doivent être élaborés, examinés par le CCIG et approuvés par le Secrétaire général.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Comme il est indiqué dans le rapport de cette année, la fonction d'audit interne doit faire l'objet d'une évaluation par les pairs, réalisée par l'Institut des auditeurs internes. Nous avons clos cette recommandation particulière sur la planification et examinerons les résultats de l'évaluation de l'Institut des auditeurs internes. Une mise à jour sera fournie au Conseil dans le rapport pour l'année prochaine. | Close. |
| 2021 – R24 | que: i) lors de la révision de la Charte d'audit interne de l'Unité, la fonction d'évaluation soit institutionnalisée, en définissant les compétences requises; ii) que l'activité d'évaluation soit prévue à intervalles réguliers dans le plan de travail de l'Unité. | Mise à jour de janvier 2025: la création de l'Unité du contrôle interne a été approuvée par le Conseil à sa session de 2023. La Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09, à la suite de son adoption par le Conseil à sa session de 2024. La Charte englobe et régit les responsabilités liées à la fonction d'évaluation, qui est en cours de mise en place.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Comme il est indiqué dans le rapport de cette année, bien que la fonction d'évaluation relève maintenant de l'Unité du contrôle interne, aucune évaluation n'a été menée. En conséquence, nous avons considéré cette recommandation comme étant dépassée. | Close. |
| 2021 – R25 | l'établissement d'un programme de formation annuel qui cadre avec le plan de travail annuel, afin d'évaluer l'adéquation des compétences professionnelles requises pour sa mise en œuvre. | Mise à jour de mai 2025: conformément au programme d'assurance et d'amélioration de la qualité figurant dans les normes de l'Institut des auditeurs internes, qui comprend des auto‑évaluations et des évaluations par des pairs extérieurs – l'Unité du contrôle interne élaborera des programmes de formation conformément à cette recommandation, qui seront mis en œuvre avec l'appui de l'UIT, si nécessaire.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | La recommandation porte sur les compétences professionnelles requises et le développement professionnel continu du personnel chargé de l'audit interne. La réponse fournie pour mettre en œuvre cette recommandation tient à la formation générique de l'UIT et ne permet pas de traiter le détail du contenu de la recommandation. Cette recommandation n'est pas mise en œuvre. Il est attendu que cette question soit examinée dans le cadre de l'examen par les pairs de l'Institut des auditeurs internes. | Ouverte. |
| 2021 – R26 | au Chef de l'Unité de l'audit interne de procéder régulièrement à une autoévaluation complète (au moins tous les deux ans) afin d'examiner si l'Unité respecte toutes les normes IIA ainsi que le modèle des Trois Lignes, en vue d'aider à apporter des améliorations régulières à l'Unité en définissant toutes les mesures à prendre. | Mise à jour de janvier 2025: l'auto-évaluation est effectuée chaque année.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Comme il est indiqué dans le rapport de cette année, la fonction d'audit interne doit faire l'objet d'une évaluation par les pairs réalisée par l'Institut des auditeurs internes. Nous avons clos cette recommandation particulière sur l'autoévaluation et examinerons les résultats de l'évaluation de l'Institut des auditeurs internes. Une mise à jour sera fournie au Conseil dans le rapport pour l'année prochaine. | Close. |
| 2021 – R27 | la révision de la Charte de l'Unité de l'audit interne, de sorte que celle-ci prévoie qu'il n'est pas possible de solliciter des services de conseil à l'Unité de l'audit interne, sauf en cas de problème urgent. Dans ce cas, les objectifs pour ce type de services de conseil devraient être bien définis, et préciser ex‑ante les mesures permettant de préserver l'indépendance de l'Unité. | Mise à jour de janvier 2025: en septembre 2024, une nouvelle Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09, intitulé (Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification), qui régit les fonctions d'audit interne. Cet ordre de service a été promulgué conformément à l'adoption, par le Conseil à sa session 2024, de la Charte, qui a fait l'objet d'un examen et d'observations du CCIG.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R28 | que le mandat du Chef de l'Unité de l'audit interne soit modifié de sorte qu'il prévoie une durée de cinq à sept ans non renouvelable pour ce poste, avec l'impossibilité d'être employé au sein de l'UIT à la fin de son mandat. | Mise à jour de janvier 2025: le mandat du chef du contrôle interne est d'une durée de cinq ans.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R29 | d'apporter des modifications à la Charte de l'Unité de l'audit interne, en indiquant qu'un plan annuel d'audit fondé sur les risques doit être présenté pour approbation par le Chef de l'Unité de l'audit interne au Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion, et que le Secrétaire général mette à disposition les ressources nécessaires selon le plan annuel d'audit approuvé. | Mise à jour de janvier 2025: en septembre 2024, une nouvelle Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09 (Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification), qui régit les fonctions d'audit interne. Cet ordre de service a été promulgué conformément à l'adoption de la Charte par le Conseil à sa session de 2024. Les § III.8 et 9 et VI.32(a) de la Charte prévoient que le plan d'audit axé sur les risques doit être examiné par le CCIG et approuvé par le Secrétaire général.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Comme il est indiqué dans le rapport de cette année, la fonction d'audit interne doit faire l'objet d'une évaluation par les pairs réalisée par l'Institut des auditeurs internes. Nous avons clos cette recommandation particulière sur la planification et examinerons les résultats de l'évaluation de l'Institut des auditeurs internes. Une mise à jour sera fournie au Conseil dans le rapport pour l'année prochaine. | Close. |
| 2021 – R30 | i) qu'un nouveau cadre réglementaire relatif à la fonction d'investigation soit élaboré et approuvé par le Conseil pour associer le CCIG et l'enquêteur au processus d'établissement de nouvelles règles;  ii) que le Responsable de l'éthique, bien que sa collaboration constante avec l'enquêteur soit nécessaire (par exemple en tant que coordonnateur de la politique relative à la protection des dénonciateurs d'irrégularités), n'exerce pas de fonctions d'investigation dans le nouveau processus;  iii) que l'enquêteur puisse décider d'ouvrir une enquête sans l'autorisation du Secrétaire général. | Mise à jour de mai 2025: l'Unité du contrôle interne a été créée par le Conseil à sa session de 2023. En septembre 2024, une nouvelle Charte du contrôle interne a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09 (Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification).  Cet ordre de service a été promulgué à la suite de l'adoption par le Conseil, à sa session 2024, de la Charte, qui a fait l'objet d'un examen et d'observations du CCIG.  La Charte définit et délimite les responsabilités liées à la fonction d'enquête, qui sont exercées de façon indépendante vis-à-vis à la direction (§ I.2 et IV) et distincte des responsabilités liées à la fonction d'audit interne. Dans ce contexte, l'Unité du contrôle interne évalue de manière indépendante les allégations reçues et, le cas échéant, décide d'ouvrir une enquête officielle (§ III.B.10). De nouveaux ordres de service sur les lignes directrices en matière d'enquête seront publiés et les ordres de service connexes seront mis à jour afin de refléter le contenu de la Charte du contrôle interne, en particulier en ce qui concerne le signalement des fautes à l'Unité du contrôle interne et le fait que l'Unité est responsable de l'examen préliminaire. Il convient de noter que le CCIG a été consulté durant le processus d'élaboration.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La création de l'Unité du contrôle interne a permis de traiter les points i) et ii) de la recommandation. Le point iii) est traité dans le nouvel ordre de service relatif aux "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT". Nous examinerons le fonctionnement des nouvelles procédures de justice interne dans le cadre de notre vérification pour l'année prochaine. | Close. |
| 2021 – R31 | i) que le Secrétaire général mette à disposition du bureau les ressources suffisantes, à la fois financières et, si on le juge approprié et efficace, humaines;  ii) que l'enquêteur étudie et conclut un accord avec le BSCI ou un autre organe d'enquête des Nations Unies, afin de mener toutes les enquêtes nécessaires, également dans les domaines où l'enquêteur n'est pas suffisamment compétent et/ou si les fonctionnaires du bureau ne sont pas suffisamment nombreux pour accomplir leurs tâches. | Mise à jour de mai 2025: le nouveau cadre et la capacité interne pour la réalisation des activités d'enquête ont été renforcés, notamment grâce à l'affectation de ressources supplémentaires. Notamment, à sa session de 2023, le Conseil a approuvé la création d'une Unité du contrôle interne (C23/53), qui comprend une fonction d'enquête. À sa session de 2024, le Conseil a également adopté une Charte du contrôle interne qui a été publiée par voie de l'Ordre de service N° 24/09 (Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification). L'Unité du contrôle interne a été créée et dispose de ressources suffisantes. Le poste de chef de l'Unité du contrôle interne, de grade D1, a récemment été créé et a été pourvu au cours du second semestre de 2024. En outre, en vertu des règles et des lignes directrices applicables en matière d'enquête, l'Unité du contrôle interne pourrait, le cas échéant, solliciter et obtenir un appui extérieur pour les enquêtes. L'UIT est en train de conclure un accord avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI). | Il est pris note de la dernière réponse en date. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, les nouvelles dispositions en matière de contrôle interne révisés n'en sont qu'à leurs balbutiements, et nous avons constaté que l'Unité ne disposait pas encore de toutes les ressources nécessaires. En conséquence, cette recommandation demeure ouverte. | Ouverte. |
| 2021 – R32 | de faire intervenir des fonctionnaires différents dans les principales phases du processus de gestion des modifications pour respecter le principe de séparation des tâches et éviter le risque que des modifications non autorisées et non vérifiées au préalable soient apportées en production. | En tant que mécanisme global de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, le Comité de gouvernance des TIC a été mis en place, afin d'assurer une bonne gestion des risques et la mise en œuvre de contrôles, tels qu'une séparation appropriée des tâches, durant les différentes phases des projets informatiques importants.  La séparation des environnements et de l'accès des utilisateurs à l'environnement sont en place. Les formulaires et les orientations pour les tests de recette utilisateur sont adaptés à chaque nouvelle version dans les systèmes ERP et CRM.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R33 | de documenter les tests de recette utilisateur (UAT) ou les tests système pour éviter que des modifications non vérifiées au préalable soient apportées en production. | Mise à jour de mai 2025: en tant que mécanisme global de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, le Comité de gouvernance des TIC a été mis en place, afin d'assurer une bonne gestion des risques et la mise en œuvre de contrôles, tels qu'une séparation appropriée des tâches, durant les différentes phases des projets informatiques importants.  La documentation et les formulaires de signature pour les tests de recette utilisateur sont intégrés dans le processus d'évolution des systèmes ERP et CRM.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R34 | de documenter la phase d'approbation pour éviter le risque que des modifications non autorisées au préalable soient apportées en production. | Mise à jour de mai 2025: en tant que mécanisme global de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, le Comité de gouvernance des TIC a été mis en place, afin d'assurer une bonne gestion des risques et la mise en œuvre de contrôles, tels qu'une séparation appropriée des tâches, durant les différentes phases des projets informatiques importants.  Le processus de transfert des modifications vers la production suit la procédure UAT, qui comprend la signature du formulaire UAT pour garantir l'autorisation appropriée.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R35 | de réexaminer et d'actualiser la procédure de gestion des modifications, afin de documenter avec précision les différentes phases de développement, de test et d'approbation pour la production des modifications apportées à l'application. De plus, nous recommandons que les rôles et responsabilités soient définis précisément, afin de garantir une séparation  des tâches confiées aux parties prenantes intervenant dans le processus de gestion des modifications. | Mise à jour de mai 2025: en tant que mécanisme global de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, le Comité de gouvernance des TIC a été mis en place, afin d'assurer une bonne gestion des risques et la mise en œuvre de contrôles, tels qu'une séparation appropriée des tâches, durant les différentes phases des projets informatiques importants.  Le processus de gestion du changement comprend la documentation des exigences opérationnelles, la planification des travaux de développement, la préparation des environnements, l'identification des utilisateurs, des rôles, des responsabilités, ainsi que les critères de production et la mise en production.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir  une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R36 | de faire intervenir des fonctionnaires différents dans les principales phases du processus de gestion des modifications, afin de respecter le principe de séparation des tâches entre les développeurs et les propriétaires. | Mise à jour de mai 2025: en tant que mécanisme global de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, le Comité de gouvernance des TIC a été mis en place, afin d'assurer une bonne gestion des risques et la mise en œuvre de contrôles, tels qu'une séparation appropriée des tâches, durant les différentes phases des projets informatiques importants.  La charte de projet décrit les rôles et les responsabilités pour les différentes phases du projet, y compris les unités opérationnelles, les équipes de développement et la mise en production.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R37 | de mettre en place un processus régulier de correction de la base de données, afin d'installer les mises à jour publiées par le fournisseur. | Mise à jour de mai 2025: le processus de correction de l'environnement de serveur et de base de données relève désormais de la procédure de correctif automatique du Département des services informatiques, exécutée chaque mois.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R38 | que la phase d'approbation du processus de configuration des utilisateurs soit toujours documentée, et que la procédure soit suivie, afin de respecter les étapes nécessaires définies. | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue, y compris la documentation de la fourniture de l'accès des utilisateurs.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R39 | de procéder à un examen des droits d'accès documentés, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants sur le système SAP ERP (010). | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue. En 2023, un cabinet d'experts extérieurs a été retenu pour effectuer le dernier examen complet et approfondi de notre système ERP à ce jour, y compris en ce qui concerne les droits d'accès. Nous prévoyons le prochain examen de ce type pour 2025.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R40 | de procéder à un examen documenté des activités menées par les "super-utilisateurs", de manière périodique pendant l'exercice, par le biais de la surveillance des journaux. | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue. En 2023, un cabinet d'experts extérieurs a été retenu pour effectuer le dernier examen complet et approfondi de notre système ERP à ce jour, y compris en ce qui concerne les droits d'accès. Nous prévoyons le prochain examen de ce type pour 2025.  L'UIT recommande la poursuite de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R41 | que la direction de l'UIT procède à un examen périodique documenté, au moins une fois par an, des matrices fonctionnelles du système SAP ERP (010). | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue. En 2023, un cabinet d'experts extérieurs a été retenu pour effectuer le dernier examen complet et approfondi de notre système ERP à ce jour, y compris en ce qui concerne les droits d'accès. Nous prévoyons le prochain examen de ce type pour 2025.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R42 | que l'UIT définisse une procédure pour régir les événements d'ouverture clients SAP ERP (010), afin d'identifier un flux d'autorisation adéquat et de gérer le stockage de la documentation associée. En outre, nous recommandons, lors d'un événement d'ouverture client, que le paramètre "CCCORACTIV" soit réglé sur la valeur "1", afin de suivre la modification dans le Tableau E070. | Mise à jour de mai 2024: un processus manuel a été élaboré pour améliorer l'examen de ces demandes. D'autres améliorations nécessiteraient l'acquisition et la mise en œuvre du module SAP GRC, qui permettrait la mise en œuvre d'un processus d'examen automatisé.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R43 | que l'UIT renforce la sécurité du système opérationnel SAP ERP (010) en configurant les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques en matière de TI:  1) Ancienneté maximale du mot de passe (bonnes pratiques: 90 jours ou moins, à définir pour la catégorie "tous utilisateurs").  2) Ancienneté minimale du mot de passe (bonnes pratiques: 1 jour ou plus, à définir pour la catégorie "tous utilisateurs").  3) Seuil de verrouillage du compte (bonnes pratiques: 3 à 5 tentatives de connexion; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs").  4) Observation du verrouillage du compte (bonnes pratiques: 0 zéro; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs").  5) Temps d'inactivité maximal avant fermeture de la session (bonnes pratiques: 15 minutes; à définir pour les catégories "administrateur" et "tous utilisateurs"). | Mise à jour de janvier 2025: les tests sont mis en œuvre dans l'environnement de test et de développement. Ils seront appliqués dans l'environnement de production en cas de résultats positifs et d'assurance de la continuité du service.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| 2021 – R44 | que l'UIT renforce la sécurité des paramètres du système opérationnel SAP ERP (010) en configurant les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques en matière de TI:  1) Audit des événements de connexion aux comptes (bonnes pratiques: réussite et échec).  2) Audit de l'accès au service d'annuaire (bonnes pratiques: échec).  3) Audit de l'accès aux objets (bonnes pratiques: échec).  4) Audit de l'utilisation des privilèges (bonnes pratiques: échec).  5) Audit des événements du système (bonnes pratiques: échec). | Mise à jour de septembre 2024: un nouveau centre d'opérations de sécurité a été mis en place. Il comprend, notamment, tous les serveurs de l'écosystème SAP. La politique d'audit en vigueur porte sur les éléments mentionnés dans la recommandation. Le centre est opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R45 | de procéder à un examen documenté des droits d'accès, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants sur le système opérationnel SAP ERP (010). | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue. En 2023, un cabinet d'experts extérieurs a été retenu pour effectuer le dernier examen complet et approfondi de notre système ERP à ce jour, y compris en ce qui concerne les droits d'accès. Nous prévoyons le prochain examen de ce type pour 2025.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R46 | que l'UIT renforce la sécurité de la base de données SAP ERP (010) et établisse les paramètres suivants conformément aux bonnes pratiques:  1) Longueur minimale du mot de passe (bonnes pratiques: 8).  2) Seuil de verrouillage du compte (bonnes pratiques: 3 à 5 tentatives de connexion).  3) Le mot de passe doit respecter certaines exigences en termes de complexité (bonnes pratiques: à mettre en place). | Mise à jour de janvier 2025: conformément à la recommandation, les paramètres suivants ont été définis dans SAP (ERP):  – login/min\_password\_lng = 8  – login/min\_password\_upper/lower case = 1  – login/min\_password\_diff = 2  – login/min\_password\_digits = 1  – login/min\_password\_letters = 1  – login/min\_password\_specials = 1  – login/fails\_to\_user\_lock = 5  – login/password\_max\_idle\_initial = 13  – login/password\_max\_idle\_productive = 90  Le Département des services informatiques estime que cette recommandation a été mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| 2021 – R47 | de procéder à un examen documenté des droits d'accès, au moins une fois par an, pour tous les utilisateurs existants dans la base de données SAP ERP (010). | Mise à jour de mai 2025: le renforcement du processus a été fait de manière continue. En 2023, un cabinet d'experts extérieurs a été retenu pour effectuer le dernier examen complet et approfondi de notre système ERP à ce jour, y compris en ce qui concerne les droits d'accès. Nous prévoyons le prochain examen de ce type pour 2025.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
| 2021 – R48 | de stocker correctement toute la documentation relative au flux d'autorisation des accès au centre de données (MO7). | Mise à jour de mai 2025: la procédure d'exploitation normalisée a été créée et les droits d'accès ont été mis en œuvre.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. Comme nous l'avons souligné dans la Partie 2 du présent rapport, nous avons examiné les dispositions générales prises par la direction pour obtenir une assurance concernant l'environnement informatique et avons formulé de nouvelles recommandations connexes dans le présent rapport. | Close. |
|  | | | | |
| Rec. 1/2020 | a) que la Division des achats suive de très près les achats de faible valeur, afin d'éviter que ces derniers ne soient utilisés pour échapper aux procédures de mise en concurrence. Si le résultat de ce suivi venait à révéler un tel abus.  b) à la direction d'envisager d'éviter les "achats de faible valeur", notamment par la mise en œuvre de nouvelles Lignes directrices dans le Manuel sur la passation des marchés ou de réduire les seuils (5 000 et 20 000 euros) admis dans ledit Manuel concernant l'attribution d'un marché à un seul fournisseur sans aucune mise en concurrence. | Cette recommandation a été mise en œuvre le 4 février 2022 dans le système ERP et intégrée dans la version révisée de 2022 du Manuel sur la passation des marchés.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 3/2020 | que la Division des achats élabore les procédures prévues (ou d'autres procédures spéciales) pour les achats de faible valeur (article 6.7.1) et de très faible valeur (article 6.7.5), ou, à défaut, que le Manuel sur la passation des marchés soit modifié, dans le cas où ces procédures ne sont pas nécessaires ou potentiellement remplacées par la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices visant à éviter l'"attribution directe". | Mise à jour de juin 2022: la version révisée du Manuel sur la passation des marchés a été rédigée, examinée par la Commission des contrats et transmise à l'Unité des affaires juridiques pour examen. La version définitive sera renvoyée à la Commission des contrats pour qu'elle procède à un examen final.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 5/2020 | de mettre en œuvre un système de double enveloppe dans toutes les procédures de passation de marchés, afin d'éviter tout type d'influence par le prix lors de l'évaluation des offres reçues, sauf dans le cas de procédures très simples (critères réussite/échec) et/ou de passation de marchés de faible valeur. | Mise à jour de juin 2022: les commentaires de l'UIT restent inchangés. Les méthodes de sollicitation (RFQ, ITB et RFP) sont largement et couramment mises en œuvre et utilisées par les organisations du système des Nations Unies. En mettant en œuvre un système de double enveloppe pour toutes les procédures de passation de marchés, on s'écarterait du Manuel de l'UIT sur la passation des marchés et des procédures en la matière appliquées à l'échelle des Nations Unies. L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 7/2020 | de renforcer le processus de numérisation des dossiers du personnel, par le biais d'un système complet et efficace de gestion électronique des dossiers du personnel, soutenu par des systèmes robustes de sauvegarde et de reprise après sinistre, associé à un classement et un archivage efficaces de la documentation papier originale. | Mise à jour de juin 2022: l'UIT a mis au point un système de gestion électronique des dossiers sur l'Intranet au moyen de la technologie SharePoint. À ce stade, tous les renseignements éparpillés sur différents lecteurs et détenus par différentes équipes des ressources humaines sont identifiés à des fins de migration vers ce système commun de gestion des dossiers. Le système est déjà connecté au système SAP et reçoit une copie de toutes les mesures ayant trait au personnel de manière automatisée. L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| Rec. 8/2020 | a) de renforcer l'efficacité et la pertinence de la procédure disciplinaire, en établissant des sanctions capables de protéger l'UIT  des risques découlant de comportements frauduleux du personnel, en particulier lorsqu'il y a une perte financière;  b) de renforcer la capacité de l'Union à réagir aux comportements frauduleux du personnel, en particulier en étudiant la possibilité de poursuivre les membres du personnel reconnus coupables après leur départ, non seulement à des fins de recouvrement, mais aussi en vue de les insérer dans toute base de données partagée des Nations Unies concernant les personnes directement ou indirectement impliquées dans des pertes financières. | Mise à jour de juin 2022: l'UIT propose actuellement un examen complet de la procédure disciplinaire qui tient compte de toutes les recommandations formulées par le  Vérificateur extérieur. L'UIT a adhéré au système ClearCheck à l'échelle des Nations Unies et a enregistré un cas dans la base de données correspondante. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| Rec. 5/2019 | d'envisager la possibilité d'améliorer le projet de gestion électronique des dossiers et de concevoir et de mettre en œuvre un véritable système de gestion de l'information, consistant à faire appel à des services externes. | Mise à jour de juin 2022: l'UIT a mis au point un système de gestion électronique des dossiers sur l'Intranet au moyen de la technologie SharePoint. À ce stade, tous les renseignements éparpillés sur différents lecteurs et détenus par différentes équipes des ressources humaines sont identifiés à des fins de migration vers ce système commun de gestion des dossiers. Le système est déjà connecté au système SAP et reçoit une copie de toutes les mesures ayant trait au personnel de manière automatisée.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| Rec. 6/2019 | d'insuffler une nouvelle dynamique à l'application effective du nouveau cadre stratégique, dans le cadre de plans opérationnels et selon un calendrier de mise en œuvre. | Mise à jour d'octobre 2021: des informations sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines figurent dans le [Document C21/54](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0054/fr), intitulé "Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Dubaï, 2018)", soumis au Conseil à sa session de juin 2021.  Mise à jour de juin 2022: un rapport d'activité sur le plan stratégique pour les ressources humaines a été présenté à la session de mars 2022 du Conseil.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 13/2018 | à la direction d'établir une liste précise et détaillée des dépenses pouvant être autorisées ou exclues par les Directeurs régionaux. | Mise à jour de juin 2022: considérée comme mise en œuvre.  La liste des dépenses autorisées est donnée dans les lignes directrices relatives aux petites caisses qui ont été diffusées auprès des collègues des bureaux régionaux et des bureaux de zone. Toute exception est communiquée au Département FRMD pour approbation préalable  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 15/2018 | qu'il soit procédé à un suivi efficace, tant sur le plan technique que sur le plan des programmes, au moyen d'indicateurs de performance précis, fiables et homogènes, afin de déterminer si le voyage officiel concerné est nécessaire pour l'UIT, et que soit étudiée la possibilité de disposer d'une unité/d'un organe indépendant chargé de déterminer si le voyage officiel a atteint les objectifs fixés. | Mise à jour de juin 2022:  Des voyages officiels ont été identifiés en vue d'appuyer les activités prévues au titre du Plan opérationnel de 2022 dans le cadre du système de planification du Plan opérationnel, mais des plans clairs n'ont pas encore été établis en raison des incertitudes considérables suscitées par la pandémie de COVID-19.  Mise à jour de mai 2025: le formulaire de demande de voyage officiel doit obligatoirement être approuvé pour générer une autorisation de voyage. À la fin de 2024, une nouvelle procédure a été mise en place, selon laquelle tous les voyages officiels sont approuvés par le Comité exécutif de gestion, qui évalue notamment la fonction du personnel, la destination et la justification du voyage.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 16/2018 | afin d'éviter tout conflit d'intérêts potentiel, que les Directeurs régionaux et le siège procèdent à un examen minutieux avant d'envoyer des fonctionnaires en mission dans leur pays d'origine et, parallèlement, assurent un suivi approprié de tous les voyages officiels. | Mise à jour de juin 2022:  Cette situation est inévitable eu égard aux effectifs restreints du BDT au sein des bureaux régionaux et du travail spécialisé effectué par le personnel, qui nécessite parfois que les fonctionnaires se rendent dans leur pays d'origine. Les Directeurs des bureaux régionaux ont été informés de cette préoccupation et des contrôles sont effectués afin de veiller à ce que les voyages soient justifiés, et les fonctionnaires concernés sont conscients de leur devoir de rester impartiaux lorsqu'ils se rendent dans leur pays d'origine. Le Département de la coordination des activités hors siège (DDR) effectue des contrôles ponctuels périodiques des arrangements de voyage durant le processus d'approbation des voyages, en contactant le Directeur du bureau régional en question – pour s'assurer que le voyage est nécessaire – et en s'entretenant avec le fonctionnaire concerné pour s'assurer que celui-ci est conscient de ses responsabilités.  Mise à jour de 2025: à la fin de 2024, une nouvelle procédure a été mise en place, selon laquelle tous les voyages officiels sont approuvés par le Comité exécutif de gestion, qui évalue notamment la fonction du personnel, la destination et la justification du voyage. Dans le cadre de ce processus d'approbation, il est dûment tenu compte des éventuels conflits d'intérêts, y compris pour le fonctionnaire qui doit se rendre en mission dans son pays d'origine.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rec. 17/2018 | à la direction d'améliorer d'urgence le niveau des contrôles internes au sein des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne le recrutement de consultants, en mettant en place un système permettant d'assurer le suivi de leurs activités au moyen d'indicateurs fondamentaux de performance et prévoyant l'adoption de Guides opérationnels, de lignes directrices et de listes de contrôle spécifiques qui pourraient contribuer à évaluer la nécessité de recruter des consultants et faciliter l'évaluation a posteriori de leur travail. | Mise à jour de juin 2022:  XSR – Le système de recrutement d'experts au titre de contrats SSA pour les frais de voyage uniquement a été lancé en juillet 2022. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| Rapport spécial sur le Bureau régional de l'UIT pour les Amériques | | | | |
| Numéro | Recommandation | Réponse de la direction au 12 juin 2023 |  |  |
| R1 | que la présence de l'UIT – dont le bureau régional est hébergé gracieusement par ANATEL – soit clairement identifiable comme étant distincte de l'Agence nationale, afin que soit respectée l'impartialité de ses missions en tant qu'organisme des Nations Unies. | L'UIT a demandé que soit disposée une signalétique extérieure indiquant la présence de l'UIT dans le bâtiment d'ANATEL.  Pour ce qui est de l'identification de la présence de l'UIT à l'intérieur du bâtiment, l'UIT est en discussions avec des représentants d'ANATEL. Ces discussions font suite aux conclusions de la mission sur la résilience organisée par l'UIT du 10 au 12 mai 2023.  Mise à jour de mai 2025: un panneau visible de l'UIT permet d'identifier les locaux. En outre, en 2023, la Division de la sûreté, de la sécurité et de la résilience (SSRD) de l'UIT a réalisé une mission d'audit de sécurité et une évaluation de la continuité des activités du Bureau régional pour les Amériques. Les recommandations formulées dans les deux rapports sont en cours d'application. Le rapport de mission d'audit de sécurité indique que "le Bureau régional de l'UIT est situé au dixième et dernier étage. Cet étage est accessible par quatre ascenseurs situés au centre du bâtiment, plus un cinquième. Depuis les quatre ascenseurs principaux, le personnel accède au bureau par une porte équipée d'un lecteur HID". Le rapport indique également que, pour que l'UIT puisse bénéficier d'une zone plus autonome dans le bâtiment d'ANATEL, des installations Ubiquiti (systèmes de contrôle d'accès et de caméras, y compris pour les salles de serveurs) sont nécessaires, installations dont la mise en place sera achevée au cours d'une mission prévue du 2 au 4 juin 2025 (la mission a déjà été organisée et autorisée). Il s'agit du même matériel de sécurité que celui qui a déjà été installé dans la plupart des bureaux de l'UIT en dehors de Genève, et qui est contrôlé depuis  le siège. Il permet d'identifier les locaux de l'UIT comme des entités distinctes et de garantir cette séparation dans la pratique.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R2 | que des mesures soient prises pour que le bureau régional dispose effectivement de prérogatives pour gérer les espaces qui relèvent de l'UIT ainsi que l'accès à ces espaces, afin d'être en mesure de savoir qui est entré dans ses espaces et a accédé au bureau, même s'il s'agit de personnes habilitées. | Une mission sur la résilience, où a été effectué, notamment, un examen complet de la sécurité du bureau au Brésil, a été organisée par l'UIT du 10 au 12 mai 2023.  Les recommandations tirées de la mission seront adoptées pour donner effet à cette recommandation, en coordination avec les représentants d'ANATEL et conformément à la réglementation locale.  Mise à jour de mai 2025: en 2023, la Division de la sûreté, de la sécurité et de la résilience (SSRD) de l'UIT a réalisé une mission d'audit de sécurité et une évaluation de la continuité des activités du Bureau régional pour les Amériques. Pour ce qui est de la sécurité, le rapport de mission d'audit de sécurité indique que "le Bureau régional de l'UIT est situé au dixième et dernier étage. Cet étage est accessible par quatre ascenseurs situés au centre du bâtiment, plus un cinquième. Depuis les quatre ascenseurs principaux, le personnel accède au bureau par une porte équipée d'un lecteur HID". Ce système sera modernisé au moyen d'installations Ubiquiti (systèmes de contrôle d'accès et de caméras, y compris pour les salles de serveurs) dont la mise en place sera achevée au cours d'une mission prévue du 2 au 4 juin 2025 (la mission a déjà été organisée et autorisée). Il s'agit du même matériel de sécurité que  celui qui a déjà été installé dans la plupart des bureaux de l'UIT en dehors de Genève, et qui est géré et contrôlé depuis le siège.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date. Nous confirmerons les résultats de la mission prévue l'année prochaine et nous prévoyons de clôturer cette recommandation. | Ouverte. |
| R3 | la révision de l'accord de pays hôte, de sorte que celui-ci décrive en détail les actifs et les équipements accordés à l'UIT, et contienne une description transparente des droits et obligations de l'UIT se rapportant à la détention et à la protection de ces actifs, par exemple le coût de leur maintenance et de leur remplacement. | Mise à jour de mai 2025: conformément à l'observation soulevée lors de la formulation de cette recommandation, nous estimons, après examen, qu'une renégociation de l'accord de pays hôte pourrait être source de perturbations, en particulier lorsque l'on met en balance les questions soulevées dans la recommandation, compte tenu de la relation de coopération entre l'UIT et le pays hôte.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R7 | que le siège et le bureau local procèdent à une évaluation adéquate du risque d'altération volontaire et que l'UIT prenne des mesures appropriées pour faire en sorte que le local abritant ses serveurs dans le bureau régional bénéficie d'une protection physique solide. | Cette recommandation sera étudiée lors de l'examen prévu de tous les systèmes informatiques des bureaux régionaux et des bureaux de zone, qui a débuté en 2023 et se poursuivra en 2024 sous réserve des disponibilités budgétaires.  Mise à jour de mai 2025: en 2023, la Division de la sûreté, de la sécurité et de la résilience (SSRD) de l'UIT a réalisé une mission d'audit de sécurité et une évaluation de la continuité des activités du Bureau régional pour les Amériques. Le rapport contient une évaluation des locaux. Conformément aux résultats de la mission d'audit de sécurité, le système de contrôle d'accès et de surveillance sera modernisé au moyen d'installations Ubiquiti (systèmes de contrôle d'accès et de caméras, y compris pour les salles de serveurs) dont la mise en place sera achevée au cours d'une mission prévue du 2 au 4 juin 2025 (la mission a déjà été organisée et autorisée). Il s'agit du même matériel de sécurité que celui qui a déjà été installé dans la plupart des bureaux de l'UIT en dehors de Genève, et qui est contrôlé depuis le Siège. Il permet d'identifier les locaux de l'UIT comme des entités distinctes et de garantir cette séparation dans la pratique. Sur la base de cette évaluation, la Division de la sécurité informatique évaluera le système Ubiquiti mis en place à Brasilia en 2025 dans le cadre des  évaluations en cours des systèmes informatiques et des autres systèmes des bureaux régionaux et des bureaux de zone dans le monde entier.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date. Nous confirmerons les résultats de la mission prévue l'année prochaine et nous prévoyons de clôturer cette recommandation. | Ouverte. |
| R8 | Nous recommandons à la direction de l'UIT de contrôler davantage les accords et contrats locaux, en veillant au respect des règles de l'UIT et des bonnes pratiques générales en matière de passation de marchés. | Une évaluation complète de l'ensemble des contrats de service locaux sera effectuée d'ici au 30 septembre 2023, conformément au Manuel de l'UIT sur la passation de marchés.  Mise à jour de décembre 2023: une évaluation complète de l'ensemble des contrats de service locaux sera effectuée d'ici au 30 septembre 2023, conformément au Manuel de l'UIT sur la passation de marchés. L'évaluation a été effectuée pour les contrats de services liés au siège. Elle est en cours pour les contrats de services locaux pour les bureaux régionaux. (Ancien chef des achats, Z. Cikic, courriel en date du 13 décembre 23):  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R9 | à la Division des achats de commencer à contrôler efficacement tous les contrats locaux, en particulier lorsque les montants sont négociés et répartis dans divers accords conclus avec les mêmes fournisseurs. | Mise à jour de mai 2025: l'UIT prend acte de la demande d'audit concernant le contrôle des contrats locaux, en particulier en ce qui concerne les risques liés aux montants négociés et répartis dans les divers accords conclus avec le même fournisseur. Bien qu'il puisse y avoir des divergences quant à l'évaluation de l'état d'avancement actuel de cette recommandation, l'UIT renforcera ses procédures d'examen de fin d'année. Dans le cadre du processus annuel de lettre de représentation, les directeurs régionaux recevront systématiquement des données pertinentes pour identifier les cas où il existe des sources de financement multiples pour un seul fournisseur. Cela leur permettra d'évaluer les risques associés et de confirmer que des contrôles adéquats sont en place pour atténuer les problèmes potentiels liés au fractionnement des contrats ou aux missions faisant double emploi.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R10 | que les accords signés localement soient contresignés, par exemple par un responsable local et par un fonctionnaire du siège. | Cette recommandation est étudiée de près dans le contexte de l'application des recommandations formulées par PWC à l'issue de son examen de la présence régionale concernant la délégation de pouvoirs. Une décision sur la suite à donner à ce processus doit être prise d'ici au 31 décembre 2023.  Mise à jour de mai 2025: un cadre pour les aspects opérationnels de la délégation de pouvoir, relevant de la compétence du BDT, a été élaboré et mis en œuvre. Pour les accords ayant des incidences financières, la gestion et l'approbation relève des responsables compétents, conformément au Règlement financier et aux Règles financières applicables et aux ordres de services connexes, une assistance étant fournie sur des questions spécifiques, selon les besoins.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R11 | i) de faire intervenir, dès le début de l'établissement d'un rapport dans une langue locale, le Département des affaires juridiques de l'UIT; ii) d'associer les différents bureaux des Nations Unies implantés dans les États Membres à l'assistance apportée sur les questions juridiques. Par exemple, nous savons qu'il y a à Brasilia un bureau des Nations Unies doté de fonctionnaires compétents que l'UIT pourrait consulter pour obtenir de l'aide. | Cette recommandation est étudiée de près dans le contexte de l'application des recommandations formulées par PWC à l'issue de son examen de la présence régionale concernant la délégation de pouvoirs. Une décision sur la suite à donner à ce processus doit être prise d'ici au 31 décembre 2023.  Mise à jour en mai 2025: un cadre pour les aspects opérationnels de la délégation de pouvoir, relevant de la compétence du BDT, a été élaboré et mis en œuvre. À l'heure actuelle, pour presque tous les contrats,  y compris ceux concernant des articles de faible valeur, les observations/l'approbation des services pertinents du siège sont sollicitées.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R14 | d'améliorer les contrôles internes en matière de télétravail, par exemple en utilisant des outils informatiques. | Conformément aux principes des Nations Unies en matière de protection des données personnelles et de respect de la vie privée, adoptés par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) de l'ONU à sa 36ème réunion, tenue le 11 octobre 2018, l'UIT a publié l'Ordre de service N° 20/10 sur le système de contrôle d'accès physique (ACS) aux locaux du siège de l'UIT, qui spécifie que "[l]e système ACS n'est pas destiné à permettre d'analyser ou de surveiller la présence des différents membres du personnel, délégués ou visiteurs et ne sera pas utilisé à cette fin". Bien que l'ordre de service ait été publié pour les activités du siège, le principe est valable pour tous les membres du personnel de l'UIT, délégués ou visiteurs partout dans le monde.  Les Directeurs régionaux et les Représentants de zone sont chargés de veiller à la présence du personnel au bureau, conformément au registre automatisé du télétravail mis en place pour l'UIT.  Mise à jour de septembre 2024: les modalités de télétravail sont en place et sont mises en œuvre au moyen d'une application de demande de télétravail ERP (SAP) dédiée depuis 2023, laquelle enregistre et conserve un journal d'audit de chaque jour de télétravail du personnel. Un rappel de ces modalités a été publié en janvier 2024, associé à un document sur les questions fréquemment posées (FAQ) détaillé à ce sujet. Les contours du cadre en matière de contrôle de gestion du télétravail au siège et dans les bureaux situés en dehors de Genève reposent notamment sur l'Ordre de service N° 20/10 sur le contrôle d'accès (mentionné dans les observations) et sur l'Ordre de service N° 23/14 sur la Politique de l'UIT en matière de protection des données et de confidentialité (publiée par la suite, décembre 2023). Les cas de violation présumée des modalités de télétravail sont régis par l'Ordre de service N° 24/09, intitulé "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification des procédures applicables à la réception et à l'examen préliminaire des plaintes concernant des manquements" (septembre 2024).  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R17 | de mettre en œuvre une politique de rotation prévoyant un cadre réglementaire portant spécifiquement sur la présence régionale, en vertu duquel les fonctionnaires de catégorie P et les directeurs doivent être soumis à une rotation à intervalles rapprochés, conformément aux bonnes pratiques internationales. | Cette recommandation est actuellement à l'étude, dans le cadre des initiatives de transformation de l'UIT.  Mise à jour de mai 2025: il s'agit d'un projet relevant des "acteurs du changement", dont le Département HRMD a la responsabilité, et dont la mise en œuvre est prévue en 2025. Cette question est examinée conformément à la Recommandation 18 correspondante, ainsi qu'à la Recommandation N° 14/2021 figurant dans les états financiers, relative à l'Ordre de service N° 20/14: Politique relative aux missions de mobilité.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R18 | de mettre en œuvre une politique de rotation efficace du personnel, dans le but d'éviter: i) un conflit d'intérêts potentiel dans le cas où des consultants (au bénéfice de contrats SSA) et des fonctionnaires des catégories P et D travaillent dans la même Région et/ou le même État Membre dont ils sont citoyens, ou dans le cas où ils ont entretenu par le passé des relations avec les bailleurs de fonds (connaissance, ancien employeur, etc.); ii) que ces personnes occupent dans cette zone géographique un poste auquel elles sont susceptibles de peser sur le choix technique de privilégier une technologie plutôt qu'une autre; iii) qu'elles puissent représenter l'UIT dans leur pays d'origine. | Cette recommandation est actuellement à l'étude, dans le cadre des initiatives de transformation de l'UIT.  Mise à jour de mai 2025: cette recommandation et la Recommandation N° 17 concernant la rotation sont examinées en même temps que la Recommandation N° 14/2021 figurant dans les états financiers, relative à l'Ordre de service N° 20/14: Politique relative aux missions de mobilité.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date. | Ouverte. |
| R19 | d'actualiser le système SAP, ou de trouver une solution permettant d'extraire des informations actualisées pour chaque bon de commande, de sorte que le siège puisse commencer à surveiller efficacement le niveau des dépenses réalisées à l'échelle régionale. | L'actualisation du système SAP est en cours de dans le cadre des initiatives de transformation à l'échelle de l'UIT.  Mise à jour de septembre 2024: le Département FRMD a mis au point un tableau de bord des dépenses de l'UIT, mis à jour en direct via le système SAP, et qui permet également de suivre les bons de commande au niveau des Bureaux régionaux et des bureaux de zone et des bureaux de zone. Ce tableau de bord a été présenté au GTC-FHR le 12 octobre 2023 (diffusion sur le web à partir de 14 h 30). Il existe déjà de nombreux autres rapports d'intelligence économique disponibles, et d'autres rapports personnalisés peuvent être conçus avec l'aide du Département des services informatiques, mais le processus doit être piloté par les unités opérationnelles. De plus, en octobre 2023, le Département des services informatiques, après avoir collaboré avec le Département FRMD, a mis en œuvre les fonctionnalités automatisées de SAP 3‑Way Matching.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date. Nous avons rendu compte de la validation des dépenses du projet dans le rapport de cette année et avons formulé une nouvelle recommandation connexe. | Close. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Rapport spécial sur un cas de fraude à l'UIT | | | | |
| Numéro: | Recommandation | Réponse de la direction | Observations du Vérificateur extérieur des comptes |  |
| R1 | que la direction définisse de manière détaillée toutes les étapes nécessaires, sur le double plan de la chronologie et de la procédure, pour éviter toute fuite d'informations et pour veiller à ce que des mesures soient prises rapidement en cas de présomption de fraude, de façon à éviter la dissimulation éventuelle de preuves, le blanchiment d'argent, les versements indus à des fournisseurs douteux, etc. | L'UIT prend note de la Recommandation N° 1, qui a été mise en œuvre dans l'intervalle, en tenant compte de ces aspects dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes qui ont été publiées.  Mise à jour de mai 2025: mise en œuvre moyennant la promulgation de l'Ordre de service N° 19/10 intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT". Les lignes directrices sont actuellement révisées afin de les aligner sur la nouvelle Charte du contrôle interne, adoptée via l'Ordre de service N° 24/09 intitulé "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification des procédures applicables à la réception et à l'examen préliminaire des plaintes concernant des manquements" (septembre 2024).  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 5 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)). | Close. |
| R2 | que la direction adopte des procédures exhaustives et détaillées et/ou des listes de contrôle définissant clairement les étapes à suivre pour faire avancer le processus et interdire tout contact avec l'auteur de la fraude présumé (appels téléphoniques, courriels, par exemple) susceptible de nuire à la collecte ultérieure d'éléments de preuve. | L'UIT prend note de la Recommandation N° 2, qui a été mise en œuvre dans l'intervalle, en tenant compte de cet aspect dans les lignes directrices de l'UIT concernant les enquêtes qui ont été publiées.  Mise à jour de juin 2022: ces aspects ont déjà été pris en considération dans les lignes directrices de l'UIT en matière d'enquête.  Mise à jour de mai 2025: mise en œuvre moyennant la promulgation de l'Ordre de service N° 19/10 intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT". Les lignes directrices sont actuellement révisées afin de les aligner sur la nouvelle Charte du contrôle interne, adoptée via l'Ordre de service N° 24/09 intitulé "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification des procédures applicables à la réception et à l'examen préliminaire des plaintes concernant des manquements" (septembre 2024). S'agissant d'une capacité d'enquête professionnelle pour traiter correctement les éléments de preuve, le Conseil a approuvé, à sa session de 2020, un poste de grade P5 de Chef de l'Unité d'investigation. La personne nommée à ce poste a rejoint l'UIT en janvier 2022. La nouvelle Charte du contrôle interne comprend également une fonction d'enquête, et l'Unité du contrôle interne est dirigée par un enquêteur expérimenté.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 5 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)). | Close. |
| R3 | que les nouvelles procédures, conformément au cadre juridique de l'UIT et des Nations Unies, contiennent également des lignes directrices spécifiques indiquant clairement aux enquêteurs, en cas d'aveux ou lorsqu'il existe des éléments suffisants attestant une forte probabilité de fraude, la façon d'éviter que de nouveaux versements susceptibles d'entraîner des pertes financières significatives pour l'Organisation soient effectués avant la fin de la procédure. | Mise à jour de mai 2025: mise en œuvre moyennant la promulgation de l'Ordre de service N° 19/10 intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT". Ces lignes directrices, dans lesquelles il est prévu que les personnes faisant l'objet d'une enquête puissent être suspendues, ont été révisées ultérieurement afin de les aligner sur la nouvelle Charte du contrôle interne, adoptée via l'Ordre de service N° 24/09 intitulé "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification des procédures applicables à la réception et à l'examen préliminaire des plaintes concernant des manquements" (septembre 2024). Les lignes directrices telles que révisées prévoient des mesures provisoires supplémentaires telles que la réaffectation du personnel.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R4 | dans le cadre des nouvelles procédures de lutte contre la fraude, de prendre en considération la nécessité d'améliorer la communication et la coordination entre tous les Départements qui pourraient agir en vue de limiter les risques d'atteinte à la réputation  et les préjudices liés à la fraude, et de prévenir d'autres pertes financières pour l'Organisation. | La direction de l'UIT souscrit à la Recommandation N° 4. Les éléments afférents à la communication et à la coordination entre les services participant à un processus d'enquête seront intégrés dans le cadre temporel et procédural lors de la révision des lignes directrices de l'UIT en matière d'enquête.  Mise à jour de mai 2025: grâce aux travaux du Comité de gestion du BDT (ManCom) et du Groupe MCG, les risques sont recensés et les problèmes de communication et de coordination sont traités afin de réduire autant que possible les risques d'atteinte à la réputation et le préjudice résultant de la fraude.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle correspond à nos observations selon lesquelles il est nécessaire d'apporter des améliorations au cadre de  contrôle. Une fois celui-ci arrivé à maturité, il sera nécessaire de mieux intégrer les trois lignes de défense, conformément à une évaluation des risques de fraude. | Ouverte. |
| R5 | à la direction d'envisager d'associer des spécialistes des télécommunications extérieurs et indépendants qui, conformément aux Recommandations N° 1 et 2 formulées dans notre Rapport spécial sur la mesure de la performance des bureaux régionaux, pourraient fournir une assistance en vue de:  i) définir des objectifs spécifiques et mesurables pour le BDT applicables au siège et aux bureaux régionaux;  ii) mettre en place des contrôles efficaces clés, et établir des indicateurs fondamentaux de performance fiables applicables à toutes les activités menées au niveau local, allant de l'assistance technique à la gestion des ressources financières, aux voyages officiels et au recrutement de non-fonctionnaires. | Mise à jour de mai 2025: à sa session de 2019, le Conseil a adopté les Décisions 613 et 616, par lesquelles le Secrétaire général a été chargé de retenir les services d'experts externes afin de mener une mission concernant la présence régionale de l'UIT et un audit judiciaire de l'UIT. Ces deux missions ont été confiées au cabinet PwC, qui a publié ses rapports en 2020 et 2021 respectivement. Comme il ressort du [Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr), dans le cadre de sa mission, le cabinet PwC a en effet défini des objectifs spécifiques et mesurables pour le BDT applicables au siège et aux bureaux régionaux et suggéré un certain nombre de contrôles efficaces clés et des IFP applicables aux activités des bureaux régionaux. Un processus complet de mise en œuvre de l'examen de la présence régionale effectué par le cabinet PwC a été entrepris et fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la présence régionale.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable, ainsi que du fait que la direction considère que les mesures sont en cours de mise en œuvre. La recommandation est close. | Ouverte. |
| R6 | à la direction d'améliorer le niveau des contrôles internes effectués au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin de prévenir d'autres cas de fraude similaires à celui qui a été détecté, et d'assurer la mise en œuvre, à bref délai, des  recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes et par l'auditeur interne qui sont restées en suspens. | L'UIT prend note de la Recommandation N° 6 et s'efforcera d'assurer la mise en œuvre à bref délai des recommandations en matière d'audit et de vérification qui sont restées en suspens. De plus, le Secrétariat veillera à ce que, parmi les résultats de l'étude sur la présence régionale (conformément à la révision de la  Résolution 25), qui sera menée à bien d'ici à la session de 2020 du Conseil, figurent aussi une évaluation complète des risques et l'établissement d'un cadre de contrôle renforcé.  Mise à jour de juin 2022: les contrôles internes mis en œuvre sont applicables à l'ensemble du BDT, y compris aux bureaux régionaux. Le BDT veillera à ce que les directeurs des bureaux régionaux connaissent et respectent toutes les exigences applicables au niveau d'un bureau régional ou d'un bureau de zone.  Mise à jour de mai 2025: le Groupe de travail sur les contrôles internes, qui a été créé en 2019, a dirigé le développement d'un Tableau de bord et outil de suivi de la conformité, pour regrouper et gérer toutes les recommandations de contrôle restées en suspens, et suivre leur mise en œuvre.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Comme souligné dans la Partie 4 du présent rapport, bien que le tableau de bord de la conformité existe, l'UIT doit  encore mettre en place un processus systématique pour le suivi de toutes les recommandations en suspens. Cette recommandation a été remplacée et est close. | Close. |
| R7 | i) d'entamer une évaluation des risques au niveau interne sur la probabilité que des cas de fraude similaires se produisent au niveau régional, en particulier concernant la passation de marchés, les voyages officiels, la gestion de trésorerie et les ressources humaines, y compris s'agissant des relations entre les bureaux régionaux et le siège, et en parallèle; ii) d'accroître le niveau et les effets des sanctions internes, comme prescrit également par les normes internationales. | Mise à jour de mai 2025: le plan de l'Unité du contrôle interne pour 2025 prévoit la réalisation d'une évaluation des risques de fraude institutionnelle par des experts externes (la précédente évaluation de ce type avait été réalisée en 2017). Dans l'intervalle entre ces mesures correspondant à la troisième ligne de défense, nous envisageons également de mettre en place des évaluations régulières des risques de fraude au niveau de la deuxième ligne (par exemple, la passation de marchés). Les procédures disciplinaires internes sont menées et les sanctions sont imposées conformément au Statut et au Règlement du personnel, et conformément à la jurisprudence applicable du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Dans notre rapport de 2023 (R1), nous avons recommandé que l'UIT mène une évaluation systématique de son exposition aux risques de fraude. Nous avons clôturé cette recommandation compte tenu de notre recommandation qui a été remplacée. | Close. |
| R8 | de mettre en place, dans la prochaine procédure d'enquête visant à lutter contre la fraude, des dispositions spécifiques visant à saisir tous les documents de travail du/de la fonctionnaire ayant commis la fraude et à l'empêcher d'accéder aux locaux de l'UIT. | L'UIT prend note de la Recommandation N° 8, qui a entretemps été mise en œuvre étant donné que les aspects mentionnés ont été pris en compte dans les lignes directrices concernant les enquêtes qui ont été promulguées.  Mise à jour de mai 2025: mise en œuvre moyennant la promulgation de l'Ordre de service N° 19/10 intitulé "Lignes directrices en matière d'enquête à l'UIT". Les lignes directrices sont actuellement révisées afin de les aligner sur la nouvelle Charte du contrôle interne, adoptée via l'Ordre de service N° 24/09 intitulé "Adoption de la Charte du contrôle interne de l'UIT et clarification des procédures applicables à la réception et à l'examen préliminaire des plaintes concernant des manquements" (septembre 2024). La nouvelle Charte du contrôle interne comprend également une fonction d'enquête et l'Unité du contrôle interne est dirigée par un enquêteur expérimenté (de grade D1) qui est chargé de veiller à la saisie et à la conservation des preuves, et de travailler en coordination, par exemple, avec les collègues de l'UIT chargés de la sécurité physique et la sécurité de l'information, afin d'aider à restreindre l'accès aux locaux et à protéger les documents et les données électroniques.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 5 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous prenons note des modifications qui sont apportées aux lignes directrices et nous examinerons ces modifications et leur efficacité en temps voulu, une fois qu'elles auront été mises en œuvre. | Close. |
| R9 | à la direction de mener une enquête plus approfondie pour voir si d'autres dépenses ont été indûment réglées. | Mise à jour de mai 2025: la vérification juricomptable réalisée par le cabinet PwC conformément à la Décision 613 du Conseil comprenait diverses analyses relatives à des "transactions suspectes" (expressément mentionnées dans le mandat du cabinet) présentées en détail dans son rapport. De plus, à la demande du Vérificateur extérieur des comptes, l'UIT a mené un exercice de quantification, dont les résultats ont été communiqués à la Secrétaire générale en mars 2022.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Nous prenons note de la réponse de la direction et du fait que des mesures ont été prises pour donner suite aux observations formulées par nos prédécesseurs. | Close. |
| R10 | que la direction mène sans délai une enquête plus approfondie sur les raisons pour lesquelles les contrôles hiérarchiques ont été si inefficaces pour détecter une fraude commise pendant plusieurs années. En particulier, la direction devrait déterminer dans quelle mesure le comportement des supérieurs hiérarchiques du fonctionnaire était approprié au regard des normes de diligence et des compétences de gestion que l'on peut attendre des fonctionnaires en poste et enquêter pour savoir si d'autres personnes sont impliquées dans des pratiques frauduleuses". | Mise à jour de mai 2025: en janvier 2020, un enquêteur externe dont les services ont été retenus par l'UIT a mené une enquête visant à détecter: 1) des défaillances d'ordre individuel ou systémique; et/ou 2) des manquements au niveau des responsabilités de la direction en matière de supervision et de surveillance des activités du Bureau régional de Bangkok concernant le cas de fraude. En ce qui concerne les insuffisances constatées au niveau des contrôles, celles-ci ont fait l'objet d'une attention particulière de PwC dans le cadre de sa vérification juricomptable. L'affaire a été officiellement renvoyée devant les autorités judiciaires thaïlandaises, qui sont chargées d'enquêter sur la responsabilité pénale de l'ancien membre du personnel local et d'engager des poursuites ou de prendre des mesures de recouvrement, le cas échéant.  En outre, l'UIT assure le suivi des mesures prises à la suite de l'audit interne afin de garantir l'efficacité des améliorations apportées aux contrôles et appliquera les enseignements tirés à l'ensemble de ses opérations sur le terrain. Elle s'appuiera également sur ce cas pour éclairer la planification fondée sur les risques dans le cadre de ses mécanismes de contrôle interne et d'audit.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R11 | que la direction envisage d'urgence la possibilité de charger un expert spécialisé en matière d'enquête, indépendant de la direction de l'UIT, de mener une analyse plus approfondie. Il pourrait être utile, par exemple, de prendre contact avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'ONU afin de savoir s'ils peuvent intervenir directement ou aider l'UIT à trouver l'enquêteur le plus approprié. | Mise à jour de mai 2025: en janvier 2020, l'UIT a retenu les services d'un enquêteur externe pour mener une enquête. La vérification juricomptable approfondie réalisée par le cabinet PwC comprenait également – conformément à son mandat – un volet d'enquête ("Si des cas de fraude sont détectés, des rapports d'enquête individuels seront élaborés").  Le nouveau cadre de contrôle de l'UIT couvre ces questions. Nous continuons d'étudier, en collaboration avec le BSCI, des possibilités de renforcer les capacités. Toutefois, l'UIT considère que ces questions seront traitées dans le cadre du nouveau dispositif.  Mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R12 | que, dans le cadre de sa révision de la politique de lutte contre la fraude, la direction envisage la possibilité de prendre immédiatement contact avec l'État Membre et/ou le donateur concerné, afin de réduire au minimum les pertes financières et de constituer un moyen de dissuasion face à de nouveaux risques de fraude à l'avenir. | L'UIT prend note de la Recommandation N° 12. Depuis le 1er avril 2019, tous les nouveaux accords de coopération et documents de projet signés comportent une clause qui précise que les parties doivent se consulter au sujet de toute question liée à des pratiques frauduleuses, à des pratiques de corruption et à des conflits d'intérêts, ou pouvant découler de telles pratiques ou conflits d'intérêts, dans le cadre du projet en question. De cette manière, il serait possible d'entrer en contact avec l'État Membre et/ou le donateur, à condition que le respect de la confidentialité et des procédures applicables à l'affaire et aux personnes concernées soient garantis.  Mise à jour de mai 2025: conformément aux suggestions des États Membres et aux recommandations des organes de contrôle à l'époque, ainsi qu'aux bonnes pratiques reconnues, de nouvelles clauses ont été ajoutées aux accords de projet portant sur des activités frauduleuses, et les accords de coopération prévoient la fourniture d'une assistance aux donateurs/États membres à cet égard.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 5 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)). | Close. |
| R13 | que soit adoptée une politique cohérente concernant le recours à des experts en interne, au moins au sein d'une même région, avec une évaluation a posteriori du travail effectué en interne. | Mise à jour de mai 2025: des mesures de contrôle ont été mises en place, telles qu'une procédure normalisée pour les paiements des contrats SSA – destinée à garantir la clôture des contrats dans les délais impartis – comprenant une certification par les responsables que les résultats attendus ont bien été obtenus. Depuis août 2024, le Département HRMD/Service SAS exige de chaque responsable du recrutement qu'il certifie la fourniture de tous les produits énumérés dans le mandat avant de procéder au paiement intégral et final. À compter de janvier 2025, les certifications doivent être téléchargées dans le système SAP. De plus, la politique relative aux contrats SSA existante est en cours de révision et sera publiée au deuxième trimestre de 2025. Outre l'amélioration des flux de travail pour la gestion des contrats SSA, la politique révisée comprendra un barème révisé de rémunération pour les contrats de ce type et fournira notamment des lignes directrices plus claires sur le recours aux contrats de consultants et les limites applicables (par exemple, un seul contrat par personne à la fois avec l'UIT). Une fois l'examen de la politique terminé, une transformation de tous les systèmes et processus pertinents sera entreprise.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable, et des dernières mesures qui sont prises actuellement pour  mettre à jour la politique en question. La recommandation est close. | Close. |
| R14 | que soient mises en place des vérifications préliminaires concernant le fichier d'experts, avec un nombre réduit de personnes de premier plan, et de réévaluations périodiques. Il convient également de réfléchir à l'évaluation de la qualité du travail effectué, qui ne devrait en aucun cas être confiée aux personnes mêmes participant au processus de sélection. | Mise à jour de mai 2025: l'exercice de "nettoyage" du fichier existant, mentionnée dans l'observation initiale, a été mené à bien, y compris la vérification des titres universitaires ainsi que des références, et le BDT a également rationalisé et amélioré ses processus de recrutement pour les contrats SSA, en appliquant des contrôles plus stricts concernant les conflits d'intérêts. En ce qui concerne la gestion de la performance, un renforcement supplémentaire du contrôle a été mis en place en 2024, chaque responsable du recrutement devant certifier la fourniture de tous les produits énumérés dans le mandat avant de procéder au paiement intégral et définitif. À compter de janvier 2025, les certifications seront téléchargées dans le système SAP. Parallèlement, de nouvelles lignes directrices en matière de contrats SSA sur les conflits d'intérêts, applicables à tous les titulaires de ce type de contrat, ont été élaborées pour faciliter la déclaration obligatoire et le suivi des conflits d'intérêts réels ou potentiels. La déclaration obligatoire se fait en ligne et des copies sont envoyées automatiquement au Bureau de l'éthique et au Département HRMD.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. | Close. |
| R15 | une rotation périodique des responsables de projet. Afin de prévenir les conflits d'intérêts, l'UIT pourrait également envisager de ne pas permettre aux responsables de projet d'être des ressortissants du pays bénéficiaire (qui pourrait être celui où ils travaillaient avant de rejoindre l'UIT). | Mise à jour de mai 2025: mise en œuvre en 2020, par voie de l'Ordre de service N° 20/14, qui fournit un cadre applicable aux missions de mobilité à court terme. Il est envisagé d'apporter d'autres améliorations pour donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes en 2021 et 2022, à savoir la Recommandation N° 14/2021 (États financiers) et les Recommandations N° 17/2022 et 18/2022 (Rapport spécial sur le Bureau régional de l'UIT pour la région Amériques). Dans le cadre de l'initiative de transformation, un cadre de mobilité plus complet est à l'étude. Celui-ci permettra de déterminer si nous sommes en mesure ou non de mettre pleinement en œuvre cette recommandation. L'UIT suivra la situation de près et s'efforcera de répondre aux préoccupations concernant les fonctionnaires de la catégorie professionnelle travaillant dans le pays dont ils sont ressortissants (pays d'origine) au niveau des recrutements.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Étant donné que les recommandations associées en matière de mobilité qui ont été mises en évidence restent ouvertes, cette recommandation est close. | Close. |
| R16 | de redéfinir le rôle des directeurs régionaux comme superviseurs de la mise en œuvre des projets et des initiatives et comme responsables des ressources financières au niveau local. | Mise à jour de mai 2025: au début de son mandat, conformément à l'observation initiale ci-contre, la Secrétaire générale a veillé à ce que les descriptions de poste des directeurs régionaux soient révisées afin d'améliorer la supervision et la responsabilisation en matière de gestion, ainsi que les contrôles internes. Le rôle des directeurs régionaux dans la gestion des projets a également été précisé grâce à l'adoption du manuel correspondant au niveau du BDT.  En particulier, les descriptions de poste des directeurs régionaux des régions Asie-Pacifique et Afrique ont été révisées et incluent désormais le texte suivant: "Donne des directives concernant la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de projets à l'appui du programme de travail régional et des initiatives régionales; veille à ce que tous les projets soient correctement formulés, avec des rôles et des responsabilités bien définis et des résultats attendus et un calendrier clairs; et noue des liens avec les pouvoirs publics, les institutions donatrices, les organisations régionales et internationales et le secteur privé en vue d'obtenir leur collaboration et leur appui pour ces projets".  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. L'UIT considère que la recommandation est en cours de mise en œuvre. | Close. |
| Rapport spécial sur le renforcement de la présence régionale | | | | |
| R1 | que l'équipe de direction élabore un document interne spécifique, dans lequel l'objectif de "renforcement de la présence régionale" fixé dans [la Résolution 25 de la PP] est transposé de manière claire en objectifs mesurables pour les bureaux hors siège, associés à des IFP précis et homogènes. | Mise à jour de mai 2025: cela représente un défi permanent en raison de la nécessité d'une bonne mise en œuvre au niveau du plan stratégique. Le plan stratégique actuel arrivera à son terme en 2027 et les travaux sur le plan stratégique pour la période 2028‑2031 sont adaptés actuellement afin d'améliorer la gestion axée sur les résultats et la mise en cascade des objectifs par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT.  Cette recommandation, qui avait déjà été soumise au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr)), est considérée comme étant "en cours de mise en œuvre" (elle est accompagnée de l'observation selon laquelle il convient de l'examiner dans le contexte de la méthode de planification axée sur les résultats adoptée en septembre 2019).  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Les questions mises en évidence ici sont conformes aux observations que nous avons formulées cette année et présentées dans la Partie 3 du présent rapport. | Ouverte. |
| R2 | d'établir un lien explicite, sous la forme d'une organisation en cascade, entre les objectifs définis dans les Plans d'action et les plans opérationnels et les objectifs concrets découlant de la Résolution 25 de la PP, qui servira pour faire rapport au Conseil. | Mise à jour de mai 2025: cela représente un défi permanent en raison de la nécessité d'une bonne mise en œuvre au niveau du plan stratégique. Le plan stratégique actuel arrivera à son terme en 2027 et les travaux sur le plan stratégique pour la période 2028‑2031 sont adaptés actuellement afin d'améliorer la gestion axée sur les résultats et la mise en cascade des objectifs par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT.  Cette recommandation, qui avait déjà été soumise au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr)), est considérée comme étant "en cours de mise en œuvre" (elle est accompagnée de l'observation selon laquelle il convient de l'examiner dans le contexte de la méthode de planification axée sur les résultats adoptée en septembre 2019).  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Les questions mises en évidence ici sont conformes aux observations que nous avons formulées cette année et présentées dans la Partie 3 du présent rapport. | Ouverte. |
| R3 | de rechercher des solutions possibles pour renforcer la coordination entre les Secteurs dans le domaine de la présence régionale. | Comme indiqué ci-dessus, l'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Les questions mises en évidence ici sont conformes aux observations que nous avons formulées cette année et présentées dans la Partie 3 du présent rapport. | Ouverte. |
| R4 | que l'équipe de direction élabore un diagramme détaillé, afin de rendre les fonctions, les rôles et les activités des bureaux régionaux compréhensibles pour tous les fonctionnaires. Parallèlement, les fonctionnaires des bureaux régionaux devraient connaître les objectifs, les sous‑objectifs et les IFP connexes associés à ce diagramme, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la présence régionale et d'atténuer les risques associés de manière cohérente. | Mise à jour de mai 2025: la question soulevée (à savoir veiller à ce que tous les fonctionnaires de l'UIT comprennent le rôle de la présence régionale) sera examinée avec attention dans le cadre du nouveau plan stratégique pour la période 2028-2031. Compte tenu de son thème, la Recommandation N° 4/2018 peut être rattachée aux recommandations suivantes formulées par le cabinet PwC: 3.2) mettre en place le modèle amélioré de fourniture; 3.2.1) faciliter la transition des fonctionnaires de catégorie D au niveau régional; 3.2.2) consolider la coordination globale grâce aux bureaux chargés de la présence régionale.  L'UIT considère que la recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. | Ouverte. |
| R5 | qu'une évaluation externe et indépendante à mi-parcours et/ou a posteriori visant à déterminer si les objectifs fixés à la CMDT ont été atteints de manière efficace et efficiente soit menée, afin d'apporter une valeur ajoutée au processus. De même, une évaluation détaillée à mi-parcours et/ou a posteriori pourrait être envisagée afin de déterminer si l'objectif de "renforcement de la présence régionale" a été atteint conformément à la Résolution 25 de la PP. | Mise à jour de mai 2025: depuis la publication du rapport du cabinet PwC sur la présence régionale en 2020 ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr)), des rapports sur le renforcement de la présence régionale (par exemple, le rapport faisant l'objet du [Document C22/25](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0025/fr)), conformément à la Résolution 25, ont été soumis au Conseil, accompagnés de certains éléments tirés du rapport de PwC et de mesures de suivi. En outre, à sa session de 2021, le Conseil a adopté la recommandation formulée par le GTC-FHR sur la présence régionale de l'UIT, par laquelle le Secrétariat a été invité à élaborer un tableau de bord permettant aux membres de l'UIT de consulter l'état d'avancement du programme de travail. Ce tableau de bord est disponible depuis la page consacrée à la présence régionale, sous la rubrique "Conseil" du site web de l'UIT, à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/council/ties/Pages/regional-presence-dashboard.aspx>.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Comme indiqué dans la Partie 2 du présent rapport, la fonction d'évaluation au sein de l'Unité du contrôle interne n'est pas encore dotée des ressources adéquates et il n'y a toujours pas d'évaluation systématique de l'efficacité de l'UIT. Toutefois, les éléments propres à la recommandation ont été mis en œuvre et nous considérons cette recommandation comme étant close. | Close. |
| R6 | que des orientations soient fournies concernant la manière de définir les priorités sur la base de critères objectifs. Ces critères devraient par ailleurs être homogènes dans tous les bureaux régionaux du monde, tout en tenant compte des différences intrinsèques entre les régions. | Mise à jour de mai 2025: cela représente un défi permanent en raison de la nécessité d'une bonne mise en œuvre au niveau du plan stratégique. Le plan stratégique actuel arrivera à son terme en 2027 et les travaux sur le plan stratégique pour la période 2028‑2031 sont adaptés actuellement afin d'améliorer la gestion axée sur les résultats et la mise en cascade des objectifs par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Les questions mises en évidence ici sont conformes aux observations que nous avons formulées cette année et présentées dans la Partie 3 du présent rapport. | Ouverte. |
| R7 | à l'UIT de renforcer son rôle dans l'évaluation des projets en vue: 1) de prévenir les risques sur le plan de la réputation associés à des projets inefficaces; 2) d'avoir une vision globale de l'incidence des activités de l'Union; et 3) d'identifier les mesures correctives possibles liées à la mise en œuvre des projets. Cela implique d'encourager les partenaires de l'UIT à affecter, dans chaque projet, des fonds spécifiques pour financer l'évaluation. Pour les projets de faible envergure, si la conduite d'une évaluation n'est pas considérée comme ayant un bon rapport coût‑efficacité, l'équipe de direction devrait néanmoins réaliser une analyse limitée des résultats du projet. | L'UIT a pris note de la Recommandation N° 7. Elle continuera d'examiner avec ses partenaires les possibilités d'affecter, dans chaque projet, des ressources spécifiques pour financer l'évaluation des projets.  Mise à jour d'octobre 2020: comme indiqué dans le Document S20-CL-C-0074!!PDF-E.pdf ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr) en date du 5 octobre 2020), la recommandation est en cours de mise en œuvre. Nous observons que deux mesures sont attendues à cet égard: un suivi plus rigoureux des projets durant la mise en œuvre et un suivi des incidences une fois les projets achevés.  Mise à jour de mai 2025: la Charte du contrôle interne de l'UIT prévoit la création d'une fonction d'évaluation et le processus de recrutement concernant le poste d'évaluateur (P4) est en cours (le poste a déjà été mis au concours et la sélection est en cours). La fonction d'évaluation consiste à: a) concevoir, préparer et réaliser des évaluations programmatiques et thématiques sur des thèmes transversaux; b) assumer la responsabilité des évaluations externes réalisées sur des projets ou des programmes spécifiques, à la demande des bailleurs de fonds, des partenaires de coopération, etc. Il s'agit notamment, mais non exclusivement, d'aider les responsables de projet ou de programme à améliorer leur capacité d'évaluation en utilisant correctement les théories du changement et en élaborant des mandats pour les évaluateurs extérieurs; c) formuler des recommandations sur les mesures préventives ou correctives découlant des constatations de l'évaluation de l'Unité du contrôle interne; d) assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation qui ont été formulées par l'Unité du contrôle interne à l'intention des responsable; e) élaborer des méthodes d'évaluation normatives qui améliorent la qualité et la pertinence de la fonction d'évaluation à l'UIT et les passer en revue; f) fournir des conseils, un appui technique et une formation aux membres du personnel de l'UIT participant aux activités de suivi et d'évaluation dans l'ensemble de l'Organisation; g) évaluer si les projets, programmes, plans et objectifs sont réalisés et contribuent à l'obtention de résultats durables; h) favoriser une culture de la décision fondée sur des données factuelles et, partant, des systèmes et des pratiques renforcés de suivi et d'évaluation. De plus, le Manuel sur la gestion de projets adopté au niveau du BDT a permis de préciser les rôles et les responsabilités des acteurs associés au processus d'évaluation des projets.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Comme indiqué dans la Partie 2 du rapport de cette année, la fonction d'évaluation n'est pas encore dotée des ressources adéquates. La recommandation reste ouverte. | Ouverte. |
| R8 | qu'une analyse complète des risques soit réalisée et que cet outil soit mis en relation avec les objectifs fixés dans la Résolution 25 de la PP. Cette analyse devrait être communiquée au siège et aux bureaux régionaux. | Mise à jour de mai 2025: désormais, chaque projet au niveau du BDT a son propre dispositif d'évaluation des risques (Division d'appui aux projets (PRJ)).  L'UIT recommande que cette recommandation reste ouverte. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Nous estimons que la réponse ne tient pas compte de la recommandation et, comme souligné dans la Partie 2 du présent rapport, la gestion des risques reste inefficace. Nous avons donc recommandé de revoir l'efficacité des dispositifs de gestion des risques existants. | Ouverte. |
| R9 | à l'Unité de l'audit interne d'assurer le suivi de ses recommandations et de ne les considérer comme "clôturées" que lorsqu'il existe des éléments suffisants. | L'UIT prend dûment note de la Recommandation N° 9, et les recommandations de l'Unité de l'audit interne ne seront pas clôturées tant que les responsables concernés n'auront pas fourni des éléments suffisants, compte tenu également du rapport coût-efficacité et des  priorités lorsque le risque résiduel lié à l'absence partielle de mise en œuvre des recommandations de l'Unité de l'audit interne est très faible.  Mise à jour de mai 2025: l'Unité de l'audit interne assure le suivi périodique des recommandations, conformément aux normes internationales de l'Institut des auditeurs internes et aux bonnes pratiques en vigueur. Il est prévu d'effectuer un examen externe de l'assurance qualité de l'audit interne courant 2025.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  L'UIT devrait réfléchir à l'exercice récemment mené et à la manière dont elle utilise le tableau de bord et rend compte des résultats par l'intermédiaire du CCIG. | Close. |
| R10 | une intensification des efforts afin de conclure un accord de pays hôte afin de protéger le rôle et les intérêts de l'UIT. | Mise à jour de mai 2025: le Bureau de zone de Santiago du Chili est désormais hébergé dans les locaux d'une institution des Nations Unies et nous nous appuyons sur les accords existants avec le gouvernement. Des efforts ont été déployés pour conclure un accord de pays hôte.  L'UIT considère que cette recommandation est en cours de mise en œuvre. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. | Ouverte. |
| R11 | que soit élaboré un document récapitulant toutes les délégations de pouvoir accordées, qu'elles soient internes (qui signe quels documents) ou externes (autorisations de signature, par exemple pour les transferts bancaires ou l'accès aux services bancaires en ligne, en indiquant les responsabilités de chacun). | L'UIT a pris note de la Recommandation N° 11. En ce qui concerne les transferts bancaires, ce document existe déjà et est mis à jour à chaque mouvement de personnel. La coordination est également assurée avec les banques pour veiller à ce qu'elles suivent les instructions données par le siège. Une coordination aura lieu en interne pour créer un document récapitulatif des délégations de pouvoir.  Mise à jour de mai 2025: l'Ordre de service N° 22/08 (Nouveau modèle et cadre de responsabilité de l'UIT) énonce les principes, règles, politiques, procédures et pratiques régissant le nouveau modèle et cadre de responsabilité appliqué à l'Union. L'Unité de l'audit interne prévoit d'effectuer un audit du cadre de responsabilité courant 2025. L'UIT élabore actuellement un cadre complet en matière de délégation de pouvoir.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous convenons que la recommandation est close; les autres recommandations permettront de suivre la mise en œuvre de la délégation de pouvoir. | Close. |
| R12 | a) qu'un formulaire normalisé soit adopté pour garder une trace de toute exception, avec la signature du fonctionnaire de rang supérieur qui a approuvé l'exception. Un registre des exceptions pourrait également être créé pour permettre un suivi efficace par le siège (cela pourrait aussi s'appliquer à d'autres domaines que la gestion des petites caisses);  b) que chaque bureau de zone présente des rapports mensuels sur les dépenses de petite caisse au directeur régional (actuellement, les bureaux de zone envoient leurs rapports directement au siège uniquement), pour que celui-ci ait la possibilité de les examiner régulièrement, de les approuver et de les transmettre au siège. Selon la même logique, le siège pourrait lui aussi effectuer des vérifications non annoncées portant sur le bureau régional où le directeur est en poste (voir notre recommandation sur les opérations bancaires). En outre, nous recommandons qu'une procédure et un modèle spécifiques soient adoptés par le siège et suivis par tous les directeurs des bureaux régionaux;  c) qu'un modèle soit établi pour toute demande d'achat, indiquant la personne à l'origine de la demande, ainsi que celle qui autorise l'achat, par exemple le directeur régional et/ou le responsable du bureau de zone. | Mise à jour de mai 2025: des rapports mensuels sur les liquidités et les opérations bancaires sont désormais établis pour tous les bureaux régionaux et les bureaux de zone, sous la supervision du directeur régional et du Département FRMD. En outre, le Département FRMD a adopté une nouvelle procédure d'exploitation normalisée pour une utilisation prudente des petites caisses. De plus, comme indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), selon l'évaluation qui a été effectuée conjointement avec la Recommandation N° 14/2017, le cabinet PwC a estimé que cette recommandation était "mise en œuvre", en mentionnant que le Groupe de travail sur les contrôles internes a confirmé que les lignes directrices de l'UIT relatives à l'utilisation des indemnités de représentation et à l'utilisation de la petite caisse ont été adoptées (au 4 février 2020).  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. La recommandation est close. Néanmoins, dans la recommandation portant spécifiquement sur les petites caisses, telle qu'énoncée dans la Partie 1 du présent rapport, la visibilité des transactions pour le personnel des bureaux régionaux fait défaut, raison pour laquelle nous avons formulé une nouvelle recommandation à cet égard. | Close. |
| R13 | qu'une procédure stricte soit mise en œuvre pour tous les bureaux régionaux, selon laquelle la troisième signature pour toute opération bancaire devrait être celle du directeur régional, même lorsque l'opération est effectuée au niveau du bureau de zone. Le directeur régional peut ainsi être tenu responsable de toutes les transactions bancaires. Selon nous, une révision de la procédure à suivre avec le PNUD est également nécessaire pour éviter que des comptes personnels de fonctionnaires soient utilisés pour les opérations de l'UIT. | L'UIT a pris note de la Recommandation N° 13. L'UIT tient toutefois à souligner les difficultés liées à la mise en œuvre de cette recommandation en raison des contraintes de personnel et de la disponibilité du directeur régional. Il ne fait aucun doute que le fait d'exiger une troisième signature pour toutes les opérations bancaires ralentira le processus et nuira à l'efficacité des bureaux hors siège.  Mise à jour de mai 2025: les bureaux régionaux n'ont accès qu'à de petites sommes d'argent, dont l'utilisation est réglementée par des règles relatives à la petite caisse. Le coût et les efforts nécessaires pour mettre en œuvre cette recommandation seraient disproportionnés par rapport au niveau de risque. L'UIT réexaminera sa politique en matière de paiements locaux.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R14 | à l'équipe de direction d'améliorer le degré d'exactitude du registre des actifs, en particulier pour ce qui est de la gestion des actifs et des articles éliminés après leur passation par pertes et profits. | Mise à jour de mai 2025: comme cela a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr)), un nouveau logiciel a été introduit en 2019 et de nouveaux scanners d'inventaire ont été livrés aux bureaux régionaux. Un guide a été élaboré afin de faciliter le processus et les questions en suspens ont été traitées. Le cabinet PwC a considéré cette recommandation comme étant mise en œuvre.  L'UIT recommande la clôture de cette recommandation. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée, laquelle est jugée raisonnable. | Close. |
| R15 | puisque les Règles fondamentales sont obsolètes, que l'UIT adopte un nouveau Manuel sur la passation des marchés couvrant à la fois le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires. | L'UIT souscrit à la Recommandation N° 15 et confirme que le futur Manuel sur la passation des marchés sera, en principe, également applicable à l'achat de biens et de services avec des fonds extrabudgétaires.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 15 a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2021 (États financiers), conformément à laquelle il a été recommandé "que la direction prenne d'urgence des mesures pour appliquer les recommandations ouvertes formulées par l'auditeur interne et le vérificateur extérieur des comptes en ce qui concerne les activités régionales, et tout particulièrement la passation de marchés". Étant donné qu'au titre de cette recommandation, la mise en œuvre d'autres recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes est préconisée, la Recommandation N° 18/2018 a été subdivisée afin d'intégrer ces autres recommandations.  En conséquence, la Recommandation N° 15/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-5 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés" publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R16 | dans le cas des fonds d'affectation spéciale, des critères clairs et objectifs soient fixés pour la sélection des propositions, et que les résultats soient communiqués aux soumissionnaires en toute transparence. | L'UIT est d'accord que des critères clairs et objectifs doivent être fixés pour tous les processus de passation de marchés, quelle que soit la source du financement, et que tous les achats devront être conformes aux procédures du futur Manuel sur la passation des marchés. Le Manuel précise que la recommandation relative à l'attribution d'un contrat sera fondée sur des critères et une méthode d'évaluation clairs et objectifs, qui seront déterminés avant le lancement de chaque demande de propositions. Cela signifiera que le gouvernement bénéficiaire ne pourra pas recommander la sélection d'un fournisseur. Tous les contrats attribués pour un montant supérieur à 50 000 CHF devront être rendus publics, et les fournisseurs sont invités à demander un retour sur l'évaluation de leur proposition. Néanmoins, l'UIT n'accepte pas de communiquer les motifs de l'attribution d'un contrat à un fournisseur en particulier, ni de donner aux fournisseurs un droit de recours ni d'appel contre la décision finale prise par l'UIT.  Mise à jour de juin 2022: le nouveau Manuel sur la passation de marchés a été publié et est désormais utilisé comme référence à l'échelle de l'UIT.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 16 a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2021 (États financiers), conformément à laquelle il a été recommandé "que la direction prenne d'urgence des mesures pour appliquer les recommandations ouvertes formulées par l'auditeur interne et le vérificateur extérieur des comptes en ce qui concerne les activités régionales, et tout particulièrement la passation de marchés". Étant donné qu'au titre de cette recommandation, la mise en œuvre d'autres recommandations formulées par le Vérificateur extérieur des comptes est préconisée, la Recommandation N° 18/2018 a été subdivisée afin d'intégrer ces autres recommandations.  En conséquence, la Recommandation N° 16/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-6 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre  moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés" publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | Clôturée par la Corte dei conti dans son rapport final (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R17 | que le groupe d'évaluation soit établi par la Division des achats, conformément au point c) du Chapitre 4.2.2 des lignes directrices relatives à la gestion des projets, qui dispose que la totalité du processus d'achat de biens et de services relève de la responsabilité de la Division des achats. | La réponse à cette recommandation est incluse dans la réponse à la Recommandation N° 18.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 17/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-7 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés" publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13, en faisant référence au "groupe d'évaluation" et au processus correspondant "qui relève de la responsabilité de la Division des achats".  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R18 | que le responsable de projet ne soit pas nommé membre du groupe d'évaluation et que la Division des achats soit le coordonnateur de ce groupe, et non responsable de projet. | L'UIT examinera plus avant une partie des Recommandations N° 17 et 18, puisque toutes les offres doivent être évaluées sur le plan technique. Le responsable de projet est chargé de tous les aspects techniques du projet, et est donc la personne la plus indiquée pour évaluer les offres sur le plan technique, avec d'autres professionnels dont il/elle propose la participation.  Étant donné que la plupart des projets sont mis en œuvre hors siège sous la houlette d'un responsable de projet qui connaît les réalités du terrain, ledit responsable devrait être présent avec l'équipe d'évaluation au siège lorsque des décisions sont prises sur les éléments à acheter.  La création de comités d'évaluation suivra les procédures établies dans le futur Manuel sur la passation des marchés. L'évaluation technique sera réalisée par le comité d'évaluation technique. L'unité demandeuse est chargée de nommer les membres du comité, qui sera établi avant le lancement de l'appel d'offres. Au moins un des membres sera un fonctionnaire du département demandeur, et au moins un des membres sera extérieur au département demandeur. Le comité sera établi selon les indications suivantes. Le comité sera un groupe composé d'au moins trois fonctionnaires de l'UIT représentant des divisions différentes: i) des consultants ou spécialistes externes nommés par l'unité demandeuse ou des représentants du bénéficiaire pourront participer au comité, mais n'auront pas de pouvoir décisionnel; ii) les membres qui ne sont pas des fonctionnaires de l'UIT ne pourront pas être plus nombreux que les fonctionnaires de l'UIT dans le comité; iii) un représentant de la Division des achats pourra orienter et conseiller le comité dans ses travaux; iv) les membres du comité d'évaluation technique devront signer un formulaire de déclaration d'absence de conflit d'intérêts. L'évaluation des aspects commerciaux sera effectuée par un fonctionnaire de la Division des achats. Il pourra être demandé à un spécialiste compétent sur le plan technique d'appuyer l'évaluation commerciale, si des connaissances techniques spécialisées sont requises. Le spécialiste pourra être extérieur à l'Union lorsque l'organisation ne dispose pas d'un spécialiste en interne.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 18/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-7[bis] (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés", publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13, en précisant que la "Division des achats [est] le coordonnateur [du groupe d'évaluation], et non responsable de projet".  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R19 | qu'une déclaration d'absence de conflit d'intérêts spécifique et détaillée soit fournie et dûment signée par chacune des personnes intervenant dans tout processus de passation de marchés. | L'UIT est d'accord que le personnel jouant un rôle important dans tout processus de passation de marchés devrait signer une déclaration d'absence de conflit d'intérêts.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 19/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-8 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés", publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R20 | que les lignes directrices relatives à la gestion des projets soient modifiées afin de mieux expliquer le rôle de la Division des achats et de faire référence aux règles et aux procédures applicables aux à la passation de marchés. | L'UIT souscrit à la Recommandation N° 20. L'UIT a déjà entamé des discussions préliminaires sur la mise en relation des lignes directrices relatives à la gestion des projets avec les règles et procédures en matière de passation de marchés.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 20/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-9 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué au Conseil à sa session de 2020 ([Document C20/75](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0075/fr)), le cabinet PwC a estimé que la recommandation a été "mise en œuvre moyennant l'adoption du nouveau Manuel sur la passation de marchés", publié en 2022 via l'Ordre de service N° 22/13. Comme il ressort du Document S20‑CL-C-0074!!PDF-E.pdf ([Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr) en date du 5 octobre 2020), la recommandation est en cours de mise en œuvre. Un examen complet des lignes directrices relatives à la gestion de projet a été entamé en 2019. Une première série de formations a été dispensée en novembre 2019, à l'issue de laquelle 39 fonctionnaires ont obtenu une certification.  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R21 | que des formations régulières soient organisées pour tous les fonctionnaires intervenant dans le processus d'achat dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone. | L'UIT souscrit à la Recommandation N° 21. Après la publication du futur Manuel sur la passation des marchés, des formations seront proposées aux fonctionnaires des bureaux régionaux et des bureaux de zone intervenant dans le processus d'achat.  Mise à jour de mai 2025: la Recommandation N° 21/2018 (Rapport spécial sur la présence régionale) a fait l'objet d'un suivi dans le tableau de bord de la conformité sous la Recommandation N° 18/2018-12 (États financiers) et a été considérée comme étant mise en œuvre et "résolue". Comme il a été indiqué dans le [Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr) en date du 5 octobre 2020 (Rapport du cabinet PwC sur l'examen de la présence régionale), la recommandation est en cours de mise en œuvre, sachant que "des formations ont été dispensées aux responsables de projet au BDT en novembre 2019" et que "des formations n'ont pas encore été dispensées au niveau régional et sont prévues en 2020".  L'UIT a recommandé la clôture de cette recommandation. | La Corte dei conti n'a pas indiqué dans son rapport final que cette recommandation était en suspens (Annexe 3 du [Document C22/101](https://www.itu.int/md/S22-CL-C-0101/fr)).  Nous sommes satisfaits que cette recommandation reste close, compte tenu des informations actualisées de la direction. | Close. |
| R22 | à l'équipe de direction du siège d'établir une procédure et des modèles normalisés pour le suivi des diverses activités des bureaux régionaux en matière de gestion des bureaux, compte tenu des besoins différents de chaque zone géographique. | Mise à jour de mai 2025: de nombreuses procédures sont en place pour contrôler les principales questions, telles que les comptes bancaires, la petite caisse et la gestion des bureaux. La direction de l'UIT estime que ces contrôles sont suffisants pour faire face aux risques potentiels compte tenu de l'ampleur des opérations.  L'UIT confirme que la recommandation reste ouverte. Il est recommandé de la clôturer. | Il est pris note de la dernière réponse en date apportée. Comme indiqué dans les Parties 1 et 2 du présent rapport, des lacunes subsistent dans les dispositions applicables aux bureaux régionaux et nous avons formulé de nouvelles recommandations à cet égard. Nous avons remplacé cette recommandation. | Close. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le manuel de 2020 de l'UIT sur la gestion des projets définit le promoteur de projet comme la personne qui répond du succès du chef de projet et appuie et conseille ce dernier pendant tout le cycle de vie du projet. Cette personne peut être le supérieur hiérarchique ou le superviseur du chef de projet ou le chef de division ou de département. [↑](#footnote-ref-1)